# Country Document for Disaster Risk Reduction: **Haiti, 2016**





# DOCUMENT PAYS HAÏTI, 2017

Direction de la Protection Civile Système National de Gestion des risques et désastres

# Pour la coordination régionale:

Ricardo Mena & Sandra Amlang(UNISDR)

#### Auteurs:

Claudine Joseph, Consultant (UNISDR)

Steeve Symithe, Dr. Géophysicien

Harmel Cazeau, AGR, Consultant

Widlyn Dornevil, MC., Consultant

Photo de couverture: Andrea Ruffini, 2016

This document covers humanitarian aid activities implemented with the financial assistance of the European Union. The views expressed herein should not be taken, in any way, to reflect the official opinion of the European Union, and the European Commission is not responsible for any use that may be made of the information it contains.

# **ECHO**

European Commission's Humanitarian Aid and Civi United Nations Office for Disaster Risk Reduct Office for Central America and the Caribbean Managua, Nicaragua

Email: echo.caribbean@echofield.eu URL: http://ec.europa.eu/echo/ http://www.dipecholac.net/



# **UNISDR**

Regional office for the Americas Ciudad del Saber (Clayton), Panamá Email: eird@eird.org

URL: http://www.eird.org/ http://www.unisdr.org/americas



#### Remerciements

Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, particulièrement l'Ingénieur Moise Jean Pierre, Madame Suze Gesse, Madame Rose Luce Cadot, Madame Yolene Suréna, M. Luis Luna, M. Bétonus Pierre, MM. Marcus Cadet et René Domerçant, M. Matthieu Polyte, l'Agronome Rethone Jose, Dr. Laurent Pierre Philippe, Dr. Richard Etienne, l'Economiste Etzer Emile, M. Maximilien Pardo de l'UNEP, M. Wasley Desmorne, l'Ingénieur Paul Laraque, M. Max Woldy Benoit, M. Fred Joseph de l'iRED et Gardy Jean Letang de la Coopération Suisse pour leur collaboration inestimable et contributions à la réalisation de ce travail.

Nos remerciements sincères vont aussi aux membres du SPGRD, aux UEP des ministères sectoriels, les Cadres d'appui de la Protection Civile et du Système National, les représentants des organisations de la Société Civile organisée et des Haïtiens vivant à l'étranger.

Nous remercions aussi le groupe des Bailleurs GRD en Haïti, M. Sergio Dell'Anna de la Banque Mondiale, sans oublier M. Pierre Winshel Norzeron pour leurs contributions et soutien.

Merci a toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin aux discussions bilatérales et les caucus, et sans qui ce travail ne sera jamais réalisé.

# Sommaire

Т	٦,	DI	T 12	DEC	N/IA	TIE	E
	A	. KI	I .H.	DES	IVI A	ппы	( H.)

Résumé Exécutif	9
I-Introduction technique	15
II-Démarche méthodologique	19
Il faudra surtout souligner l'approche hautement participative auprès de multiples acteurs tout au long du proces ce qui facilitera l'appropriation du document comme un outil de référence auprès des parties prenantes	
III- Contexte global et régional de la réduction du risque de désastres	20
3.1-Contexte international	20
3.2-Le contexte de la stratégie régionale caribéenne pour la réduction des risques de catastrophes (CDM)	23
3.3. Haïti et les stratégies du "CDM (Caribbean Disaster Management)" OUGDC (Gestion des risques et désas dans la Caraïbe)	
3.4. Aspect binational de la réduction des risques en Haïti	25
3.4.1-Défisenvironnementaux dans les zones frontalières	25
3.4.2- Essai sur la problématique du débordement des eaux des lacs Azueï et Enriquillo	29
3.4.3-Les failles sismiques communes (Presqu'ile du Sud /Enriquillo, Septentrionale)	29
IV- Contexte national de la réduction des risques de désastres en Haïti	31
4.1- Localisation géographique	32
4.1.1. Principales données géographiques	32
4.1.2. Physiographie	32
4.1.3. Climat	33
4.1.4 L'hydrographie	33
4.2. Dégradation de l'environnement physique	34
4.2.1-Diminution de la biodiversité	34
4.2.2-Erosion des sols	35
4.2.3-Amenuisement et pollution des nappes phréatiques.	35
4.2.4-Autres pollutions en milieu urbain	36
4.2.5- Ressources énergétiques fossiles	36
4.2.6- Ressources énergétiques renouvelables	36
4.2.7- Les infrastructures routières	36
4.3. Contexte socio-économique	39
4.3.1. Contexte de pauvreté	39
4.3.2. Couverture des services	40

4.3.3. Population et démographie	42
4.3.4. Planification Urbaine	43
4.3.4. L'économie	45
4.3.5. Affaiblissement de l'appareil productif	46
4.3.6. Pauvreté et chômage	48
4.3.7. Les groupes les plus vulnérables	50
4.3.8. Liens entre l'économie et la gestion du risque et des désastres	50
4.4. Structure politique (gouvernance) et administrative (gestion)	51
4.4.1. La structure nationale: centralisation et concentration excessives	52
4.4.2. Essais de décentralisation (vers un gouvernement local) et de déconcentration de l'administrati	on nationale
	52
V. Cadre juridiqueet institutionnel de la GRD	54
5.1. La constitution, les lois et les règlements	54
5.1.1. Les normes techniques	55
5.2. Les politiques	56
5.2.1. Importance des politiques étatiques face aux vides juridiques	56
5.2.2. Le plan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD)	56
5.2.3. Les plans nationaux en lien avec la GRD	57
5.2.4. Mise en œuvre et contrôle du plan	57
5.2.5. Projet de plan national de réponse aux urgences (PNRU)	57
5.2.6. Etat des lieux au niveau des départements et des communes en matière de plans	58
5.3. Cadre institutionnel de la grd	59
5.3.1. Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD)	59
5.3.1. La Direction nationale de la protection civile (DPC)	60
5.3.2. Le Comité national de gestion des risques et des désastres (CNGRD)	61
5.3.3. Les comités spécialises	62
5.3.4. Systèmes départementaux, communaux et locaux	63
5.3.5. Les différents mécanismes de coordination en situation de crise sont les suivants :	64
VI. État de la réduction du -risque de désastres dus aux menaces naturelles	65
6.1. historique des désastres en Haïti	
6.2. les Risques majeurs en Haïti	
6.2.1. Risques dus aux menaces naturelles	
6.2.2. Risques accidentels (incendies, risques industriels pour la santé humaine, animale et végétale.	

6.2.3. Risques anthropogéniques (attroupements et autres désordres dans les lieux publics accidents de la circulation etc.)	
6.2.4. Risques biologiques pour la santé (maladies contagieuses et épidémiques, couverture sa	nitaire)74
6.2.5. Risques sous-jacents	75
6.2.5.2. L'exploitation des mines	77
6.3. les vulnérabilités	78
6.3.1. Les composantes de la Vulnérabilité	78
6.3.2. Approche pour l'analyse et méthode de travail	78
6.3.2. Approche analytique de la vulnérabilité selon l'onpes	79
6.4. Les capacités en lien avec la GRD	84
6.4.1. Composantes de l'analyse des capacités	85
6.4.2. Mappage institutionnel des acteurs	86
6.4.3. Coordination et plateformes	87
6.4.4. Mappage des plans, programmes et autres initiatives de réduction du risque	87
6.4.5. les Ressources humaines, infrastructurelles	87
6.4.6. Inventaire des outils	88
6.5. Réduction des facteurs basiques (visibles et sous-jacents) de risque	89
VII. Contexte du développement	91
7.1. Objectifs nationaux du développement orientes vers la GRD	91
7.2. Les rôles des acteurs de la société civile	91
7.2.1. Essai sur un modèle des dimensions de la résilience	92
VIII. Approche d'analyse du risque de désastre en Haïti -TRAVAUX d'Ateliers	94
8.1. Définition des critères d'analyse et de la méthode de travail	94
8.2. Définition de désastre ou catastrophe	94
8.4. Lignes de la stratégie pour la réduction du risque dans le pays	94
8.5. Les scenarii de risque et les cadres programmatiques associés (voir annexe)	95
IV. Conclusion et recommandations	97
Annexes	101
Scenario 1 : risque sismique et tsunami	103
Scenario 2 : Situation de sécheresse	108
Scenario 3 : Risque sanitaire – épidémie de Cholera	112
Scenario 4 : Phénomène hydro-météo	114

# Liste des acronymes et abréviations

AGERCA Alliance pour la Gestion des risques et la continuité des activités commerciales

BID Banque interaméricaine de développement

BM Banque Mondiale

CASEC Conseil administratif de la section communale

CCPC Comité communal de protection civile CCSC Comité consultatif de la société civile

CDM Comprehensive Disaster Management (Acronyme anglais du Cadre stratégique c

Gestion des Désastres dans la Caraïbes)

CIAT Comite Interministériel d'Aménagement du Territoire

CICR Comité international de la Croix-Rouge

CIRH Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti

CLPC Comité local de protection civile

CNIGS Centre national de l'information géo-spatiale

CNM Centre national de météorologie

CNSA Coordination nationale de la sécurité alimentaire

CNGRD Conseil national de la gestion des risques et des désastres

COU Centre d'opérations d'urgence

COUC Centre d'opérations d'urgence communal
COUD Centre d'opérations d'urgence départemental

COUN Centre d'opérations d'urgence national

CRH Croix-Rouge haïtienne
CT Collectivités Territoriales

DGI Direction Générale des Impôts

DINEPA Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement

DIPECHO Programme de Préparation aux Catastrophes de l'Office humanitaire de

Communauté européenne

DPC Direction de la protection civile

EIC Equipe d'Intervention Communautaire

FICR Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

GACI Groupe d'appui à la coopération internationale

GIEC Acronyme de Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(Inter-governmental Panel on Climate Change - IPCC en anglais)

GRD Gestion des risques et des désastres

iGOPP Indice de gouvernance et de politiques publiques de gestion des risques et des dé

IHSI Institut haïtien de statistique et d'informatique

MAE Ministère des Affaires étrangères et des Cultes

MARNDR Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural

MAST Ministère des Affaires sociales et du Travail
MEF Ministère de l'Economie et des Finances

MENFP Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

MICT Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales MINUSTAH Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

MJSP Ministère de la Justice et de la Sécurité publique MSPP Ministère de la Santé publique et de la Population

OCHA Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires

ODD Objectifs de Développement Durable

OIM Organisation internationale pour les migrations

OMM Organisation mondiale de météorologie

OMS Organisation mondiale de la santé

ONEV Observatoire national de l'environnement

ONG Organisation non-gouvernementale
ONU Organisation des Nations Unies

OPS Organisation panaméricaine de la santé

PAM Programme alimentaire mondial

PNGRD Plan national de gestion des risques et des désastres

PNH Police nationale d'Haïti

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PRU Plan de réponse d'urgence

PSDH Plan stratégique de développement d'Haïti
RRC Réduction des risques de catastrophes
SIG Système d'information géographique

SIRD Stratégie internationale de réduction des risques

SNGRD Système national de gestion des risques et des désastres

SPGRD Secrétariat permanent de gestion des risques et des désastres

UNCCD United Nation Convention to Combat Desertification

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNISDR Bureau de Nations Unies pour la réduction de risques de désastres
UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID Agence des États-Unis pour le développement international

#### RESUME EXECUTIF

# Aperçu de la situation

Haïti, de par sa localisation géographique, est sujet à un ensemble de risques naturels qui peuvent être d'origine hydrométéorologique ou géodynamique. Haïti est considéré comme le cinquième pays au monde le plus exposé au risque de catastrophe. Près de 98 % de la population est exposée à au moins deux risques de catastrophe naturelle : séismes, ouragans, glissements de terrain, inondations et sécheresse¹. En effet, plus d'une centaine de catastrophe a touché le pays de l'année 1900 à 2016. Parmi ces désastres qui ont tant de fois ravagés plusieurs villes du pays on compte : un séisme de magnitude (MW) 7.0, près de 40 cyclones, plus d'une cinquantaine d'inondations, sept périodes de sécheresse, une épidémie de choléra et deux autres épidémie infectieuses.

Haïti est particulièrement vulnérable non seulement aux ouragans en raison de son emplacement dans la ceinture des cyclones de l'Atlantique Nord, mais elle se trouve également dans une zone sismiquement active. En effet, la période cyclonique qui débute au mois de Juin pour terminer au mois de Novembre est une période assez redoutée par la population haïtienne. Plusieurs villes du pays, spécialement les villes de la Presqu'ile du Sud, ont été à plusieurs reprises détruites par des cyclones ou ouragans touchant le pays pendant cette période. Le cyclone Hazel en 1954, l'ouragan Flora en 1963 et plus récemment l'ouragan Matthew en 2016 ont ravagé certaines villes du pays, du nord au sud.

Les catastrophes cumulées, de 1971 à 2016, ont occasionné des pertes massives en vies humaines, fortement impacté les infrastructures et causé des pertes nuisibles à l'économie du pays. L'une des plus meurtrières est le séisme de 2010 qui a engendré plus de 220 000 morts, 300,000 blessées, 1.5 millions de personnes sans- abris, le déplacement de près de 1.3 million de personnes vers les zones non affectées, la destruction à grande échelle d'infrastructures, dont 105,000 bâtiments complètement détruits et 208,000 endommagées ; les pertes économiques étaient évaluées de l'ordre de plusieurs milliards de dollars US équivalent à 120% du PIB. Les quatre cyclones successifs de 2008 et le cyclone Jeanne en 2004 ont respectivement occasionné des contractions de l'ordre de 15% et de 7% sur le PIB<sup>2</sup>. Concomitamment, d'importants dégâts ont été inventoriés suite au passage de l'ouragan Matthew (en octobre 2016), non seulement en vies humaines et sur les infrastructures, mais particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et les sous -secteurs de la pêche et l'élevage, de l'ordre de 38 milliards de gourdes, soit 7% du PIB ou 31% du PIBA<sup>3</sup>.

Dans un contexte de réchauffement climatique global, ces phénomènes devraient augmenter en fréquence et en sévérité. D'autres risques beaucoup moins bien répartis dans le temps sont susceptibles de créer beaucoup de dégâts au sein des familles haïtiennes s'ils ne sont pas pris en compte dans cette démarche de la réduction des risques de catastrophes. Ce sont donc les risques dits

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plan d'Action de Transition, PNUD 2013

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Post Disaster Needs Assessments (PDNA) Haïti, 2010 ; Diagnostic caractéristique Pays 2015, Banque Mondiale

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> PDNA Haïti, 2016

extensifs, comme les petites inondations à basse échelle risques accidentels, les risques industriels, les risques anthropogéniques et d'autres risques biologiques.

La forte exposition des populations haïtiennes aux catastrophes naturelles est exacerbée du fait de sa juxtaposition avec les risques sous -jacents découlant des vulnérabilités multidimensionnelles. Plusieurs groupes vulnérables ont été identifiés en Haïti, y compris les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les familles les plus pauvres. La liste comprend aussi bien les hommes que les femmes vivant dans les communautés rurales, les zones côtières, et les milliers de personnes déplacées du séisme vivant encore dans les camps.

# Vulnérabilités et décroissance économique

De 1971-2012 PIB n'a fait que régresser de l'ordre de 0.7% par année en moyenne. Haïti à un pourcentage élevé de pauvres et de très pauvres, d'analphabètes, de ménages ayant un très faible accès à la terre, de ménages à faible revenu et insuffisant pour accéder à la consommation alimentaire de base et aux services sociaux de base. La grande majorité de la population haïtienne soit 59% représentant 6.3 millions de personnes est estimée pauvre selon les critères définis par l'ONPES<sup>5</sup> dont le quart évalué à 2.5 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et leurs moyens d'existence très fragiles sont souvent affectés par divers aléas auxquels elles sont exposées. 80% des plus vulnérables vivent en milieu rural, ce qui porte les populations rurales à choisir la migration interne et externe comme la voie pour accéder à une vie meilleure. Parallèlement, près de 22% de la population globale du pays vivent dans la région métropolitaine du département de l'ouest. Il s'en est suivi une urbanisation incontrôlée au niveau des villes principales et notamment la zone métropolitaine de port au prince. Ces facteurs socioéconomiques, parmi d'autres, exposent les ménages à des situations très précaires et limitent leurs capacités à faire face et récupérer des différents chocs qui sont récurrents.

Il faut aussi considérer que le pays compte un pourcentage élevé de ménages dirigés par une femme, plus de 40% en milieu rural contre 55% en moyenne en milieu urbain. Les femmes sont considérées comme l'un des groupes les plus vulnérables, et leurs besoins en temps de catastrophes différent de ceux des hommes. Il n'a pas pu être établit de corrélation entre le genre du chef de ménage et le niveau de pauvreté plus élevés, cependant il est important de faire ressortir les besoins spécifiques des femmes (quel que soit son milieu d'appartenance), dans une société à tendance patriarcale, dans toutes les phases et stratégies visant la gestion des risques et des désastres.

# Avancées et Progrès d'Haïti dans la GRD dans un contexte mondial dynamique

Haïti, à travers les structures du Système National a pris part à plusieurs grands événements majeurs comme : L'élaboration des Cadres de Hyōgo et Sendai, l'adoption des ODD, la Conférence des Parties (COP21), etc.... En dépit des défis structurels qui persistent, comme la gouvernance particulièrement, le pays s'engage de plus en plus dans cette démarche visant un changement de paradigme pour une gestion plus **intégrée** du risque et des désastres. Il est important de considérer

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Diagnostic Systématique Pays, BM 2015

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Investir dans l'humain pour combattre la pauvreté, ONPES-BM 2014

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Enquêtes sur les conditions de vie des ménages après le séisme, ECVMAS 2012

que le concept de réduction des risques de catastrophes au niveau mondial a pris un tournant important pendant ces deux dernières décennies. Les différents documents stratégiques élaborés par les gouvernements tiennent compte de la gestion des risques et désastres comme élément indissociable du développement durable. Au niveau local et national, la création du Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD) et de la Direction de la Protection Civile (DPC) ont été décisifs pour une coordination beaucoup plus rationnelle des actions de préparation et de réponses aux désastres.

Depuis le séisme de 2010, des avancées intéressantes ont été réalisées en vue d'une réduction de la vulnérabilité de la population Haïtienne par rapport aux risques sismiques auxquels elle fait face. Cette dynamique inclue un ensemble de travaux importants mis en place, notamment sur le thème de la compréhension du risque. En lien avec le thème, l'installation d'un réseau de surveillance sismique avec un protocole approprié pour la réalisation et la distribution d'information liées à la sismicité locale a été proposée. Ainsi est née l'Unité Technique en Sismologie (UTS) du Bureau des Mines et de l'Energie (BME) qui entretient depuis la fin de l'année de 2010 un réseau de surveillance sismique comprenant un ensemble de sismomètres installés dans différentes régions du pays.

Autre avancée significative est en lien avec les travaux d'évaluation des dégâts causés par le séisme du 12 janvier au niveau des bâtiments et des infrastructures dans les zones affectées. Une campagne d'évaluation rapide a permis d'établir le niveau de risque de près de 400 000 bâtiments. Cette campagne d'évaluation aussi permis la formation de plus de 500 ingénieurs dans l'évaluation et la réparation des bâtiments endommagés. S'en est suivi un code de construction national prenant en compte les sollicitations sismiques appropriée a été commandité par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) pour le Ministère des Trayaux Publics en vue de réduire le facteur de risque. Le Code National du Bâtiment d'Haïti (CNBH) comporte des recommandations qui s'appliquent à la construction, la rénovation, la réhabilitation et à l'agrandissement des bâtiments résidentiels conventionnels et à d'autres types de bâtiments nécessitant un plus grand niveau d'expertise. De 2011 à 2013, une collaboration entre un ensemble d'institutions nationales et internationales œuvrant dans le domaine de la Réduction des Risques Sismiques a permis la réalisation des cartes de micro zonages sismiques de Port-au-Prince. Cette collaboration incluant : le LNBTP, le BME, le BRGM, le CNIGS et l'Université d'Etat d'Haïti a duré e 10 mois ; les travaux ont couvert 5 zones prioritaires : le Centre-ville, le Fort National, Bourdon/ Canapé-Vert, Carrefour-Feuille et ils ont servi aussi à renforcer la capacité des différentes institutions concernées. Au niveau académique, l'Université a produit un ensemble de travaux de recherche avec un ensemble de jeunes chercheurs en géosciences qui ont permis une meilleure compréhension de la tectonique régionale et locale. Un programme de Master en Géosciences débutera le mois de Mars 2017 en vue de la formation d'un ensemble de professionnels dans le domaine des géo-risques. Cependant,

# ... Les défis persistent !

L'augmentation galopante de la vulnérabilité des populations, l'accroissement de nouveau paramètre comme le changement climatique enclenche comme incidence la fréquence des catastrophes pendant ces dernières années et deviennent disproportionnés par rapport à certaines avancées d'ordre institutionnel. De ce fait, une meilleure compréhension des risques naturels qui menacent le pays

s'impose pour les populations exposées et une meilleure organisation des capacités opérationnelles relative à la GRD est capitale.

D'autres variables nécessitant des considérations particulières concernent la dégradation de l'environnement physique qui subit une forte accélération durant ces trois dernières décennies. Cette accélération de la dégradation environnementale fragilise les efforts de développement et rend plus vulnérables les communautés vivant dans les zones à risques. La reconstruction environnementale fait partie des grands axes stratégiques du Plan National de Développement. Le Ministère de l'Environnement met fortement l'accent sur les principaux enjeux environnementaux comme étant : la déforestation et le déboisement, la diminution de la diversité biologique, l'érosion des sols, l'amenuisement et pollution des réserves d'eau et la pollution du milieu urbain, sur lesquels il faut agir sans délai. Une étude menée en 2010 par l'UNCCD<sup>7</sup>, révèle une couverture en forêt primaire estimée 12%, et de 18-19% en couverture végétale. Plus de 85% des bassins versants sont dans un état critique ou totalement déboisés. Ce déboisement poussé, entraine une érosion des terres arables qui somme toute à des conséquences graves sur la production agricole, la dégradation des zones côtières et les écosystèmes marins. La dégradation environnementale occasionne aussi une diminution de la biodiversité, faisant de plus en plus craindre une catastrophe écologique. Il est craint que plus d'une centaine d'espèces endémiques à Haïti soient en danger d'extinction. La contamination des sources d'eau et des nappes phréatiques constitue un problème environnemental majeur et de santé publique. On observe une diminution de la capacité de recharge de plus 50% des nappes phréatiques qui constituent 45% des ressources en eaux mobilisables<sup>8</sup>.

# Les objectifs stratégiques du document pays

Le Cadre de Sendai, les Objectifs du Développement Durable, le Traité sur le changement climatique adopté suite au COP 21, le Plan Stratégique de Développement d'Haïti Pays Émergent en 2030 (PSDH), sont des cadres de référence importants qui relient la stratégie nationale de réduction de risque aux initiatives régionales et internationales. Si l'approche préconisée de la réduction des risques en Haïti a été plus axée sur l'étude des dangers et l'introduction de mesures d'atténuation afin de réduire l'impact de ces dangers, d'autres variables constituant les risques sous-jacents comme l'absence de gouvernance du risque, les vulnérabilités multidimensionnelles, le changement climatique, etc., ouvrent de nouveaux champs de réflexion dans une démarche intégrale de la GRD.

À cet égard, des signes encourageants nécessitent d'être mis en exergue, comme l'importance accordée pour la réduction des risques de catastrophes dans le cadre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti Pays Émergent en 2030 (PSDH), la mise en place de la Table Sectorielle et Thématique GRD, et la révision du Plan National qui partent d'une démarche visant l'interopérabilité entre les différents secteurs. Toutefois beaucoup reste à faire à ce niveau. Néanmoins, la Loi d'urgence de 2010 cristallise une reconnaissance tacite du Système National et ses différentes entités, et permet aux opérateurs de jouir d'une certaine latitude en matière légale, en l'absence d'un Cadre légal voté et entériné par le Parlement.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Forest Data, Latin America and the Caribbean, UNCCD 2010

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>Source:UEP, Ministere de l'Environnement

Il est primordial de s'arrêter sur le thème de la légalisation du Système National, jusqu'ici inexistante, afin de faire ressortir son impact sur les blocages institutionnels et les inefficacités des projets et programmes d'appui pour la réduction du risque dans le pays. L'adoption d'un cadre légal est considérée par les opérateurs du Système National et ses partenaires, comme la priorité numéro un capable d'assurer la pérennité des actions et la recevabilité des secteurs et toutes parties prenantes concernées par la thématique.

Le document Pays fournit un aperçu des efforts actuels effectués en GRD dans le sillage des progrès obtenus par Haïti, ainsi que les opportunités à saisir en matière de GRD, et devrait être mis à jour périodiquement au fur et à mesure que les contextes et circonstances évoluent. Il offre l'occasion également de revoir les avancées en matière de GRD obtenues par l'Etat Haïtien, grâce à l'appui des programmes DIPECHO, le PNUD, le PNUE, la Banque Mondiale, la BID, DFID, USAID, l'UE, les Coopérations Suisse et Japonaise, entre autres, en matière de GRD. Il est important de mentionner le rôle important sur le plan opérationnel de la Croix Rouge Haïtienne aidée par la FICR et le CICR parmi les institutions coopérants qui ont aidé Haïti à faire des avancées notables en matière de préparation et réponse aux désastres, et même en matière de réduction du risque de désastre.

Ainsi, ce document devra permettre d'identifier les principaux défis à relever de manière temporelle pour réduire les pertes en vies humaines, ainsi que les risques aggravés par les facteurs sous-jacents d'ordre socioéconomique, climatique, et environnemental. Il se veut être la mémoire institutionnelle du pays en matière de gestion des risques et des désastres.

Ce document devrait aussi servir de référence de base pour la conception des politiques et stratégies à court et moyen termes, dans le cadre de la planification et la mise en œuvre des activités de GRD pour les opérateurs du système national, les organisations, institutions et les agences de coopération internationale, la société civile organisée et le secteur privé qui travaillent sur la GRD à travers le pays. Il est prévu que le document sera utilisé pour orienter les autorités à différents niveaux pour faciliter la mise en place de mécanismes facilitant la coopération et la mutualisation des efforts au niveau national.

Il est crucial de souligner aussi la forte mobilisation des représentants des secteurs, y compris la société civile organisée à travers la participation d'organisations locales et les associations d'haïtiens vivant dans la diaspora. Cette avancée ouvre des fenêtres d'opportunités pour une meilleure coopération des secteurs public-privé avec l'objectif commun de réduire les risques de catastrophe.

Ainsi, Basé sur les priorités de Sendai, les ODD et le Cadre pour le changement climatique, le document propose des actions prioritaires pour adresser des actions à court et moyen termes dans le domaine de la GRD. Ainsi, quatre (4) grandes focalisations pour les 3 prochaines années articulées autour d'un cadre axiomatique liées aux priorités de Sendai et le Plan National GRD (en vigueur) sont identifiées afin d'adresser notamment : i. l'analyse, compréhension du risque ; ii. L'investissement dans la réduction du risque ; iii. Le renforcement de la gouvernance et du cadre légal et normatif ; iv. Le renforcement de la préparation et les relèvements. La mise en œuvre et le suivi du cadre programmatique permettrait un ensemble d'avancées pour les 3 prochaines années, notamment pour faciliter i. la constitution d'une masse critique pour développer un plaidoyer national pour la gouvernance du risque à tous les niveaux et mobiliser les acteurs pour doter le pays d'un cadre légal capable de normaliser des politiques publiques intégrées pour la GRD et des instruments

légaux et financiers accessoires ; ii. Développer des stratégies pour la réduction des vulnérabilités des populations les plus à risques en particulier dans les zones rurales et périurbaines à forte concentration de population en tenant compte de l'approche basée sur le genre, en se basant sur des stratégies et des activités intégrées pour la prise en compte de la protection des bassins versants et les écosystèmes marins dans la GRD (approche GRD basée sur les écosystèmes), en tenant compte des paramètres liées au changement climatique; iii. Mettre en place des mécanismes pour l'intégration de la société civile organisée (églises, groupes confessionnels, organisations locales) dans les structures du Système National, en incluant les Haïtiens vivant à l'étranger, dans des structures et mécanismes adaptés fonctionnant en temps de paix et en temps de crise ; iv. Promouvoir le partenariat public privé pour la GRD et identifier pour leur mise en place des mécanismes nationaux pour le financement du risque (en amont), incluant l'assurance et la réassurance à tous les niveaux et dans tous les secteurs ainsi que des outils pour mesurer les pertes et dommages des catastrophes a petites, moyenne et grande échelles de manière systématique afin de faire des projections et développer des scenarii basées sur des évidences; v. Renforcer les connaissances du risque à différents niveaux pour tous les acteurs tout en intégrant des mécanismes pour le suivi et l'évaluation des programmes et projets afin de mesurer les avancées et les besoins à tous les niveaux.

Néanmoins, il demeure fondamental de faire des considérations sur limitations majeures d'ordre institutionnel et politique en lien avec le déficit de normalisation du Système National GRD et de politiques publiques répondant au contexte du pays. Elles font encore référence à l'absence de la « culture » du risque reconvertie rationnellement et tout bonnement en déficit de la gouvernance du risque.

# I-Introduction technique

La très grande vulnérabilité d'Haïti face aux risques de catastrophe de tout ordre n'est plus à démontrer. Comme la plupart des petits états insulaires en développement (PEID), le pays accuse un très fort indice de risque de catastrophes naturelles. Près de 98% de la population est confrontée à au moins à deux aléas majeurs, indépendamment de son appartenance sociale et sa position géographique. Avec une population de plus de 10 millions d'habitants, Haïti a la plus forte densité de population dans la région (soit 353 personnes au km²) et reste le pays de l'hémisphère occidental avec un indice de développement humain le plus bas (IDH= 0,471) : soit 149ème sur 179 pays. Près des 3/4 des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté de 2 \$E.U personne/jour et plus de la moitié (59%) sont considérées comme pauvres, dont 2.5 millions vivant dans la pauvreté absolue de 1 \$E.U. personne/jour¹0. La disparité économique est élevé : 63% de la richesse du pays est entre les mains des plus riches qui représentent 20% de la population, tandis que les plus pauvres, 40% de la population, ont accès à seulement 9% de la richesse. Près de 40% de la population souffre de l'insécurité alimentaire, dont 1,5 million en état sévère¹¹¹. La déforestation a atteint à peu près 88% l'2du territoire et une érosion importante des sols s'en est suivi.

En 2008, les situations de désastres en saison cyclonique ont causé des dommages évalués à près d'un milliard de dollars US, ce qui équivalait à 15% du PIB. Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7,2 a fauché les vies de 220.000 personnes, en a blessé 300.000, déplacé 1,5 million et balayé l'infrastructure de la capitale politique et économique du pays, son économie et son tissu social. Le séisme a aussi causé des dommages d'une valeur estimée à 7,804 milliards de dollars US, équivalent a 120% du PIB<sup>13</sup>.

Il y a plus de six ans, le cholera a fait son apparition dans une région rurale épargnée par le séisme et s'est répandu rapidement dans tout le pays, dépassant les 455,293 cas hospitalisés et 9,155 décès entre octobre 2010 et Mai 2016<sup>14</sup>. Ces cinq dernières années, le pays a aussi essuyé de nombreuses tempêtes, dont l'ouragan Sandy, et subi le fardeau écrasant de la sécheresse et du déficit pluviométrique dans des régions agricoles clés suite à la persistance du phénomène El Nino. En outre, les conséquences du changement climatique sont déjà présents ; Une étude récente de la Banque Mondiale alerte que « L'impact du changement climatique en Haïti devrait se traduire, à terme, par une réduction de plus de 50% des précipitations et une augmentation des températures moyennes de près de 4°C à l'horizon 2080-2099<sup>15</sup> ».

Sur le plan politique, la situation est loin d'être équilibrée. Au moment d'écrire ce document, le pays suite aux contrecoups d'élections controversées, vient l'élire un nouveau président mais peine à nommer un nouveau gouvernement. Au niveau décentralisé, le tableau n'est pas trop différent, vu

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Plan d'action de transition, PNUD 2013

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Diagnostic systématique Pays 2015 (BM)| Enquête sur les conditions de vie en Haïti, ECVMAS 2012

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Rapport du PAM, 9 Février 2016

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>Etude de l'UNCCD 2010, Forest Data: Latin America and the Caribbean

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview/ Présentation d'Haïti, Banque Mondiale

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> MSPP/DELR, Rapport du réseau national de surveillance du choléra, Mai 2016

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Source: Climate Change Knowledge Portal, groupe Banque Mondiale

que beaucoup d'élus à toutes les strates administratives et politiques ne sont pas encore installés. Cette réalité a de graves incidences sur la gouvernance en général, et la gouvernance du risque en particulier.

Il serait très réducteur en parlant de risque en Haïti d'avoir exclusivement à l'esprit l'exposition des populations aux catastrophes dus aux aléas majeurs : séismes, inondations, sécheresses et épidémies... D'autres facteurs sous-jacents comme, l'absence d'aménagement du territoire et de cadre normatif cause particulièrement, de vides juridiques et institutionnels qui entravent structurellement le bon déroulement des activités de préparation et de réponse aux catastrophes, ainsi que la réduction des risques à travers les secteurs. Les vulnérabilités socioéconomiques d'une population en proie à des défis structurels de développement sont autant de facteurs aggravants à considérer.

Toutefois, il est important de mettre en reliefs des avancées significatives en matière de directives et d'orientations pour la réduction des risques et de réduction de la pauvreté sur le plan global, telles qu'elles ont été adoptées à l'échelle planétaire en 2015 (Cadre d'Action de Sendai, les Objectifs du Développement Durable, le Traité sur le changement climatique adopté suite au COP 21). Ces grands accords constituent un ensemble d'instruments et dispositifs adoptés par la communauté internationale, dans le but de réduire les risques de catastrophes et contribuer au développement durable. Antérieurement, le CDM développé par le CDEMA 16 pour les pays de la région des Caraïbes, a été adopté dans le sillage du Cadre d'Action de Hyōgo qui a largement contribué à améliorer les capacités de réponse et conduire à la réduction des pertes en vies humaines. Le bilan mondial du GAR 2015, stipule que « 10 ans après l'adoption du CAH, les risques de catastrophe n'ont pas été réduits de manière significative à l'échelle mondiale, bien que l'amélioration de la gestion des catastrophe ait conduit à des réductions significatives de la mortalité dans certains pays. Cependant, les pertes économiques dues aux catastrophes atteignent aujourd'hui en moyenne 250 à 300 milliards de dollars américains chaque année 17 ». Cette réalité mondiale à laquelle Haïti n'échappe pas, offre parallèlement des opportunités réelles, en matière d'orientations stratégiques pour la réduction du risque, et adresser la GRD dans toutes ses dimensions dans un monde et un environnement changeant.

Sur le plan national, depuis l'élaboration du Plan National GRD en 2001, beaucoup d'efforts ont été consentis pour permettre au pays de mieux faire face aux risques de catastrophes. Dans l'optique de promouvoir et capitaliser sur les progrès et les expériences avérées des programmes et projets de réduction de risques dans le pays, le Document Pays offrira l'occasion de revoir les avancées en matière de GRD obtenues par l'Etat Haïtien, grâce à l'appui des programmes DIPECHO, le PNUD, le PNUE, la Banque Mondiale, la BID, entre autres, dans le pays, en matière de GRD.

Le but d'élaborer un Document Pays pour Haïti est de fournir une vue d'ensemble de l'état de la GRD dans le pays, les progrès accomplis, les défis, les opportunités et la définition des stratégies et

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>CDEMA : Caribbean Disaster Emergency Management Agency, mécanisme interrégional pour la gestion des urgences

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>GAR, Réduction du risque de catastrophe : Bilan mondial 2015

priorités temporelles. De plus, le document devra permettre d'identifier les principaux défis à relever pour réduire les pertes en vies humaines, ainsi que les risques aggravés par les facteurs sous-jacents d'ordre socioéconomique, climatique, et environnemental.

Le Document Pays permettra aussi une évaluation objective des progrès réalisés dans le processus de réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience face aux risques générés par les menaces naturelles. Les discussions /entre les acteurs et postulats en GRD devraient donner des orientations pour identifier les scénarios de risque, les populations les plus exposées, les institutions publiques et les mécanismes en charge des solutions adaptées pour le renforcement de stratégies centrées sur les communautés les plus vulnérables.

Ce document devrait aussi servir de référence de base pour la conception des politiques et stratégies à moyen terme, dans le cadre de la planification et la mise en œuvre des activités de GRD pour les opérateurs du système national, les organisations, institutions et les agences de coopération internationale qui travaillent sur la GRD à travers le pays. Il est prévu que le document sera utilisé pour orienter les autorités à différents niveaux pour faciliter la mise en place de mécanismes facilitant la coopération et la mutualisation des efforts au niveau national.

En revanche, nous aurons aussi à aborder la notion de société du risque en approchant sur un plan sociologique quelques aspects du tissu social, national et local, en nous référant à la théorie culturelle de l'approche ethnologique de Mary Douglas. On en résume le principe : *Mary Douglas considère que « la façon dont nous appréhendons un risque dépend de notre position sociale et de nos valeurs culturelles, et que cette position et ces valeurs ne doivent pas être considérées isolement* 18 »

Pour situer les recherches en lien avec ce travail, nous nous engagerons à la tache de recollement de dossiers d'études scientifiques, de rapports techniques dans une démarche participative avec les secteurs au niveau étatique, des organismes spécialisés, et des représentants de la société civile, etc. Un atelier de restitution avec les parties prenantes est aussi fixé au terme de la première phase du processus qui devrait être revu tous les deux (2) ans.

Sans avoir la prétention de fournir des réponses à toutes les facettes de la problématique de la GRD, le Document Pays aura pour principal objectif de présenter de manière holistique les informations pertinentes aux intéressés sur les priorités temporelles de certains secteurs et zones géographiques.

•

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Patrick Peretti-Watel, Sociologue du risque, Paris, Armand Colin, 2000

# Comment le document pays est structuré?

# **Chapitres 1-4**

Décrivent le contexte global, régional, national et généralités sur la GRD

# **Chapitres 5-6**

Décrivent les cadres légal, institutionnel, politique et économique, y compris les instruments et outils en vigeur dans le pays

# **Chapitres 7-8**

Décrivent le contexte du risque intégralement, les enjeux, vulnérabilités et capacités du pays pour y faire face, et la priorisation des actions a entreprendre

Le **chapitres 9** consolidera les informations à caractère stratégique issues des rencontres bilatérales, les focus groupes, l'atelier de consultation, les observations et les analyses croisées du consultant, et feront l'objet de recommandations pour des orientations techniques en GRD pour une culture de résilience face aux risques et désastres.

Il nous reste tellement à faire dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe en Haïti! Disons comme Benjamin Franklin que « Dieu aide ceux qui s'aident eux-mêmes »!

# II-DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie retenue pour élaborer le Document pays en Haïti a été préalablement définie selon une approche générale appliquée dans les autres pays de la région<sup>19</sup>. Toutefois, le contexte politico-institutionnel a un peu biaisé le processus et une méthodologie adaptée à la situation s'est imposé et détaillée comme suit :

- Définition de la méthodologie de travail avec la DPC
- Revue de la documentation pour l'écriture du Document
- Détermination des différents acteurs à rencontrer
- Rencontres et présentation de l'initiative et de la méthodologie de travail auprès des différentes plateformes nationales intervenant dans la GRD (SPGRD, FGRD, Table sectorielle GRD, Bailleurs)
- Coordination multi acteurs pour la révision conjointe avec le Plan National GRD
- Présentation de l'initiative auprès du groupe des bailleurs
- Rencontre et interview des principaux acteurs intervenant dans la gestion des risques naturels
- Rencontre avec les Coordonnateurs départementaux de la DPC (conjointement avec consultants pour le Plan National)
- Mise au point et diffusion du questionnaire pour les rencontres
- Préparation de la note conceptuelle de l'atelier
- Envoi préalable de l'ébauche "0" du Document et la note conceptuelle de l'atelier de restitution
- Focus groupes avec les secteurs et les institutions spécialisées
- Rencontre et renseignement du questionnaire mais aussi recueil de toutes les informations fournies par les partenaires
- Exploitation des éléments recueillis dans le questionnaire (analyse, statistique, schéma descriptif de l'organisation actuelle)
- Atelier de travail pour la révision de l'ébauche "1" du Document Pays et présentation d'un plan d'action pour sa finalisation
- Atelier de validation du Document Pays.

Il faudra surtout souligner l'approche hautement participative auprès de multiples acteurs tout au long du processus, ce qui facilitera l'appropriation du document comme un outil de référence auprès des parties prenantes.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>Le document de cadrage du Document pays définit la structure et les éléments à développer dans le document. Il revient toutefois à chaque pays de l'adapter en fonction des contraintes, besoins et les réalités factuelles.

# III- CONTEXTE GLOBAL ET REGIONAL DE LA REDUCTION DU RISQUE DE DESASTRES

# 3.1-CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte global de la GRD est caractérisé par des dégâts considérables et des pertes dues aux petites catastrophes récurrentes aggravées par les effets des changements climatiques (SIPC, 2015). Ces conséquences érodent constamment les actions de progrès et de développement durables. Le cadre Sendai pour la prévention des catastrophes 2015-2030, adoptée lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies à Sendai, Japon, le 18 Mars 2015 fixe l'agenda global pour la RRC au niveau mondial. Il est l'instrument successeur au Cadre d'action de Hyōgo (HFA) 2005-2015 : Résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes. Le HFA a été conçu pour donner un nouvel élan à l'action mondiale dans le sillage du Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles de 1989, et de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation et l'atténuation et de son plan d'action, adopté en1994 et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de 1999.



Figure 1: Résumé des priorités, objectif et cibles globales du Cadre de Sendai, 2015-2030

Le cadre de Sendai est élaboré avec des éléments qui assurent la continuité du travail accompli par les États et les autres parties prenantes dans le cadre du HFA et introduit un certain nombre d'innovations comme il a été recommandé lors des consultations et des négociations. Les changements les plus importants renforcent l'accent sur la gestion des **risques de catastrophe**, proposition à la **gestion des catastrophes**; La définition de sept objectifs mondiaux pour un résultat attendu : la réduction des risques de catastrophe ; Un but axé sur la prévention de nouveaux risques, ce qui réduit les risques existants et le renforcement de la résilience, ainsi que d'un ensemble de principes directeurs, y compris la responsabilité première des États à prévenir et à réduire les risques de catastrophe, et finalement l'engagement partagé des institutions et des Etats. En outre, le champ d'application de la réduction des risques de catastrophe a été élargi de manière significative et devra mettre l'accent sur les risques naturels et anthropiques, ainsi que les menaces dus aux risques environnementaux, technologiques et biologiques connexes. La prise en compte de la santé pour le renforcement de la résilience des populations est fortement encouragée tout au

long du processus. Le cadre Sendai met en évidence la nécessité d'une action ciblée au sein des secteurs par les États aux niveaux local, national, régional et mondial dans ses quatre domaines prioritaires.

Antérieurement, le CAH avait globalement favorisé la réduction substantielle des pertes en vies humaines, comme en témoignent les rapports nationaux et régionaux durant ses 10 années d'application. Il faudra aussi noter que les mécanismes internationaux de conseil stratégique, de coordination et de renforcement de la coopération, tels que la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et les plateformes régionales, ainsi que d'autres cadres internationaux et régionaux de coopération, ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de politiques et de stratégies, l'acquisition de connaissances et l'enseignement mutuel.

Fort des expériences et leçons apprises du CAH qui avaient surtout privilégié des cibles globales, le Cadre de Sendai s'appliquera aux risques de catastrophes à petite échelle ou à grande échelle, fréquentes ou rares, soudaines ou à évolution lente, causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques. Il vise à orienter la gestion multirisque des risques de catastrophe dans le contexte du développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

La Déclaration et le Plan d'application de Johannesburg, le Programme d'action (PAB) et la Stratégie de Maurice pour sa mise en œuvre, l'Agenda du COP 21 et la Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) suivis des Objectifs de développement durable (2015-2030), qui constituent ensemble le moteur et le cadre référentiel de l'aide et les programmes d'appui au développement dans le monde entier. Le changement climatique mondial (CC) a également été reconnu comme une menace majeure pour le développement durable des pays des Caraïbes. De ce fait, Haïti a attribué une haute priorité au changement climatique dans la présentation de son plan d'action pour le climat avant l'Accord de Paris en 2015 et en devenant signataire de l'entente planétaire. Cet Accord, dans l'articulation de l'agenda du développement post-2015 et le Document final de Rio +20, constituent des jalons devant contribuer substantiellement à la protection des petits États insulaires en développement (PEID).

Plus précisément, ces éléments permettent d'établir des liens critiques entre les risques naturels et / ou la réduction des risques au travers des secteurs suivants :

- L'agriculture durable (cultures, élevage, pêche, sylviculture, aquaculture), la sécurité alimentaire, la biodiversité et la conservation des écosystèmes, et la résilience au changement climatique (paragraphe 111)
- L'intégration de la planification urbaine durable et habitats (para 134-137)
- Les vulnérabilités particulières des PEID (para 178-180)
- Le développement durable et l'éradication de la pauvreté (para 186-189)
- Le changement climatique (para 190)
- Le renforcement des capacités (para 280)

De plus, il est reconnu que, face à de nombreux défis, les PEID ont beaucoup moins progressé en terme développement que la plupart des pays d'autres groupes, ou même régressé, notamment en termes de réduction de la pauvreté et le développement durable. Les effets néfastes des changements climatiques représentent un risque important et mettent en péril la réalisation des objectifs de développement durable, de même que leur survie et leur viabilité (ONU, 2012).

La 3eme Conférence des Nations Unies sur les PEID en septembre 2014 (SAMOA Pathway) a reconnu que la résilience doit être un principe fondamental de progrès futurs ; et que la RRC fasse partie intégrante de la croissance durable des secteurs économiques tels que le tourisme, l'agriculture et la pêche; et le jeu de la réduction des risques et adaptation aux changements climatiques et de leur incidence sur les ressources naturelles, la sécurité alimentaire et le développement global (ONU, 2014).

3.2-LE CONTEXTE DE LA STRATEGIE REGIONALE CARIBEENNE POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (CDM)

Sur le plan régional, la stratégie CDM adoptée par la Communauté des Caraïbes (18 pays de la CARICOM) en 2001, promeut un cadre stratégique et des résultats pour la gestion complète et intégrée du risque de catastrophe pour le renforcement de la résilience et protéger vies et biens des pays de la région qui font face à un contexte multirisque et d'exposition croissante. Le dernier cadre adopté pour la décennie (2014-2024)<sup>20</sup>, et dirigée par l'Agence Caribéenne de gestion des catastrophes (rebaptisée CDEMA en 2009) est essentiellement basé sur les leçons apprises des Stratégies antérieurement implémentées et des priorités émergées des contextes régionaux et internationaux (Post Hyōgo particulièrement), pour une meilleure interpénétration de la GRD dans les secteurs et une plus forte implication de la société civile pour l'anticipation d'une société plus sûre et plus résiliente, et favorisera le développement économique durable qui est cohérent avec les résultats attendus et l'objectif du Cadre de Sendai. Haïti est l'un des 18 Etats membres de CDEMA ayant adopté le Cadre CDM. Le Cadre met l'accent dans sa définition d'un état final mettant en relief la résilience des secteurs économiques clés ; la résilience des communautés particulièrement axée sur les groupes les plus vulnérables et les questions de genre; son harmonisation avec les actions d'adaptation au changement climatique (CCA); et des ressources pour réaliser la stratégie, entre autres. Avec des thèmes transversaux dont l'intégration du genre, le changement climatique, la durabilité environnementale et la technologie de l'information et des communications (TIC).

# Les résultats fixés de la stratégie CDM sont notamment :

- 1. Le renforcement des mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre du CDM aux niveaux national et régional ;
- 2. L'amélioration et la gestion durable des connaissances et des bonnes pratiques ;
- 3. L'amélioration de l'efficacité du CDM au niveau sectoriel ;
- 4. Le renforcement soutenu des capacités pour une culture de la sécurité et de la résilience des communautés des Etats membres.

Table 1: Evolution du processus de réduction des risques de catastrophe internationale et régionale

	2. Oldston du processus de reduction des risques de edustrophe internazionale et regionale			
Année	Stratégie/Accord/Plateforme			
1989	Décennie Internationale pour la Réduction des Désastres Naturels			
1994	Stratégie et Plan d'Action de Yokohama pour un Monde plus sur			
2000	Stratégie Internationale pour la Réduction des Catastrophes			
	Déclaration des Objectifs de Développement du Millénaire(ODD) <sup>21</sup>			
2001	Caribbean Compréhensive Disaster Management Strategy (CDM) 2001-2006			
2002	2 Sommet Mondial et Plan d'Implémentation pour le Développement Durable			
	Johannesburg			
2005	Conférence Mondiale sur la Réduction des Catastrophes et le Cadre d'Action de			
	Hyōgo(CAH) <sup>22</sup>			
2007	Relever la Compréhension des Stratégies de Gestion des Catastrophes 2007-2012 <sup>23</sup>			
	Première Session de la Plateforme Globale pour la Réduction des Risques de			
	Catastrophes			

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>Prevention web: Caribbean Disaster E

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup><u>http://www.un.org/millenniumgoals/</u>

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>http://www.unisdr.org/hfa

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>http://www.cdema.org/publications/CDMFramewkInfoSheet.pdf

2009	Première Session de la Plateforme Régionale des Amériques pour la Réduction des			
	Risques de Catastrophes			
	Deuxième Session de la Plateforme Globale pour la Réduction des Risques de			
	Catastrophes			
	Cadre Régional pour l'Avancement du Développement de la résilience face au			
	Changement Climatique 2009-2015			
2011	Seconde Session de la Plateforme des Amériques pour la Réduction des Risques de			
	Catastrophe			
	Troisième Session de la Plateforme Globale pour la Réduction des Risques de			
	Catastrophes			
2012	Troisième Session de la Plateforme Régionale des Amériques pour la Réduction des			
	Risques de Catastrophe			
2013	Quatrième Session de la Plateforme Globale de Réduction de Risques de Catastrophe			
2014	Comprehensive Disaster Management Strategy 2014-2024			
	Quatrième Session de la Plateforme Régionale des Amériques pour la Réduction des			
	Risques de Catastrophe (Octobre)			
2014	Adoption du « SAMOA Pathway», ou Cadre d'Action pour des modèles de réduction de			
	risque et de développement durable au niveau des PIED, obtenu au cours de la 3eme			
	conférence sur une période de dix (10) ans.			
2015	Cadre de Sendai Pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030 <sup>24</sup>			
	Conférence des Parties sur le Changement Climatique des Nation Unies, Paris 2015 <sup>25</sup>			
	Accord Pour le Développement Durable (incluant les Objectifs de Développement			
	Durable, ODD)] <sup>26</sup>			

De toute évidence, les priorités de Sendai alignées avec le CDM en font un cadre harmonisé pour orienter les priorités d'action au niveau national.

# 3.3. Haïti et les strategies du "CDM (Caribbean Disaster Management)" OUGDC (Gestion des risques et desastres dans la Caraïbe)

Les petits Etats insulaires en développement (PEID), comme les pays de la Caraïbe, font face à des menaces majeures en fonction des pertes futures disproportionnellement élevées dues aux catastrophes. Les PEID devraient perdre en moyenne chaque année une part 20 fois plus importante de leurs actifs, en raison des catastrophes. Les pertes prévisionnelles annuelles dans les PEID sont équivalentes a près de 20% de leurs dépenses sociales totales, contre seulement 1,19 % en Amérique du Nord, et moins de 1% en Europe et en Asie centrale<sup>27</sup>. Les risques de catastrophes, amplifiés par les effets du changement climatique, requièrent des pays de la Caraïbe des stratégies de plus en plus innovantes qui répondent aux variabilités de leur contexte. La stratégie de Gestion des désastres dans la Caraïbes (CDM) offre un cadre de coopération et de partage des ressources en situation de désastres aux Etats membres. Les risques extensifs<sup>28</sup> sont particulièrement considérés comme des facteurs de pauvreté dans ces pays-là.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> http://www.preventionweb.net/files/43291\_sendaiframeworkfordrren.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> http://unfccc.int/files/meetings/paris\_nov\_2015/application/pdf/paris\_agreement\_english\_.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> http://www.un.org/ga/search/view\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Risques de catastrophes mineurs, mais récurrents, GAR, Bilan Mondial 2015, page 4

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>Dixit, GAR: Bilan Mondial 2015

Contrairement aux risques intensifs, ils sont étroitement liés à des facteurs sous-jacents, tels que les inégalités et la pauvreté, et moins influencés par les lignes de faille sismiques et les trajectoires des cyclones (les aléas proprement dit). Ces évidences sont clairement démontrées grâce aux modèles développées dans le Cadre d'action des modèles accélérés de la GRD intégré au développement durable des PEID<sup>29</sup>.

En conséquence, il sera important pour qu'Haïti puisse travailler avec plus de synergie avec les autres pays de la région qui partagent les mêmes réalités géophysiques, afin de mutualiser et fertiliser les expériences et ressources pour affiner des stratégies de réduction de risque en fonction du contexte caribéen.

Haïti dans son rôle d'Observateur au sein du CDEMA, ne jouit pas intégralement des avantages de coopération des autres états membres. Cependant le cadre de coopération, avec le CDEMA particulièrement évolue progressivement. Au cours de

# Atelier régional sur le risque sismique en milieu urbain

Les expériences régionales comme l'atelier régional sur la réduction du risque sismique ayant abouti à l'élaboration d'une feuille de route régionale sont des exemples de coopération régionale pouvant renforcer les partages d'expériences.

la réponse post Matthew particulièrement, plusieurs pays membres de l'organisme régional ont porté main forte à Haïti a travers plusieurs axes vitaux comme la coordination, l'assistance humanitaire à la population. Néanmoins, une politique nationale visant une plus forte intégration d'Haïti dans de tels mécanismes de coopération régionaux, pourra contribuer à renforcer les capacités du pays par une mutualisation des expériences, des ressources, et une meilleure interopérabilité avec d'autres mécanismes particulièrement en situation de crise<sup>30</sup>.

# 3.4. ASPECT BINATIONAL DE LA REDUCTION DES RISQUES EN HAÏTI

### 3.4.1-Defisenvironnementaux dans les zones frontalières

Considérées par certains comme des éléments de rapprochement des deux peuples, les zones frontalières, selon le PNUE « constituent un carrefour névralgique non seulement pour le développement des Communautés locales mais aussi pour la mise en œuvre des stratégies et des initiatives conjointes de Coopération entre Haïti et la République dominicaine<sup>31</sup> ».

La plupart des risques majeurs (hydro, géologiques, médicaux et même anthropiques) concernent forcement les 2 pays, particulièrement leurs zones frontalières. Cependant, nous nous arrêterons dans le cadre de ce rapport aux risques environnementaux qui présentent des similarités et offrent des possibilités évidentes plus ponctuelles de coopération entre les deux peuples.

http://www.uncrd.or.jp/content/documents/2886Parallel%20Roundtable%20(5)-

Background%20Presentation-Frances%20Brown%20Reupena.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> SAMOA Pathway outcomes:

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup>Autre fait important a souligner en lien avec le renforcement des liens de coopération d'Haïti avec les organismes régionaux : le CCRIF a octroyé des frais de remboursement d'assurance a Haïti a hauteur de 20 millions de dollars américains suite au passage de l'ouragan Matthew dans le sud du pays.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Dixit, PNUE- Haïti et la république Dominicaine : Défis environnementaux dans la zone frontalière, Juin 2013

L'île d'Hispaniola (Haïti et la République Dominicaine) a une superficie de 76 420 km², est extrêmement montagneuse, surtout dans sa partie ouest. A l'origine, les 2 pays étaient couverts de foret subtropical avec des zones humides. Les politiques agricoles agressives et le déboisement incontrôlé ont entrainé une déforestation bien plus importante du coté haïtien. Selon les estimations, près de 75% de la population haïtienne utilise encore le bois de chauffe et le charbon de bois pour répondre à ses besoins<sup>32</sup>.



Figure 2: Photo illustrant a l'œil nu les situations environnementales des deux pays de l'Ile Hispaniola. Photo crédit : PNUE

Le commerce de bois est la principale source de déforestation du coté dominicain de la zone frontalière. Mené sans aucune réglementation, avec la complicité d'une certaine frange de la population et des autorités dominicaines qui en tirent des bénéfices économiques, cette activité constitue l'un des éléments majeurs de la dégradation environnementale frontalière. On estime après de 50,000 tonnes de charbon de bois produites chaque année en République dominicaine et importées en Haïti, soit une valeur commerciale estimée à 15 millions de dollars américain (en supposant que la tonne se vend à 300 dollars)33.

Cependant, l'examen de la situation environnementale dans les deux pays révèle des contrastes frappants en deux siècles : la couverture forestière en République dominicaine, grâce à des politiques publiques environnementales strictes et une sensibilisation de la population, est estimée à près de 40%. Alors qu'en Haïti elle est de 12% <sup>34</sup>. Par ailleurs, les prévisions en lien avec le changement climatique sont similaires pour les 2 pays. L'Institut de recherche climatique dans son classement d'indice de risque climatique 2012 octroie à Haïti la 6e place dans le monde, et corrobore les rapports qui classent Haïti dans le rang des 20 pays les plus touchés par les variations climatiques ces 20 dernières années. La République Dominicaine est aussi l'un des 6 pays de la Caraïbe à faire partie des 40 zones climatiques les plus dangereuses du monde. Il est prévu une augmentation de température de 0,7 à 1,0° à l'horizon de 2030, par concomitance, le volume des précipitations devrait également diminuer significativement dans les deux pays à hauteur de 11% d'ici 2030, toute proportion gardée.

Parmi les recommandations de l'évaluation de la PNUE, les deux pays ont clairement intérêt à collaborer pour régler la plupart des problèmes, dont les principales difficultés sont liées aux inondations et à la gestion des cours d'eau qui traversent les frontières ; car toute intervention ou manque d'intervention d'un pays à des répercussions directes sur l'autre.

<sup>32</sup>Ibid.

<sup>33</sup>Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup>IBID, Forest Data UNCCD 2010

Les quatre problèmes majeurs d'ordre hydrométéorologiques identifiés dans le cadre de l'évaluation sont :

- i. Les crues des cours d'eau transfrontaliers ;
- ii. Les pénuries d'eau, l'accèsà l'eau et la pollution hydrique;
- iii. Les crues des lacs Azueï et Enriquillo et
- iv. Les barrages transfrontaliers et l'extraction d'eau.

Les problèmes liés à la dégradation environnementale dans l'ensemble d'Hispaniola entrainent des inondations transfrontalières ; dans certains cas les précipitations qui ont lieu dans un pays entrainent des inondations et des dégâts dans l'autre. Mais le problème diffère d'un bassin versant à l'autre. Par exemple, lorsque des précipitations importantes tombent en République dominicaine, la couverture forestière et le barrage de Péligre atténuent les conséquences en Haïti. Par ailleurs, le bassin versant de l'Artibonite, la région autour des lacs et le bassin versant de Pédernales sont en revanche très touchés en pareille circonstance.

Résumé du projet binational lié au « Renforcement du Système de Gestion de Risques et Désastres, en promouvant la coordination et l'articulation des acteurs institutionnels et communautaires du Département du Sud-Est en Haïti et la Région d'Enriquillo en République Dominicaine »

Ce projet contribue à l'amélioration des systèmes de Gestion des Risques et Désastres en Haïti (Commune d'Anse à Pitres) et en République Dominicaine (Province de Pédernales), à travers d'échanges servant à partager des stratégies et des bonnes pratiques, en priorisant la création d'un espace de concertation binationale au niveau des 2 pays.

Au niveau de chaque pays (niveau départemental-communal-local), les actions mis en œuvre sont focalisées sur le renforcement des mécanismes de coordination et communication des informations et des alertes entre les structures prévues par la Protection Civile dans chaque pays, et l'affermissement entre les dites organes et la population. Des travaux pour l'amélioration de la coordination entre les structures du niveau départemental/régional, avec le niveau communal et avec le niveau local, sont réalisés à travers des ateliers de renforcement des chaines de communication des institutions qui font partie du système de GRD dans chaque pays. Ceci permet l'articulation avec les représentants des communautés ciblés et les structures de la Protection Civile, pour assurer que les informations et alertes arrivent à la population.

Dans une autre coté, des démarches sont en cours pour la construction d'une culture de sécurité et de résilience, destinées à renforcer les capacités des communautés pour la préparation et la réponse. Il y a des actions de formation destinées aux groupes ressources dans les communautés ainsi que des actions de sensibilisation à la population et dans les écoles.

<u>Au niveau binational</u>, le projet vise á contribuer, comme expérience pilote, à une meilleure coordination entre les 2 pays pour la Gestion des Risques et Désastres. Une <u>table de concertation</u> **Binationale** a été mise en place.

L'espace binationale est constitué essentiellement sur le leadership de la Protection Civil à travers du CCPC en Haïti et de la Défense Civil de Pédernales, à travers du Comité Municipal de PMR en République Dominicaine, qui sont les entités responsables de la GRD dans la zone frontalière. Les institutions responsables de la santé, l'éducation, de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture et la Croix Rouge dans chaque pays conforment le groupe binational. Les membres de la Table Binationale font des réunions tous les deux mois, et travaillent ensemble dans une commission binationale avec un plan d'action pour se préparer et combattre la sécheresse et des épidémies qui touchent la zone frontalière.

Un protocole d'action binationale est en train de se mettre en place. Il vise à établir les actions à mettre en œuvre entre ces institutions dans la zone frontalière en cas de catastrophe. Ce protocole permettra les institutions réduire le temps pris par les personnes ou les institutions pour fournir une réponse adéquate au contexte de catastrophe, qui affecte les communautés, définir les rôles et les responsabilités des acteurs du système, et d'établir clairement les étapes et les procédures dans chaque événement.

Les institutions travaillant dans l'espace binational contribuent aussi à améliorer la qualité de la réponse aux catastrophes et augmenter la capacité de résilience des communautés dans les deux pays.

3.4.2- Essai sur la problematique du debordement des eaux des lacs Azueï et Enriquillo

Depuis 2008, il est constaté une augmentation inquiétante du niveau des eaux des lacs précités. L'une des interprétations issues de l'étude du PNUE pour expliquer le phénomène, est illustrée dans la photo ci-dessous :



Figure 3: Montagnes situées au-dessus des lacs Azueï et Enriquillo montrent que des agriculteurs ont travaillé sur ces flancs de coteaux sans prendre aucune mesure pour contrôler l'érosion, contribuant ainsi à dégrader significativement les terres

Parallèlement, la situation des zones côtières ne diffère pas en termes d'enjeux, mais offre aussi des pistes intéressantes de coopération entre les deux pays, comme le témoigne l'association des pécheurs de Pédernales et l'Anse à pitres. Les difficultés majeures suivantes dans les zones côtières frontalières ont été révélées par l'étude du PNUE :

- La pêche transfrontalière illégale et la surpêche ;
- La coupe de la mangrove pour obtenir du bois et créer des salines ;
- Les zones marines protégées et biodiversité ;
- Le commerce transfrontalier des espèces marines ; et
- La pollution des estuaires, des lagons côtiers et de la mer

3.4.3-LES FAILLES SISMIQUES COMMUNES (PRESQU'ILE DU SUD /ENRIQUILLO, SEPTENTRIONALE)

# Les pistes de coopération binationale (voir encadré ci-contre)

Des initiatives pour le moins intéressantes sont aussi en cours, comme le projet binational pour la GRD (Anse a Pitres et Pédernales), et celui de l'OPS-OMS pour le renforcement des capacités de réponse pour les urgences médicales (Nord-est d'Haïti et).

La GRD constitue de plus en plus un axe transversal pour la résilience et le développement durable des états. Les pays deviennent de plus en plus interdépendants face aux défis des économies globalisées et les paramètres climatiques globaux. Dans ce contexte, Haïti a l'obligation de renforcer ses liens de partenariat avec les pays de la région, particulièrement dans le domaine de la Réduction

du Risque, et d'arrimer ses politiques publiques aux grandes orientations stratégiques mondiales et régionales pour la GRD.

Le pays dispose déjà d'un large éventail d'informations scientifiques sur des études réalisées sur son environnement physique et socioéconomiques. Il sera aussi opportun de faire un inventaire des différentes recommandations issues des rencontres régionales et internationales pour une triangulation de ces informations, afin de permettre au pays d'assurer un meilleur suivi des indicateurs et mesurer les progrès réalisés. Les échanges binationaux, régionaux sont fortement préconisés pour une fertilisation des approches conjointes, tout en mutualisant les mécanismes dans le cadre de la prévention et la coordination des urgences.

# IV- CONTEXTE NATIONAL DE LA REDUCTION DES RISQUES DE DESASTRES EN HAÏTI

L'année 2015 a été une date charnière pour la réduction des risques de catastrophes dans le monde avec les 3 évènements majeurs qui se sont déroulés pendant cette période (le Cadre Sendai, l'adoption des ODD, le COP 21). La prise en compte de ces risques dans le développement de la région nécessite des solutions basées sur une approche multirisque et intersectorielle, pour la survie de la population et la sauvegarde du minimum vital de l'environnement du pays.

Comme élément indissociable au développement durable, la gestion des risques et des désastres (GRD) jouit de plus en plus de notoriété (théorique) dans les documents stratégiques du gouvernement. Par exemple, le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) considère la gestion des risques des désastres comme une de ses cibles transversales pour toutes les activités visant à l'accomplissement des objectifs du plan.

Des avancées significatives ont été réalisées dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes et la préparation aux urgences aux niveaux local et national depuis la création du Système National de Gestion du Risque et des Désastres en 1999, et de la Direction de la Protection Civile deux ans plus tôt. Cependant, ces efforts sont fragilisés par la non-existence d'un cadre légal et normatif pour la bonne gouvernance du Système National GRD. Ce qui pose la problématique de la non prise en compte de la systématisation des directives sectorielles qui définissent l'*inter-sectorialité* dans les politiques publiques, des approches sectorielles systémiques et la gouvernance du risque au niveau du pays.

En 1997, le gouvernement haïtien a créé au sein du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), la Direction de la Protection Civile (DPC), chargée de la coordination des actions de réponse aux catastrophes et de la gestion des risques. Dans le même contexte, une certaine évolution du processus politique a été mise en branle pour promouvoir une vision également centrée sur la prévention. Ce qui a conduit à la présentation en 2001 duPlan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD). Ce plan a fourni le cadre nécessaire à la création du Système de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD), incluant également la formation du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) comme instance de coordination intersectorielle.

Cependant, l'augmentation exponentielle des vulnérabilités et l'exposition d'Haïti face aux aléas dus à de multiples facteurs, est disproportionnelle aux progrès réalisés sur le plan institutionnel et dogmatique pour la GRD au sein du Système National. Aujourd'hui une réalité s'impose aux praticiens et intervenants : redéfinir des politiques publiques prenant en compte les nouveaux paramètres comme le changement climatique, une meilleure compréhension de l'aggravation des risques en raison de l'augmentation des vulnérabilités<sup>35</sup>, et promouvoir des actions différenciées et intégrées visant la réduction des risques et la gestion des désastres, ainsi que le développement des capacités institutionnelles relatives à la GRD de manière sectorielle et intersectorielle. La prise en compte des facteurs socio-anthropologiques pour créer une véritable culture de réduction des risques au sein de la population et son intégration dans la politique, la planification et l'investissement public à tous les niveaux de l'État, demeurent également une nécessité fondamentale.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup>Le concept de vulnérabilité tel qui sera abordé dans ce rapport, sera traité dans le chapitre 6

Nous aborderons ici les éléments qui constituent les cadres géophysique, environnemental, infrastructurel, politico-institutionnel et économique susceptibles d'avoir des incidences sur la GRD aux niveaux national et local.

# 4.1- LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Située au Sud-est de Cuba, dans la mer des Caraïbes, la République d'Haïti, fait partie des Grandes Antilles et occupe la partie occidentale de l'île qu'elle partage avec la République Dominicaine. Ancienne colonie française, Haïti a été la première république noire indépendante et l'un des premiers pays des Amériques, après les États-Unis, à déclarer son indépendance.

La République d'Haïti est limitée au nord par l'Océan Atlantique, au sud par la mer des Caraïbes (Antilles), à l'est par la République Dominicaine et à l'Ouest par le détroit de Windward qui la sépare de l'île de Cuba

Le territoire de la république d'Haïti contient plusieurs îles : La Gonâve, la Tortue, l'île à vache, les Caïmites et la Navase<sup>36</sup>.

# 4.1.1. PRINCIPALES DONNEES GEOGRAPHIQUES

Haïti signifie « terre des hautes montagnes » ou « la montagne dans la mer » de son origine amérindienne. L'île est rebaptisée Hispaniola par les espagnols, puis Saint Domingue par les français. Le 1er janvier 1804, lors de la déclaration d'indépendance du pays, elle reprend son nom d'origine indienne. Haïti occupe le tiers occidental de l'île entière.

L'île d'Hispaniola se trouve au Nord de la mer des Caraïbes. Avec Cuba, la Jamaïque, et Porto Rico, elle appartient à l'archipel des Grandes Antilles. Celui-ci couvre plus de 90% de la surface de toutes les îles de la Caraïbe. La superficie d'Haïti est de 27 750 km². En raison de sa forme en « fer à cheval », Haïti possède une grande longueur de littoral, soit 1 771 km lorsque l'on y ajoute le littoral de ses îles. Au nord, la côte haïtienne s'ouvre sur l'océan Atlantique. Au Sud, elle borde la mer des Caraïbes. Au centre, le golfe de la Gonâve s'insère entre les péninsules Nord et Sud37.

#### 4.1.2. PHYSIOGRAPHIE

Haïti est un pays très montagneux. Sur le plan topographique, le relief d'Haïti est constitué essentiellement de montagnes escarpées à environ trois quarts de son étendue. Seulement 20 % du territoire est situé en zone de plaine. A l'Est de la péninsule du Sud, la chaîne de la Selle possède le plus haut sommet du pays, le pic de la Selle, à 2 680 m d'altitude. A l'ouest de la même péninsule, le pic Macaya, dans le massif de la Hotte, culmine à 2 347 m. Le Centre et le Nord du territoire sont marqués par une succession de reliefs et de plaines, d'orientation générale Nord-Ouest - Sud-est, avec du Sud vers le Nord : la chaîne des Matheux, la plaine et la basse vallée de l'Artibonite, les montagnes Noires, le plateau Central, le massif du Nord et enfin, la plaine du Nord qui représente le versant Nord-Est effondré du massif du Nord.

Entre la chaîne de la Selle et la chaîne des Matheux, se trouve l'Étang saumâtre et la plaine du Culde-Sac, ouverte sur le Golfe de la Gonâve. L'Etang saumâtre est le plus grand lac naturel du pays. Il

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup>Atlas des menaces naturelles, CIAT 2015

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Ibid.

couvre environ 181 km². Il n'a pas d'exutoire, et, comme son nom l'indique, il contient de l'eau salée. Le niveau de l'eau du lac varie de 12 à 20 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer.

#### 4.1.3. CLIMAT

De par sa latitude, le pays bénéficie d'un climat tropical caractérisé par l'alternance entre une saison humide, de mai à novembre, et une saison sèche, de décembre à mai. Dans les plaines, les températures moyennes varient entre 28°C, en hiver, et 32°C, en été. Au sommet des montagnes, la température peut osciller entre 18°C et 22°C. La pluviométrie varie non seulement avec l'altitude, mais aussi avec l'orientation des massifs montagneux par rapport aux alizés en provenance du Nord-Est. Ces vents chargés d'humidité frappent perpendiculairement les reliefs. Les plaines et versants exposés reçoivent les précipitations les plus abondantes. Localement, la pluviométrie peut donc se trouver fortement contrastée. La presqu'île du Sud et le département du Nord sont les plus arrosés (plus de 2 500 mm/an). En revanche, la façade occidentale de la péninsule du Nord, située sous le vent, est la région la plus sèche, avec moins de 1 000 mm/an (500 mm/an en moyenne à Gonaïves)38.

Haïti se trouve sur la trajectoire des cyclones tropicaux dont l'activité maximale a lieu entre août et novembre. Le cyclone Jeanne, en septembre 2004 a été l'un des plus meurtriers de ces dernières décennies pour Haïti. En 2008, le pays a dû faire face à 4 cyclones successifs. Plus récemment l'ouragan Matthew survenu en octobre 2016 a décimé le grand sud du pays, causant des dégâts considérables notamment sur l'environnement physique, l'habitat et l'agriculture.

Haïti est aussi exposé à des périodes de sécheresse intense. La saison pluvieuse est alors moins longue. Certaines régions peuvent ne pas recevoir une goutte de pluie pendant plusieurs mois successifs.

# 4.1.4 L'HYDROGRAPHIE

Les 1771 km de côtes d'Haïti représentent une richesse inestimable pour le pays. En effet, plus de 70 % des littoraux reste inexploité et représente des espaces d'investissement surtout dans le secteur touristique. Mais cette richesse liée à la biodiversité côtière est sujette à beaucoup de menaces d'origine anthropique. Les déchets non-biodégradables des ménages mal gérés en amont, le déversement des déchets contenant de l'hydrocarbure dans les réseaux de drainage, la sédimentation causée par l'érosion des sols plus en amont des cours d'eau menacent l'écosystème au niveau de la cote<sup>39</sup>.

Il faut aussi souligner que l'abattage des mangroves comme source énergétique (production de charbon) cause des problèmes pour la biodiversité. En effet, les mangroves sont extrêmement utiles pour les raisons suivantes :

- i. Lieu de reproduction pour certaines espèces marines ;
- ii. Abris de certaines espèces pour fuir les prédateurs ;

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>ATLAS des menaces naturelles, CIAT 2015

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup>Source : SEMANAH, Direction de l'Hydrographie

- iii. Source d'alimentation;
- iv. Protection des littoraux en cas de tsunamis.

# 4.2. DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Durant ces trois dernières décades, Haïti a connu une dégradation environnementale accélérée qui fragilise les efforts de développement et rend plus vulnérables les communautés vivant dans les zones à risques. Cette dégradation devient plus que préoccupante et interpelleles acteurs nationaux et internationaux sur l'adoption de mesures innovatrices et concertées pour freiner les dégâts et tous les risques corollaires.

La protection de l'environnement en Haïti, sujet de beaucoup de slogans et d'initiatives aussi louables qu'éparses ces dernières décennies, n'en demeure pas moins préoccupante pour beaucoup d'observateurs avisés. Le Ministère de l'Environnement <sup>40</sup> classe les principaux enjeux environnementaux dans l'ordre suivant :

- La déforestation et le déboisement
- La diminution de la diversité biologique
- L'érosion des sols
- L'amenuisement et pollution des réserves d'eau
- La pollution dumilieu urbain.

# 4.2.1-DIMINUTION DE LA BIODIVERSITE

Les écosystèmes en Haïtipeuventêtreclassés en 3 groupes : les écosystèmes marins et aquatiques, les écosystèmes terrestres, et les écosystèmes anthropiens. Les écosystèmes marins et aquatiques englobent les habitats de types marins tels que : les plateaux continentaux, les plages, les mangroves, les lacs et étangs, les rivières etc. Les écosystèmes terrestres regroupent les différentes zones de végétation allant de la végétation de basse altitude à la végétation en montagne. Enfin, il y a les écosystèmes anthropiens ou agricoles dans lesquels un certain équilibre écologique est établi. Ces écosystèmes regroupent les rizières, les zones de cultures intensives, les zones d'agroforesterie et de culture de café.

La flore d'Haïti compte plus de 6000 espèces, 1284 genres et 201 familles dont plus de 34% sont endémiques à Haïti [Mejia 2006]. Le parc National de Macaya, à lui seul, abrite 102 fougères différentes, 141 espèces d'orchidées, 99 mousses et 49 espèces d'herbes. Une grande partie de ces plantes ont des vertus médicinales utilisées par la population rurale.

Les données sur la faune d'Haïti sont moins précises. On compte 4 espèces de mammifères indigènes et 245 espèces d'oiseaux. Une étude de Josef and Josef en 2007 estime le nombre d'espèces de mollusques à plus de 650 pour l'Île d'Haïti.

Un exemple frappant de la richesse de la biodiversité en Haïti est le manguier dont il existe plus de 200 variétés sur le territoire.

L'une des conséquences du déboisement et de la déforestation est la disparition de certaines espèces de la flore et de la faune. Il est craint que plus d'une centaine espèces endémiques à Haïtisoient en danger d'extinction dont le Zagouti (Plagiodontia aedium) et la musaraigne géante « Le Nez Long » (Solenodon paradoxus) à cause des problèmes liés au déboisement. Les données sur le nombre d'espèces menacées en Haïtisont très mal connues. Les chiffres existants viennent d'évaluations

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup>Source :Données du Ministère de l'Environnement

scientifiques et ne peuvent pas être utilise à des fins comparatives. Par exemple, le nombre d'espèces en voie de disparition à Cuba sont supérieurs aux chiffres connus pour Haïti cependant le niveau de dégradation de l'environnement en Haïti est de loin supérieure ce qui porte à croire que les estimations d'espèces en voie de disparition en Haïti sont sous-évaluées.

Espèces menacées en Haïti et sur l'Ile d'Haïti

Groupes Taxonomiques	Valeurs en Haïti	Valeurs sur l'Ile d'Haïti
Mammifères	4	43
Oiseaux	13	38
Reptiles	9	11
Amphibiens	47	62
Poissons	13	25
Mollusques	?	?
Autres Invertébrés	4	14
Plantes	29	45
Total	119	228

Tableau2: Espècesmenacées en Haïti et sur l'Ile41

# 4.2.2-EROSION DES SOLS

Des études du relief du territoire haïtien ont montré que plus de 63% du territoire accuse d'une pente de plus de 20% et que plus de 33% du territoire se retrouve à une altitude de plus de 400 mètres [Pellek, 1992; Smith 2001]. Ce relief accidenté couplé à une exploitation agricole inadaptée des sols favorise l'érosion des terres. Plus de la moitié des sols est exploitée à des fins agricoles alors que seulement 20% des terres sont considérées comme des terres arables.

Environ 42 millions de m³ de terre arable, équivalant à 12 000 ha de sol sur 20 cm sont emportées annuellement, toujours comme cause principale le déboisement, la déforestation, les méthodes culturales non adaptées à l'espace (cultures non pérennes, sous-utilisassions des structures de protection des sols).

# 4.2.3-AMENUISEMENT ET POLLUTION DES NAPPES PHREATIQUES.

Les ressources en eaux souterraines pour le territoire Haïtiensont estimées àprès de 40 milliards de m3 dont seulement 8% alimentent les nappes phréatiques. Les aquifères en Haïti sont de deux types. Ce sont : les aquifèresporeux continus des plaines littorales et alluviales (plaines des Cayes, de Léogâne, des Gonaïves et du Cul-de-sac) qui constituent 45% des eaux mobilisables et les aquifères discontinus situés dans les zones de reliefs et qui sont difficilement exploitables sauf lorsqu'ils conduisent à des sources d'eau.

L'urbanisationnon-contrôlée et la déforestation, occasionnent une diminution importante de la capacité de recharge des nappes phréatiques (d'où une diminution moyenne de 50% du débit d'étiage des rivières). L'insuffisance des structures de collecte d'ordures dans les zones urbaines et l'inexistence de moyens adéquats pour collecter les eaux usées dans les foyers sont directement liées à la contamination des nappes phréatiques et des sources d'eau. En effet, on observe un taux élevé

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>Union Internationale pour la Conservation de la Nature(UICN), 2009

de coliformes fécaux (bactéries d'origine fécale) dans la nappe phréatique de la Plaine du Cul-desac. Plusieurs captages ont dûêtrefermés en urgence par les autorités pour cause de pollution (Source Leclerc à Martissant).

# 4.2.4-AUTRES POLLUTIONS EN MILIEU URBAIN

La situation économiqueprécaire de la population et la mauvaise gestion de l'environnementsont les facteurs aggravants qui augmentent la pollution dans les zones urbanisées. D'autres nuisances de sources sonore, olfactive, visuelle, sont assez observées en zones urbaines.

# 4.2.5- RESSOURCES ENERGETIQUES FOSSILES

En termes de ressources énergétiques fossiles seul le gisement de lignite de Maissade dans le Plateau Central a étél'objet d'une étude de faisabilité indiquant un tonnage de 8.7 millions de tonnes avec un pouvoir calorifique de 2050kcal/tonne. <sup>42</sup> D'autres indices existent dans les Départements des Nippes et du Sud mais n'ont pas été l'objet d'études détaillées.

Par ailleurs, aucun gisement de pétrole ou de gaz naturel n'a encore été jusqu'ici découvert. Notons toutefois la présence des structures géologiques favorables à la formation et à l'accumulation du pétrole. Elles font actuellement l'objet de permis de prospection par des compagnies étrangères et locales.

# 4.2.6- RESSOURCES ENERGETIQUES RENOUVELABLES

Le potentiel énergétique renouvelable du pays non encore exploité est classé comme suit :

- (a) l'hydroélectricité: Une étude réalisée par Soléo Energies conclut qu'Haïti dispose d'un potentiel de 102 MW en ressources hydroélectriques en plus des 62 MW déjà en exploitation à Péligre et dans d'autres provinces. Cette évaluation porte sur 140 sites répartis sur les dix départements. Ce potentiel pourrait produire 896 GWh d'électricité par année.
- **(b)** L'énergie éolienne<sup>43</sup> : Plusieurs zones offrent d'importants gisements éoliens. Dans le cas de la zone du Lac Azueï un potentiel de 50 MW a été évalué,
- (c) L'énergie solaire <sup>44</sup>: l'ensemble du pays jouit d'une forte irradiation solaire évaluée à une moyenne nationaled'environ 6 kwh/m²/jouratteignant jusqu'à 8 kWh/m²/jour dans certaines régions.

# 4.2.7- LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, le transport ferroviaire s'est développé en Haïti et s'est constitué en réseau urbain de type tramway à Port-au-Prince et en réseau régional de type train sur l'ensemble du pays. Faute de volonté politique et aussi de moyens financiers, le réseau de tramway s'est arrêté de fonctionner avant la Seconde Guerre mondiale et le réseau ferré vers 1960. De ce fait, le réseau routier national devient l'infrastructure du transport terrestre la plus étendue et

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup>Bundesanstalt Für Geovissenschaften und Rohstoffe. Recherche sur le Gisement de Maissade II, Parie B Etude de Préfaisabilité, 1982

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup>Worldwatch institute: Haiti Renewable energy sector roadmap

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> ID

la plus utilisée en Haïti. Le transport routier est le principal moyen de transport de personnes et de marchandises.

Constitué de plus de 3.875 kms environ dont seulement 1.073,084 kms sont en bon état, le réseau routier national est divisé en trois catégories. Cette classification, datée de plus de vingt ans, est basée sur un maillage de Routes Nationales (961.894 kms dont 751.894 kms sont des routes revêtues et 209.98 kms routes granulaires) reliant les villes principales du pays qui ont une importance socio-économique ou politique à caractère prioritaire ; de Routes Départementales (1.615 kms dont 321.19 kms correspondent à des routes revêtues et 952.85 routes granulaires) connectant les centres urbains de moindre importance au réseau national et de Routes Rurales (1.304 kms en terre battue) assurant la fonction de desserte dans les communes et les sections communales.

## 4.2.8.1. Etat du reseau routier

Au niveau du secteur routier, la décennie de 2006 - 2016 est marquée par une succession de catastrophes naturelles (tremblement de terre, cyclones, inondations et leurs corollaires) qui ont entraîné la destruction de ponts, de tronçons de route et autres infrastructures. Les infrastructures routières sont souvent à la merci des conditions météorologiques Les précipitations constituent en grande partie l'une des plus grandes menaces relatives à la durabilité des infrastructures routières. En Haïti, pendant la saison pluvieuse ou cyclonique, les routes sont fortement endommagées. Cette dégradation est généralement liée aux pluies averses, au ruissellement qui sont à l'origine des fissures, nids de poule et autres dégradations. Les aléas qui touchent souvent les infrastructures routières sont les cyclones, auxquels peuvent s'associer les inondations. Selon leur intensité, ces aléas peuvent provoquer l'effondrement des chaussées et des talus (phénomènes d'éboulements), des coupures momentanées (suite à l'effondrement de troncs d'arbres et aux vents violents), la submersion d'une partie de la chaussée (phénomène d'inondation), la fissuration de la couche de roulement suite à des mouvements de terre.

La majorité des voies de communication terrestre en Haïti sont très limitées en matière de continuité de services, qu'il s'agisse de routes bitumineuses ou en terre battue, obligeant parfois à construire des déviations qui rallongent les temps de transport dans le cas de certains événements météorologiques ou qui empêchent l'acheminement des aides aux populations affectées. Les chaussées proprement dites ne sont pas les seules concernées, y figurent également les ouvrages d'art.

Dans plusieurs endroits du pays, les phénomènes d'inondation ont posé de graves problèmes pour l'exploitation efficace des infrastructures de transport, occasionnant ainsi la fermeture de plusieurs tronçons de routes pendant plusieurs jours. Ces catastrophes ont entraîné des coûts de maintenance accrus, une baisse de la durée de vie des infrastructures routières ainsi que des dysfonctionnements opérationnels. La situation économique désastreuse du pays ne permet pas de construire de nouvelles routes alors que le déficit budgétaire a stoppé certains projets de réhabilitation et a réduit au minimum les travaux d'entretien. Depuis plus de vingt ans, l'état du réseau routier s'est considérablement dégradé, en raison de l'absence d'investissements importants dans la réhabilitation et dans l'entretien, dont l'une des répercussions immédiates est la disparition de certaines sections de route entrainant la réduction de près d'un tiers de l'extension du réseau depuis 1991.

Les routes en terre battue ne sont pas systématiquement entretenues pendant l'année comme mentionné dans le document Stratégie Nationale d'Entretien et des ruptures de trafic s'observent de temps en temps, surtout pendant la saison des pluies et la saison cyclonique. Cette situation explique l'élévation du coût du transport local des marchandises et l'aggravation de l'enclavement de certaines régions.

De façon générale, le réseau routier national d'aujourd'hui est formé d'une juxtaposition de tronçons à l'état général très hétérogène, dont la praticabilité dépend fortement des conditions météorologiques en raison du manque d'ouvrages de drainage et d'assainissement et de l'état dégradé des chaussées. Cet état de fait peut avoir des conséquences néfastes sur les activités des autres secteurs dans la gestion des catastrophes.

- 4.2.8.2. CONTRAINTES ET DEFIS RELEVES AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES a) Les contraintes : Les principales contraintes rencontrées au niveau des infrastructures routières en Haïti sont :
  - L'insuffisance des ressources disponibles pour la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes, le renouvellement des engins routiers et /ou l'achat des pièces de rechange des engins;
  - L'absence d'une ligne budgétaire pour les activités de gestion de risque dans le budget du MTPTC;
  - L'absence d'une étude approfondie de vulnérabilité des infrastructures routières ;
  - La non-application de politique nationale de prévention et de sécurité routière ;
  - L'inadaptation des normes de construction définies au travers d'un Manuel de Spécifications datant de 1983 (solutions techniques inadéquates, faible intégration en amont des problématiques d'entretien);
  - Les procédures en matière de recrutement des firmes de supervision concernant le contrôle qualité, nombre restreint des entreprises de la filière qui ont l'expérience et la capacité d'entreprendre des travaux de qualité;
  - Les facteurs comportementaux :
  - Les infrastructures sont rarement reconstituées correctement après interventions des concessionnaires de réseaux et les canaux de drainage sont souvent obstrués par des dépôts sauvages de la part des riverains;
  - L'absence d'un programme d'entretien courant annuel à l'échelle nationale;
  - L'absence d'un programme d'éducation et de sensibilisation sur le changement climatique pour les ingénieurs ;
  - Lanon actualisation du Plan National des Transports de 2007<sup>45</sup>;
  - le relief accidenté qui entraîne une forte érosion et de fréquents éboulements qui compromettent la longévité des routes, etc.
- b) Les défis : Les défis majeurs au niveau des infrastructures routières sont :

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup>Stratégie du transport, MTPTC, pdf page 13

- La mobilisation des ressources pour la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes, le renouvellement des engins routiers et /ou l'achat des pièces de rechange des engins ;
- Le renforcement des capacités tant techniques qu'institutionnelles, notamment pour organiser et financer régulièrement la réhabilitation et l'entretien du réseau routier à l'échelle nationale ;
- L'accroissement du parc d'équipements du MTPTC et son maintien en bon état pour le désenclavement de toutes les régions ;
- La sécurité routière doit être améliorée pour prévenir et réduire les accidents de la route ;
- La mise en place d'outils et des mécanismes permettant de rendre résilientes les infrastructures routières :
- La dotation des Directions départementales du MTPTC des moyens appropriés répondant aux tâches qui leur sont confiées ;
- La mise en place d'un fonds pour le financement de l'actualisation du Plan National des Transports.

Cependant, il est important de souligner que beaucoup d'efforts sont entrain d'être fournis ces dix dernières années en termes d'investissement dans le secteur. Grâce à l'aide de la communauté internationale et avec l'engagement de l'Etat, quelques initiatives ont été prises en vue d'améliorer la situation. Des travaux de réhabilitation totalisant près de 700 kms de routes revêtues ont été réalisés et sont aujourd'hui dans un état satisfaisant, soit 18% du réseau ce qui constitue une amélioration notable en comparaison de la situation en 2004 (5% du réseau en bon état). L'utilisation du RAI (Rural Access Index) facilite l'accessibilité en tout temps, l'identification des points critiques et la programmation des interventions pour l'amélioration de la mobilité particulièrement en zones rurales.

Le financement du Fonds d'Entretien Routier (FER) permet l'entretien routier du réseau éligible. La création au niveau du MTPTC d'une Cellule d'ouvrage d'art facilite l'inventaire de tous les ouvrages d'art et l'existence d'une Cellule de Crise et de Réduction de la vulnérabilité pour la gestion des risques au niveau des infrastructures routières. Compte tenu de la situation des infrastructures routières, des efforts supplémentaires seront encore nécessaires.

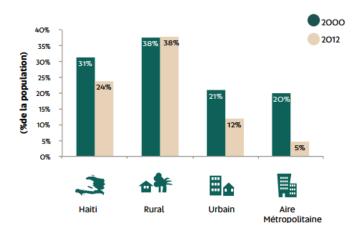
#### 4.3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

## 4.3.1. CONTEXTE DE PAUVRETÉ

Haïti est le pays le plus pauvre d'Amérique latine et compte parmi les pays les plus pauvres au monde en termes de PIB par habitant et de développement humain<sup>46</sup>. Le taux de pauvreté global s'établit à environ 59 %, et 24 % des Haïtiens vivaient dans la pauvreté extrême en 2012, ce qui signifie que près de 6,3 millions de personnes étaient incapables de subvenir à leurs besoins essentiels et que 2,5 millions ne mangeaient pas à leur faim. Les taux de pauvreté et de pauvreté extrême sont beaucoup plus élevés en zones rurales. Plus de 80 % des Haïtiens qui vivent dans la pauvreté extrême se trouvent en zones rurales, et 38 % ne sont pas en mesure de satisfaire à leurs besoins nutritionnels, contre 12 % dans les zones urbaines et 5 % dans les zones métropolitaines (c'est-à-dire dans la région

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup>l'Indice de développement humain du PNUD, 2013.

de la capitale nationale). Les régions les plus pauvres sont les plus éloignées de la capitale et les plus isolées. Les départements les plus pauvres sont géographiquement concentrés dans le nord : le taux de pauvreté extrême dépasse les 40 % dans le nord-est et dans le nord-ouest, contre 5 % dans l'agglomération de Port-au-Prince<sup>47</sup>.



Sources: ECVMAS 2012 et seuils de pauvreté officiels; Calculs BM/ONPES

Figure : Évolution de la pauvreté extrême en Haïti par milieu de résidence entre 2000 et 2012

#### 4.3.2. COUVERTURE DES SERVICES

# a) Taux d'utilisation de la planification familiale

Le service de PF est disponible au niveau de 83% des infrastructures sanitaires, selon les résultats de l'EPSSS de 2013. Une gamme de méthodes est offerte aux éventuels utilisateurs.

Un total de 356 143 utilisateurs de PF a été rapporté par les établissements sanitaires, soit un pourcentage d'utilisation de 12.3. Le pourcentage d'utilisation est plus élevé dans les départements du Nord-est (25.3%), du Centre (24.2%) et de la Grand-Anse (18.6%) et plus faible dans le Sud-est (4.2%).

Les méthodes les plus utilisées demeurent les injectables (222 291), le condom (51 634) et la pilule (47 056).

# b) Couverture par les soins prénatals

Selon les résultats de l'EPSSS de 2013, les consultations prénatales sont fournies par la quasi-totalité des institutions, soit 92%.

Les normes établies préconisent la réalisation d'au moins trois consultations prénatales au cours d'une grossesse. L'analyse des données disponibles au niveau du MSPP indique que 84% des grossesses attendues ont bénéficié d'une première consultation prénatale.

# c) Couverture par les soins postnatals

Dans le cadre du suivi de l'accouchée, il est recommandé que la mère et l'enfant bénéficient d'une consultation postnatale dans les 42 jours ayant suivi l'accouchement ; et que les femmes qui accouchent à domicile et leur bébé aient également une visite domiciliaire de la part de l'agent de santé dans un délai ne dépassant pas 3 jours.

Des 44 642 accouchements ayant bénéficié d'une consultation postnatale, un peu plus d'un tiers l'a eue dans les délais préconisés. Des écarts importants ont été notés entre les départements ; en effet, le pourcentage d'accouchements ayant reçu des soins postnatals varie de 20.8% dans le Sud-est à 51.0% dans le Nord-est. En ce qui a trait aux intervalles définis, les soins postnatals avaient été dispensés à la majorité des femmes des départements du Nord-est, du Nord et des Nippes à un stade précoce du postpartum, soit dans les 0-6 heures.

# d) Dépistage et prise en charge du cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus fait partie des types de cancer les plus fréquents dans le monde et représente l'une des principales causes de mortalité due aux cancers chez les femmes. Dans le cadre des mesures adoptées en Haïti pour la prévention de cette maladie, l'emphase a été mise sur la détection précoce des conditions précancéreuses chez les femmes par la généralisation de l'utilisation de la méthode Visuelle à l'Acide Acétique (IVAA). Cette méthode, d'utilisation simple et plus économique que le frottis vaginal, est relativement accessible. Au cours de l'année 2015, 6 852 femmes ont bénéficié d'une IVAA. 11.5% de ces femmes ont eu un résultat positif et ont été prises en charge

## e) Surveillance nutritionnelle

Les données pour le suivi des résultats du programme de surveillance nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans sont disponibles pour les mois de Juillet à Décembre 2015. Dans l'ensemble du pays, seulement 22% des enfants de moins de 5 ans sont touchés par le programme, alors que la couverture de services attendue pour la période est de 50%. A l'exception de la Grand-Anse qui a atteint le niveau espéré, les résultats dans les autres départements oscillaient entre 11% et 41 %.

# f) Vaccination

Comme le montrent les données du Programme Elargi de Vaccination (PEV) du MSPP, la couverture vaccinale des enfants de moins d'1 an est relativement faible pour quel que soit le type d'antigène considéré. En effet, pour tout le pays, 72% des enfants de 0-11 mois ont été vaccinés contre la Tuberculose et 64% contre la Rougeole. En ce qui a trait à l'administration du BCG, la meilleure performance (environ 86% de couverture) est observée dans les départements de l'Ouest et du Centre et la performance la plus faible est enregistrée dans le département du Nord Est (56%). Concernant la RR, les résultats sont encore plus faibles; mis à part le département du Centre ayant accusé une couverture de 79%, dans les autres départements, le niveau varie entre 44% et 70%.

## g) VIH

Les interventions du Programme haïtien de lutte contre le VIH/Sida sont exécutées au niveau de 25 réseaux. Parmi eux, 14 offrent tout le paquet à savoir les services de prévention, diagnostic, de soins et traitement. Ce sont : GHESKIO, PIH, UGP/MSPP/PEPFAR, URC, PATHFINDER, CDS, CMMB, ICC, ITECH, World Vision, FOSREF, POZ, UM et HTW. Ce dernier intervient uniquement dans les prisons.

Les données disponibles au niveau du MSPP montrent que 68.4% des 2 933 enfants exposés ont été testés dans les délais recommandés. Ce pourcentage varie en fonction des départements. Le plus fort pourcentage d'enfants testés se retrouve dans le Sud-est (91.4%) et le plus faible au niveau du département des Nippes (53.3%).

## h) Tuberculose

Selon les dernières données disponibles au niveau du MSPP, les institutions impliquées dans le programme de lutte antituberculeuse ont dépisté et placé sous traitement 16 431 patients dont 15 254 nouveaux malades et 1 177 cas de retraitement soit respectivement 92.8% et 7.2%. La distribution selon les départements n'a pas fait apparaître de grandes variations.

A noter que 65.6% des malades se trouvent concentrés dans trois départements : l'Ouest, l'Artibonite et le Nord. La tuberculose pulmonaire (89.8%) demeure la forme la plus courante Accès aux soins.

## i) Paludisme

En ce qui concerne le dépistage du paludisme au niveau du pays, les statistiques rapportées indiquent que plus de 69 000 tests microscopiques et 230 000 tests rapides ont été réalisés. Seulement 7.5% et 5.3% respectivement se sont révélés positifs. Soulignons que la plus forte fréquence des cas positifs a été enregistrée dans le département de la Grand-Anse

Des cas positifs enregistrés par département, 19.6% sont des enfants de moins de 5 ans et 1.2% des femmes enceintes, considérés comme des groupes vulnérables. Pour les enfants de moins de 5 ans, le pourcentage de cas confirmés va de 6.7 dans le Nord-est à 25.4 dans l'Ouest. Tandis que chez les femmes enceintes, la majorité des cas a été observée dans le Nord-Ouest (7.3%).

## 4.3.3. POPULATION ET DEMOGRAPHIE

Le pays compte 10.413.211 habitants selon les estimations de 2012 de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), dont 5.258.271 seraient des populations rurales<sup>48</sup> (50 pour cent). La densité démographique est élevée : environ 375 personnes par km carré.

Différents résultats d'enquête révèlent que, comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous, la majorité des ménages sont dirigés par des hommes. Cependant, la tendance n'est pas la même selon les milieux de résidence: en milieu rural, la majorité des ménages sont dirigés par des hommes (58% des ménages) tandis qu'en milieu urbain, ce sont les femmes qui sont plus fréquemment chef de ménages (56% des cas dans la zone métropolitaine et 53% dans les autre zones urbaines).

On peut noter également que les chefs de ménages sont plus âgés en milieu rural qu'en milieu urbain. L'âge moyen des chefs de ménage est respectivement de 48 ans, 41 ans et 45 ans respectivement en milieu rural, urbaine métropolitaines et les autres zones urbaines.

Ce tableau ci-après résume les principales caractéristiques démographiques de la population selon les milieux de résidences :

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (2012), « Population totale, population de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2012 ».

	Rural	Urbaine			
Caractéristiques			Zone métropolitaine	Autres zones urbaines	
Taille moyenne des ménages		6.03	4.81	5.93	
Sexe du chef de ménage Femmes		42%	56%	53%	
Homme		58%	44%	47%	
Age moyen des chefs de ménage		48	41	45	

Figure 4:Principales caractéristiques démographiques de la population selon les milieux de résidence<sup>49</sup>

## 4.3.4. PLANIFICATION URBAINE

La planification urbaine est l'un des outils permettant d'atteindre un développement urbain durable. Elle utilise de manière rationnelle les moyens disponibles en formulant une vision de l'occupation du territoire à moyen et à long terme pour arriver à ses objectifs. Elle permet donc une meilleure gestion des besoins en infrastructures et services en rapport avec le besoin d'extension de la ville pour accommoder l'accroissement de la population.

Pris dans un contexte global, la proportion de la population mondiale en 2010 vivant dans les zones urbaines dépasse les 51 %. Ce qui est équivalent à plus de 3.55 milliards d'habitants dans les villes. D'après un rapport de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population) en 2007, l'urbanisation est donc inévitable et aucun pays depuis la révolution industrielle n'a connu de croissance économique intéressante sans remonter les défis posés par l'urbanisation. De ce point de vue, l'urbanisation et développement durable sont donc intimement liés.

En Haïti, l'intégration de la dimension spatiale dans l'élaboration des plans de développement économiques et social depuis la loi sur la régionalisation et l'aménagement du territoire en 1982. En rupture avec l'approche centralisée de la gestion du territoire, l'article 81 de la constitution du 29 Mars 1987 stipule : "le Conseil départemental élabore le Plan de développement du département, avec l'appui de l'Administration publique". De ce fait, la planification urbaine en Haïti suppose une participation poussée des collectivités territoriales et locales dans toutes les décisions susceptibles d'influencer la gestion de l'espace urbain.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup>Source: (CNSA), enquête nationale sécurité alimentaire, 2011

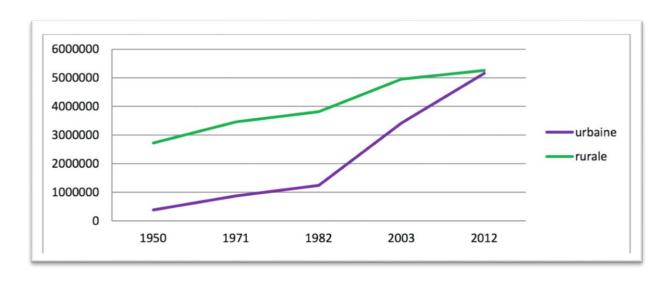


Figure 5: Evolution de la population urbaine et rurale de la République d'Haïti depuis 1950, Duval 2012

De 1950 à 2012 la population urbaine en Haïti a plus que quintuplée, elle est passée de moins de 400.000 habitants à plus de 5 millions d'habitants [Duval, 2012]. Pendant cette même période, la pression sur les villes principales du pays a augmenté de plus de 2/3 de l'augmentation de la population urbaine totale. Ce mouvement migratoire s'explique non seulement par la concentration des besoins et services publiques nécessaires au fonctionnement des citoyens dans les grandes villes mais aussi par une dégradation du niveau de vie dans les zones rurales. Dans les campagnes, les possibilités d'emplois, l'accès au soin de santé, l'accès à l'eau potable, à une éducation de qualité, sont quasi-inexistant. Ce qui a pour effet, le dépeuplement des zones rurales au profit de villes chefs lieu de département comme : le Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes, Saint-Marc, Verrettes, Jérémie, Port-de-Paix. Cette concentration des ressources et des services se retrouvent même au niveau des villes. En effet, Port-au-Prince à elle seule dispose la majeure partie des infrastructures de base et des investissements publics du pays. On retrouve dans la capitale plus de 35% des écoles primaires du pays, près de 75% des écoles supérieures, plus de 50 % des hôpitaux, plus de 60% des banques, 80 % des capacités électriques et plus de 70 % des industries de manufactures [Bernadin 1999]. La situation de monopole que jouit Port-au-Prince par rapport aux autres villes du pays explique la pression sociale qui exerce sur cette ville de 736 km<sup>2</sup> et entraine des conséquences graves au niveau de l'organisation de l'espace. De ce fait, Port-au-Prince comporte les plus grands bidonvilles (plus de 1500 habitants/ha).

	PORT -AU-PRINCE	CAP -HAITIEN	GONAIVES	CAYES	SAINT-MARC	VERRET-TES	JEREMIE	PORT -DE-PAIX	JACMEL	DESDUNES	SAINTMICHEL	HINCHE
1950	143.534	24.423	13.634	11.609	9.401	1.503	11.043	8.634	7.600	6.600	2.236	6.405
1971	494.000	46,000	29.000	22.300	17.100	2,448	17.200	14.400	11.400	8.900	4.636	8.400
1982	719517	64.406	34.209	34.090	15.493	3.670	24.165	15.540	13.730	13.650	7.559	10.009
1995	1.639.740	100.638	59,049	46.075	45.683	27.551	25.869	25,453	17.202	16.536	14.985	14.317
2005	2.388.065	135.194	82.203	60.857	64.453	51.911	30.518	34.486	19.475	17.615	22.775	20.530

Figure 6: Evolution de la population des principales villes d'Haïti de 1950 a 2005<sup>50</sup>.

Somme toute, La croissance démographique en Haïti s'accélère à près de 2.05/an, ce qui entraine une dégradation des conditions de vie de la population, une diminution de la productivité, un taux élevé d'analphabétisme (soit plus de 80 %). Cette augmentation de la population haïtienne avec la diminution des capacités de production renforce inévitablement l'inégale répartition des richesses en augmentant le taux de chômage qui était déjà alarmant (d'après le Rapport annuel 1996/Mai 1997 de la Banque de la République d'Haïti). La prise en compte de ces éléments dans un plan de développement durable passe nécessairement par une organisation spatiale rigoureuse, en vue d'élaborer des plans d'urbanisation pour améliorer les conditions de vie des citoyens.

## 4.3.4. L'ECONOMIE

La situation macroéconomique au cours des trente dernières années en Haïti est caractérisée par l'affaiblissement de l'appareil productif, la montée du chômage et la hausse des prix. Le système économique haïtien depuis près de deux siècles, tire son origine inégalitaire caractérisée essentiellement par la culture de la rente, est en ruine si l'on constate les indicateurs de croissance démographique et les chiffres de production combinés. En 2010, l'IHSI révèle le taux net d'activité économique a seulement 47,7% 51, grandement dépendante des transferts internationaux de la diaspora, de l'aide étrangère pour combler le déficit de la balance extérieure et du secteur agricole a faible productivité. Le taux de croissance de la population (environ 3% l'an) supérieur au taux de croissance du PIB ces vingt dernières années, explique les difficultés des programmes de développement à être performants.

De façon plus récente, la situation macroéconomique au cours des trente dernières années en Haïti est caractérisée par l'affaiblissement de l'appareil productif, la montée du chômage et la hausse des prix.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup>Sources : I.H.S.I. - Recensements de 1950, 1971, 1982 / Tendances et Perspectives de la population d'Haïti au niveau régional - 1980-2005 - DARD - juillet 1992.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup>Données IHSI, FMI

#### 4.3.5. AFFAIBLISSEMENT DE L'APPAREIL PRODUCTIF

Depuis la crise économique des années 80, l'économie haïtienne n'arrive pas à retrouver la voie de la croissance. D'une période à une autre, l'appareil productif s'affaiblit : le PIB entre 1986 et 1990 a représenté 80,12 % de ce qu'il aura été entre 1981 et 1985 contre 74,49 % entre 1991 et 1994 et 42,93% entre 2001 et 2005. Ce déclin accéléré du PIB a coïncidé avec trois crises politiques aigues qui ont ponctué la période 1986-2004. L'instabilité politique entre 1986 et 2004 était surtout due à la récurrence des coups d'Etat militaires. Les grandes dépressions au cours des trente dernières années sont enregistrées dans ces trois périodes de turbulences sociopolitiques : 1986-1990, 1991-1994 et 2001-2005. A ces trois périodes s'associent les taux de croissance respectifs de 0.02%, -0.84% et -0.52%.

La précarité de la situation économique en Haïti, selon l'économiste Fritz Jean, et les mauvaises conditions de vie de la population, aggravées depuis ces trente dernières années, constituent des indications évidentes qu'Haïti n'a pas choisi la voie de la croissance, encore moins celle du développement<sup>52</sup>.

L'économiste Montas souligne que « La tendance à la pauvreté en Haïti est couplée53d'un certain nombre de facteurs endogènes» :

- La mauvaise gouvernance globale, la surdétermination du politique et un cadre juridique peu encourageant pour l'investissement avec ses conséquences néfastes pour la création d'emploi, (un taux de chômage et de sous-emploi touchant plus de 55% de la population active);
- Le rôle néfaste de l'Etat dans l'économie nationale caractérisée, outre la corruption, la mauvaise gestion macroéconomique et par l'inefficacité couteuse des services collectifs (téléphones électricité, eau, sécurité, etc....), réduisant ainsi la compétitivité des firmes haïtiennes tout en pénalisant les salaires.

Autre facteur d'importance ayant marqué l'économie ces dernières décennies est celui des mesures d'ajustement structurel initiées à partir de 1982, afin de stabiliser l'environnement macroéconomique, mais n'ont eu d'effet que sur la libéralisation des marchés et la réduction des tarifs douaniers sur plusieurs produits, dont le riz et le lait. Les importations de riz en 1984 étaient de 5,000 TM pour passer à 140,000 TM en 1994, suite à un renforcement de ces mesures structurelles, et doublées en 2004, soit 276,000 TM. L'abandon progressif des productions rizicoles est l'un des éléments de la déstabilisation agricole qui en résulte. Il s'en est advenu une économie exsangue et de plus en plus dépendante des importations pour répondre aux besoins alimentaires de la population.

## LE CHÔMAGE, UN PHÉNOMÈNE MASSIF

Le chômage massif reste toujours un phénomène préoccupant en Haïti. Le nombre de chômeurs a considérablement augmenté tant en milieu urbain qu'en milieu rural entre les opérations censitaires 1971,1982 et 2003 réalisées par l'IHSI. Il a été multiplié par plus de 3 entre 1982 et

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup>Haïti : la fin d'une histoire économique, page 16, Fritz A. Jean

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup>Montas Rémy, 2005, page 2

2003 et par 4 entre 1971 et 2003, comme l'indique le tableau ci-après. Et l'Enquête sur l'Emploi et l'Economie Informelle(EEEI) réalisée par l'IHSI entre octobre 2007 et mars 2008 fait état d'un taux chômage élargi 54 de 40.6%. Ce type de chômage est particulièrement élevé dans les milieux urbains : il est de 52.1% dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, de 46.6% dans les autres milieux urbains et seulement de 34.2% en milieu rural.

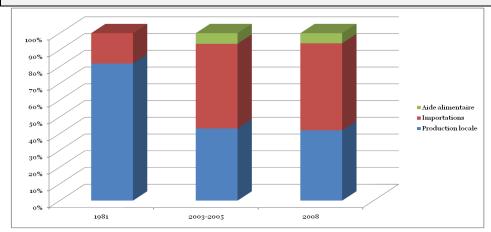


Figure 7: Evolution de la part de l'agriculture dans la disponibilité alimentaire 1981, 2003-2005, 2008

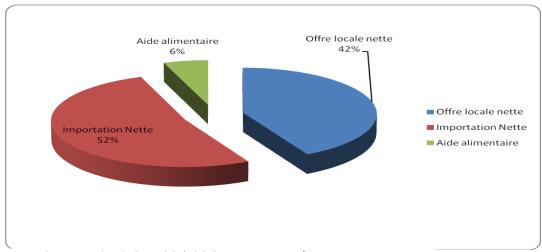


Figure 8: Part des composantes alimentaires dans la disponibilité globale 2007-2008, CNSA/MARNDR

En résumé, suite à une contraction de 5,5% du PIB en 2010, après le séisme, le pays a connu un semblant de croissance réel moyen de 3,8%, stimulé par l'afflux massif de l'aide humanitaire et les transferts de fonds. Au cours de l'année 2015, la croissance du PIB réel est tombée à 1,7 pour cent, soit une baisse de 2,8 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette expansion a été soutenue par une croissance relativement forte dans les secteurs manufacturier et hôtelier (augmentation de 3,5 pour cent et 5,0 pour cent, respectivement), mais a été entravée par la mauvaise performance de l'agriculture (contraction de 3,5 pour cent), lequel secteur absorbe près de 44% de la main d'œuvre active. Avec un recul de l'investissement et les préoccupations au sujet de la récolte fortement

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Le Taux de chômage élargi =(Chômeurs) + Inactifs disponibles) x 100/ (Population active + Inactifs disponibles)

impactée par les paramètres climatiques, la croissance économique devrait ralentir encore cette année et approcher 0,9 pour cent55. L'inflation a aussi augmentée de 14% suite aux mauvaises récoltes en registrées les deux années précédentes dues au phénomène El Nino.

# 4.3.6. PAUVRETE ET CHOMAGE

D'après la dernière enquête sur les ménages (ECVMAS 2012), plus de 6 sur 10,4 millions d'Haïtiens (59%) vivent sous le seuil de pauvreté de 2.42 dollars par jour. C'est aussi l'un des pays les plus inégalitaires de la planète, avec un coefficient de Gini de 0,6156 en 2012.

Selon Thomas Malthus, dans son essai sur le principe de population publiée en 1798, le taux de croissance des populations suit une progression exponentielle tandis que les ressources agricoles ont tendance à croitre de manière arithmétique. Il en déduit inévitablement une catastrophe démographique avec des conséquences économiques, vu que le pays an impliqué dans l'agriculture, ne dispose pas de moyens techniques et financiers pour dynamiser le secteur et renverser la situation de précarité grâce aux progrès techniques pouvant doper la productivité.

Tableau : Evolution de la population occupée et des chômeurs entre 1971 et 2003

Ensemble du pays				Ensemble d	Ensemble du pays			
	Population o	ccupée		Chômeurs	Chômeurs			
Deux sexes Homme	1971	1982	2003	1971	1982	2003		
	1 949 000	1 869 455	1 929 447	323 032	269 203	1 044 711		
Femmes	1 058754	1 116 064	1 131321	1 37624	1 41351	558 788		
	890 246	753 391	798 126	185 408	118 852	485 923		
	Milieu urbai	n		Milieu urba	Milieu urbain			
Deux sexes Hommes	211 472	309 789	671 356	124 723	140 712	479 438		
Femmes	96 943	150 726	360 244	51 184	67 005	248 254		
	114 528	159 063	311 112	73 540	72 907	231 184		
Deux sexes Hommes Femmes	Milieu rural	L		Milieu rura	Milieu rural			
	1 73 7528	1 559667	1 258 091	198 309	119 491	565 273		
	961 811	965 342	771 077	86 440	73 546	310 534		
	775 718	594 324	487 014	111 868	45 945	254 739		

Source : IHSI, RGPH 1971, 1982 et 2003

Faute d'alternatives à cette dé croissance économique (PIB inferieur a la croissance démographique) et la dévalorisation des terres arables, un nouveau phénomène se développe : le déplacement des populations paysannes vers les zones urbaines transformant le cultivateur en vendeur de bois ou

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup>http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup>Source : Statistiques mondiales, Banque Mondiale

exerçant d'autres petits métiers dans le tertiaire dans les bidonvilles, et finalement le pousse vers l'émigration hasardeuse comme dernier recours.

Cet agriculteur, qui vient de couper l'un des derniers arbres en vue, explique qu'ici, dans le Plateau Central, près du fleuve Artibonite et de la frontière avec la République dominicaine, la terre n'est plus cultivable car la majorité de la couche arable a disparu.

Photo crédit :PNUE

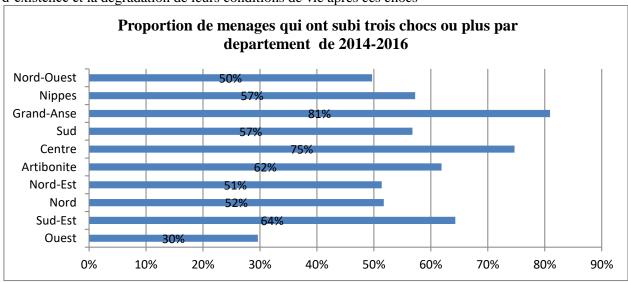


Figure 9: Agriculteur venant de couper l'un des derniers arbres en vue sur ses terres. Courtoise PNUE

#### 4.3.7. LES GROUPES LES PLUS VULNERABLES

La majorité des haïtiens vivent dans un environnement caractérisé par un ensemble de chocs qui les rendent vulnérables à un ensemble de facteurs. Cet environnement, ou contexte de vulnérabilité peut être décrit en fonction des tendances critiques (par exemple croissance démographique, augmentation du chômage, baisse de revenus), des cycles saisonniers (cycles de production, fluctuations des prix sur les marchés) et des chocs naturels et d'origine humaine.

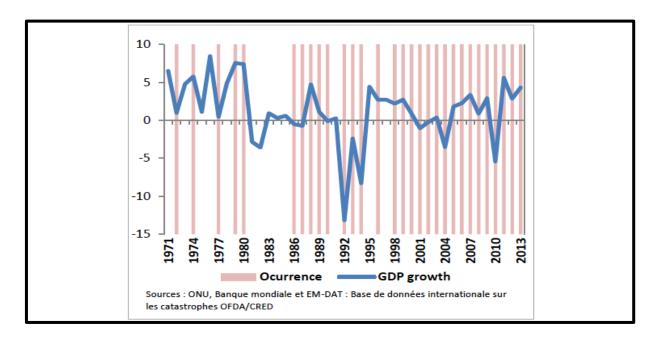
Les différents secteurs de la vie économique et sociale du pays sont fréquemment perturbés par des catastrophes naturelles. Des exemples récents incluent le passage successif des cyclones Gustav, Hanna et Ike en 2008 et de l'ouragan Thomas en 2010, ainsi qu'une sècheresse et les ouragans Isaac et Sandy de 2012 mais plus près de nous, une sécheresse prolongée s'étendant de la fin de 2014 et toute l'année 2015 et l'ouragan dévastateur Matthew d'octobre 2016. La dégradation environnementale rend le secteur agricole très vulnérable aux cyclones et aux inondations, réduisant la fertilité des sols et les superficies cultivables. Le manque de résilience et de préparation aux chocs expose une grande partie de la population haïtienne à des risques divers notamment sur leurs moyens d'existence et la dégradation de leurs conditions de vie après ces chocs



# 4.3.8. LIENS ENTRE L'ECONOMIE ET LA GESTION DU RISQUE ET DES DESASTRES

Au cours de l'atelier de consultation nationale organisée en décembre 2016 autour de l'élaboration du Document Pays, l'Economiste Etzer Emile, a clairement démontré que l'analyse du risque doit prendre en compte divers paramètres en superposition afin de mieux évaluer les impacts pouvant être d'ordre environnemental, psychologique, politique, économique et social. En l'occurrence, les données socio-économiques sont fondamentales pour une bonne analyse du risque. L'Economiste a établi scientifiquement l'impact des catastrophes sur le PIB et le développement humain ces 40 dernières années à l'échelle internationale. La figure ci-après illustre cette évidence :

Croissance annuelle du PIB et catastrophes naturelles, 1971-2013



Les analyses des données sur les catastrophes démontrent qu'elles augmentent de façon exponentielle par rapport à la dégradation de l'environnement socioéconomique.

Les désastres constituent un véritable frein au développement du pays. Si rien n'est fait sur le plan structurel pour réduire les vulnérabilités des populations face aux risques, toutes les autres actions de développement resteront insignifiantes et hypothéquer même l'existence dans le pays.

Il serait intéressant aussi à ce stade d'établir à l'aide de données désagrégées sur le genre, l'impact des catastrophes sur les groupes très vulnérables dus à leur exposition aux aléas majeurs. Il est suggéré pour le futur qu'une meilleure prise en compte du genre puisse permettre d'avoir des évidences sur les différents groupes les plus vulnérables en fonction du genre afin de mieux mesurer ce paramètre.

## 4.4. STRUCTURE POLITIQUE (GOUVERNANCE) ET ADMINISTRATIVE (GESTION)

La Constitution de 1987, pose les bases d'une nouvelle république qui oblige la création de nouvelles structures et institutions capables d'assurer l'équilibre des rapports sociaux entre les acteurs politiques et économiques qui implique un nouveau pacte démocratique, participatif et coopératif. Voici la structuration basique de la nouvelle république, au moment de l'écriture du document :

- Le pouvoir exécutif est assuré par le président de la République d'Haïti ;
- Le pouvoir législatif appartient quant à lui à l'Assemblée Nationale, qui siège à Port-au-Prince, formée de deux chambres élues, soit le Sénat (Chambre haute) et la Chambre des députés (Chambre basse);
- Le Sénat compte 30 membres dont le mandat dure six ans. Le tiers du Sénat est renouvelable tous les deux ans, lors d'élections. La Chambre des députés compte quant à elle 99 membres, dont le mandat dure quatre ans ;
- Le pouvoir judiciaire est assuré par un nombre de courts et de tribunaux, le CSPJ, et la plus haute instance du pays est la Cour de cassation.

- Sur le plan local, on retrouve les maires, CASEC/ASEC, respectivement responsables des communes et les sections communales.

La Constitution de 1987, en ses articles 81, 83, 87 et 217, pose les principes pour l'orientation d'un nouveau système axé sur l'unité de l'Etat, l'indépendance des 3 pouvoirs, l'autonomie des collectivités territoriales, la déconcentration et la décentralisation des services publics, et l'institutionnalisation des finances locales.

## 4.4.1. LA STRUCTURE NATIONALE: CENTRALISATION ET CONCENTRATION EXCESSIVES

Le modèle de découpage territorial en Haïti est très ancien et remonte à la période précoloniale. Il a subi diverses transformations pour répondre aux besoins évolutifs d'organisation des systèmes politico-administratifs. En résumé, 5 grandes périodes peuvent résumer les différentes tentatives de transformation territoriales, dont une i) première période, à partir de l'indépendance en 1804, dont la caractéristique principale est la centralisation des pouvoirs, pour garantir l'intégrité territoriale; ii) la deuxième période



caractérisée par l'autonomie financière complète des communes à partir de 1881. Elle correspond plus ou moins à certaines caractéristiques d'une déconcentration et d'une décentralisation avant la création de nouveaux départements, arrondissements, communes et quartier. iii) La troisième période de 1932-1941 est caractérisée par le renforcement du contrôle gouvernemental avec la Direction générale des contributions (actuel DGI). La quatrième période de 1941 à 1987 se caractérise par la perte totale d'autonomie financière des communes avec la promulgation de l'Arrêté du 4 juillet 1941. La cinquième période de 1987 à nos jours, amène l'ère de la création des collectivités territoriales avec personnalité juridique en fonction du décret du 7 février 200657. Cependant, ce système politico-administratif en vigueur, souffre d'absence de leviers légaux, à savoir une législation sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales pour une décentralisation et déconcentration effectives des services de l'état, conforme à l'approche duale promue par la constitution<sup>58</sup>.

# 4.4.2. ESSAIS DE DECENTRALISATION (VERS UN GOUVERNEMENT LOCAL) ET DE DECONCENTRATION DE L'ADMINISTRATION NATIONALE

Comme présenté dans le sous chapitre précédent, le système politico administratif légitimé par la Constitution de 1987, est structuré dans un souci d'autonomisation et de gouvernance de proximité des collectivités territoriales, au bénéfice des populations locales. Cette velléité date bien plus longtemps de la Constitution de 1987, à la lettre. En témoignent ces dispositions légales étalées sur deux siècles consécutifs :

**1843** : Création de l'administration communale ;

**1963** : Loi sur l'aménagement des villes et des campagnes ; transfert du permis de construire à l'administration communale ;

<sup>5757</sup> Gouvernance de proximité et collectivités territoriales en Haïti, Claude Grand Pierre, page 19 58 Ibid

- **1974**: Utilisation pour la première fois du mot décentralisation et manifestation d'une volonté réelle ;
- 1979 : Les communes sont dotées de moyens à travers la loi sur la fiscalité locale (la CFPB) ;
- 1982: Décret-loi sur l'organisation et le fonctionnement de la commune ;
- 1983: Les communes deviennent des collectivités territoriales ;
- **1987** : Définition de la décentralisation et création de 3 ordres de CT : la section communale, la commune et le département ;
- 1991: Loi sur l'organisation des CT votée mais jamais promulguée ;
- 1996: Loi sur l'organisation des sections communales ;
- 1996 : Création du FGCT (Fond de gestion des collectivités territoriales ;
- 2006: Publication des 5 décrets relatifs à la charte des CT.

Cependant, les enjeux politiques emportent encore sur ces volontés de décentralisation et de déconcentration réelles ; ce document permettra de confirmer un peu plus loin leur incidence sur la faible gouvernance du risque dans le pays.

# V. CADRE JURIDIQUEET INSTITUTIONNEL DE LA GRD

Il est clair que, pour être réussie, l'entreprise de réduire les risques de désastre et celle de gestion adéquate de la réponse aux désastres doivent se fonder sur l'ordre juridique national harmonisé au maximum possible avec les normes juridiques internationales tant multilatérales que bilatérales. Cette harmonisation est d'autant plus nécessaire que bien des politiques et normes juridiques modernes découlent d'instruments à caractère international, surtout multilatéral (mondial ou régional ou sous régional), sans pour autant perdre de vue les engagements bilatéraux (notamment ceux accordés avec les républiques dominicaine et cubaine par exemple).

Il est donc nécessaire de décrire sommairement le cadre juridique national et, en même temps, d'identifier les possibles vides de ce cadre et ceux de ces éléments qui doivent être ou bien renforcés et développés, ou bien modernisés.

Il pourrait aussi être convenable d'estimer la gravité et la pertinence de ce que l'on pourrait appeler "le risque juridique", lorsque les insuffisances ou les erreurs de direction des normes juridiques créent des obstacles à la réduction des risques naturels ou artificiels de désastre ou à la réponse aux désastres. L'exemple le plus grave serait peut-être celui des défaillances du système constitutionnel qui sont à la base ou du moins contribuent au mauvais fonctionnement du mécanisme électoral ou à l'instabilité gouvernementale ou aux violations de l'état de droit ou à l'inefficacité de l'administration publique59.

## 5.1. LA CONSTITUTION, LES LOIS ET LES REGLEMENTS

-Résumé des éléments plus en rapport avec les risques de désastre et les désastres dans la constitution de 1987 telle qu'amendée en 2012, les vides qu'elle pourrait avoir en la matière soit au niveau constitutionnel lui-même, soit au niveau de loi portant les détails d'application des normes constitutionnelles.

-Résumé de la théorie des lois du Parlement et des actes juridiques (décisions aux noms diverses, y inclus les circulaires) à portée générale du Pouvoir exécutif ayant une force égale à celle des lois parlementaires (cas des "décrets lois" qui ont été préalablement ou à posteriori approuvés par le parlement, ainsi que celui de certains décrets du Président de la République, contresignés par le Premier ministre et tous les autres ministres, n'ayant pas besoin d'intervention parlementaire). En ce qui concerne le processus de production, de débat, d'adoption, de sanction et de publication des projets de loi parlementaire, spéciale attention sera donnée aux causes -juridiques ou matérielles- de la lenteur de ce processus et même du non aboutissement de celui-ci, étant donné, par exemple, qu'un grand nombre de projets adoptés par les ministères sectoriels n'ont pas été approuvés par la Primature, qu'un grand nombre de projets adoptés par le Parlement n'ont pas été sanctionnés par le Président de la République, ou qu'un grand nombre de projets de loi adoptés et sanctionnés n'ont pas fait l'objet de leur publication, condition "sine qua non" de leur entrée en vigueur.

-Résumé de la théorie des actes réglementaires du Pouvoir exécutif, c'est-à-dire des arrêtés du Président de la République ou du Premier ministre (contresignés par les ministres compétents ou ne

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup>Sources: IDRL, résumé des discussions avec le Consultant Luis Luna de l'IFRC

requérant pas de contresignature) qui portent les détails d'application des lois et des décrets ayant force de loi.

- -Particulière attention sera portée au problème de l'accumulation de lois et autres normes méconnues à cause de leur obsolescence ou du manque ou défaillance des collections officielles et dont le "vademecumdes normes de la protection civile" a montré l'existence. Attention aussi sera donnée à ce vademecum, produit par un consultant de la DPC soutenu par le PNUD et l'Union européenne (UE). Ce travail, obéissant à la méthode prônée par l'UE pour ses pays membres ferait d'Haïti, une fois qu'il sera mis à jour et doté d'un appareil critique rendant facile la consultation par les universitaires et les praticiens du droit, vraisemblablement le seul pays non-Européen du monde à avoir un si précieux instrument de protection de la population.
- -Le délicat problème du non-respect pratique fréquent, par les autorités politiques et administratives, de la hiérarchie des normes juridiques dont la théorie est enseignée avec grande compétence par les professeurs universitaires devra être soulevé.
- -Le pouvoir d'édiction d'actes juridiques à portée générale ou à portée concrète par les autorités départementales, d'arrondissement, des communes et des sections communales, ayant rapport avec le sujet du document fera aussi l'objet d'une description.
- -Il en ira de même pour la description de la compétence des autorités judiciaires, qui est normalement seulement de portée concrète (application des normes juridique à des cas concrets), mais qui, par le biais du jeu du précédent jurisprudentiel, peut avoir de fait une portée plus générale.
- -Une place sera faite aussi à la description du jeu de la coutume dans la solution des problèmes juridiques (du moins dans les cas où elle va dans le sens du droit positif), tout en prêtant attention à la détection de problèmes posés par des possibles coutumes contraires au droit positif et parfois justes.
- -Une place devra être faite à l'existence, en dehors du système de droit positif de la République, surtout dans les zones rurales, d'un possible droit ancestral, à grande composante vaudou et s'exprimant seulement en créole, complétant parfois, contredisant d'autres fois, le droit républicain. Ce droit ancestral, appliqué par des autorités aussi ancestrales (surtout des structures vaudou), pourrait être plus important pour la grande majorité des Haïtiens, surtout dans les zones ou les catégories sont les plus délaissées par l'organisation étatique.
- -Entre autres études sur la thématique du droit relatif au risque de désastre et à la réponse aux désastres, les praticiens et autres intervenants puiseront beaucoup d'information dans les travaux scientifiquement menés par la Fédération des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le PNUD et d'autres organisations (académiques et de recherche, gouvernementales, intergouvernementales, non-gouvernementales, gouvernementales étrangères etc.).

## 5.1.1. LES NORMES TECHNIQUES

La distinction n'est pas toujours claire entre les normes juridiques et les normes techniques, mais le fait est que l'efficacité des normes juridiques (qui ont un degré de généralité plus grand que les normes techniques) dépend beaucoup de l'existence et l'application de celles-ci. L'exemple le plus

notable est celui des normes de la construction d'édifices et de la production de matériaux de construction (surtout leurs éléments parasismiques60 et anticycloniques), qui doivent se combiner harmoniquement avec les normes sur la propriété foncière et de l'administration publique qui veille à la justice dans les relations entre les divers acteurs en ce domaine.

#### 5.2. LES POLITIQUES

La distinction n'est pas non plus toujours très claire entre les instruments de politique étatique dans un certain domaine et les normes juridiques existantes pour celui-ci, d'autant plus que souvent, pour éviter les difficultés fréquemment grandes de la production formelle des normes juridiques, les autorités font appel à la procédure de production de plans et autres ensembles théoriques à portée pratique pour introduire les normes qui tendent à la solution de problèmes ou à la saisie des occasions de progrès vers la réduction du risque de désastre ou à la meilleure gestion de la réponse aux désastres.

N.B.: Bien des points auxquels font allusion les paragraphes précédents seront plus développés dans les sections 5.2.1, 5.2.2 et 5.2.3, ci-dessous.

## 5.2.1. IMPORTANCE DES POLITIQUES ETATIQUES FACE AUX VIDES JURIDIQUES

Il est cependant extrêmement important de préciser qu'en dépit du fait que le vide juridique constitue un « risque » de plus pouvant affaiblir les politiques publiques nécessaires en GRD, l'expérience de plusieurs pays, tout comme Haïti, révèle des pratiques à caractère jurisprudentiel. En effet, Haïti a été l'un des premiers pays de la Caraïbe à créer un Système National qui a été validé en 2001, avec les structures et mécanismes nécessaires pour son opérationnalisation. Le plan d'action du SPGRD a servi de cadre programmatique a référence national pour toutes les activités de réductions de risques de désastres a date. Une révision<sup>61</sup> du plan national est en cours depuis 2015, alors que le cadre légal du Système National n'a été encore jamais voté par le Parlement.

5.2.2. LE PLAN NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES (PNGRD)

# Bref historique de l'engagement de l'Etat haïtien précédant l'adoption du PNGRD

Depuis 1983, l'Organisation Pré-Désastres et de Secours (OPDES) est créée et placé sous la tutelle du MICT en 1986. Vers 1997, la Direction de Protection Civile est activée pour remplacer l'ONPES. En 1998, suite au passage du cyclone Georges, les leçons apprises ont convaincu les décideurs de renforcer les structures institutionnelles de réponse et sensibiliser les acteurs dans la gestion des risques afin de mieux anticiper les désastres. Ce contexte national a favorisé en 1999 l'initiation par le MICT/DPC, du processus d'élaboration du Plan National avec la coopération de plusieurs acteurs nationaux et internationaux.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup>Encadre sur les normes de construction parasismiques du MTPTC|ONU Habitat

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup>Le processus de révision du PNGRD2 est lancé depuis 2015, en attendant son adoption par les autorités compétentes.

La première version du Plan national GRD élaboré en 1999, a fait d'Haïti l'un des premiers pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes à adopter une politique moderne de prévention, guidée par la vision récemment développée dans les cadres régionaux et internationaux, de prévention et de gestion du risque. La création de la Direction de la Protection Civile, et le Secrétariat Permanent pour la Gestion du Risque et des Désastres, avec un mandat plus important que la seule préparation à la réponse, et l'adoption du Plan National de Gestion des Risques et Désastres (PNGRD), approuvé en 2001, a démontré que l'engagement du gouvernement était très fort. Cependant, paradoxalement, une grande faiblesse continue à affecter cet important processus : le mandat du plan n'est pas encore consolidé par une loi. Il en résulte indubitablement que le pays compte sur une structure qui n'a pas encore le statut nécessaire pour remplir ses fonctions 62.

#### 5.2.3. LES PLANS NATIONAUX EN LIEN AVEC LA GRD

Il existe plusieurs plans sectoriels et a tous les niveaux qui prennent en compte la dimension de la gestion du risque. Parmi lesquels nous pouvons citer :

Plan blanc, Plan rouge du MSPP

Plan triennal pour la relance agricole du Ministère de l'Agriculture (aucune ramification avec la GRD)

Plan de réponse sècheresse, et de relance de l'Agriculture

Plan d'adaptation au changement climatique, Ministère de l'Environnement

Plan de réponse sectoriel, MTPTC

Plan Nord réponse séisme, SNGRD

#### 5.2.4. MISE EN ŒUVRE ET CONTROLE DU PLAN

Le PNGRD incombe la responsabilité primaire de gestion des risques et des désastres aux institutions suivantes:

- o Le Ministre et le DG du MICT
- o La DPC (pour la coordination des actions intersectorielles)
- o Les représentants des institutions sectorielles
- Les membres des Comités Départementaux
- Les membres des Comités Communaux et Locaux.

# 5.2.5. PROJET DE PLAN NATIONAL DE REPONSE AUX URGENCES (PNRU)

Le projet du Plan national de réponse aux urgences (PNRU) de la République d'Haïti, a été proposé par le Système National depuis l'année 2001, dans un souci de fournir« un cadre de structuration aux actions nationales qui seront prises en compte, en réponse à une urgence, voire un désastre <sup>63</sup>». Le Plan devrait fournir le cadre opérationnel et systématique, avec les mécanismes adéquat set l'organisation permettant au gouvernement d'Haïti de mobiliser les ressources et organiser les secours suite à une urgence ou à une catastrophe dépassant la capacité de réponse des autorités locale,

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup>Le projet de loi de légalisation du SNGRD a été révisé en 2012, en attendant qu'elle soit votée par le Parlement.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup>Document de présentation du PNRU, DPC 2009

ainsi que le cadre réglementé pour faciliter l'apport de l'aide internationale au cas où les capacités locales sont dépassées.

Le Plan national de réponse aux urgences (PNRU), dont le but proposé serait de coordonner de manière efficace dans un cadre établit, respectant les principes de fonctionnement suivants, les postulats de planification, le concept d'opérations, les actions de réponse aux urgences et les responsabilités du gouvernement, de la société civile organisée et non-organisée, le secteur productif privé et les ONGs et du citoyen en général. Ses axes d'interventions seront les suivantes :

- Les ressources à mobiliser pour sauver les vies, protéger la santé, assurer la sécurité et les biens publics;
- o La mise en œuvre et la gestion des programmes nationaux de réponse aux urgences ;
- Le développement de plans et procédures supplémentaires pour la mise en œuvre rapide et efficace d'actions de réponse aux urgences.
- Le processus de réhabilitation sûre et pour assurer les conditions d'une reconstruction améliorée, prompte, efficace, profitant de l'occasion pour réduire la vulnérabilité est élaboré.
- O Pour les communes en matière de protection civile on a le choix entre la loi de 1982 et les décrets de 2006.

# Le cadre devrait permettre de répondre aux objectifs suivants :

Identifier et répartir les rôles et responsabilités de chaque organisme gouvernemental et ses partenaires dans la réponse aux urgences ;

- Prioriser les actions de réponse aux urgences qui résultent ou évoluent par rapport à un désastre :
- Assurer, après un désastre, la coordination et l'harmonisation des actions de réponse à l'urgence et à la réhabilitation, à tous les échelons du SNGRD;
- Assurer l'articulation des actions de réponse et de réhabilitation, et par la suite de la reconstruction, avec des mesures de réduction de la vulnérabilité (mitigation).

En résumé, le « projet » du PNRU qui devrait constituer le levier opérationnel du SNGRD en situation de crise, en mobilisant de manière coordonnée toutes les parties prenantes selon une approche multi acteurs n'a jamais été mises en œuvre ; ce qui contribue à affaiblir les capacités du SNGRD à pro agir dans la préparation et la réponse aux urgences.

# 5.2.6. Etat des lieux au niveau des departements et des communes en matiere de plans

Les structures de Protection Civile (SNPC) sont globalement responsables de la coordination avec toutes les autorités et autres partenaires, dépendamment de l'entité administrative, en vue de réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour aider la population à se protéger contre l'impact des urgences, ou à venir en aide aux victimes suite à un désastre (naturel ou provoqué). Ses fonctions sont prévues et réglementées par l'État haïtien. Cependant, compte tenu des ressources qu'elles requièrent, l'État délègue une partie de cette responsabilité à certaines institutions partenaires, en particulier la CRH qui joue le rôle d'Auxiliaire de l'État Haïtien. Les Comités créés doivent être validés par la DPC

avant d'intégrer le SNGRD<sup>64</sup>.Ces SNPC ont pour rôles et responsabilités globalement d'élaborer des plans de préparation, de contingence et de réponse.

Suite au passage du cyclone Georges en 1999, le PNUD a décidé d'appuyer le processus institutionnel de la DPC et le SNGRD. A date, divers programmes et projets d'appui ont été exécutés depuis 1999 avec des résultats très importants pour le processus national, notamment :

- La création de comités décentralisés (activités appuyées aussi par plusieurs bailleurs)
- L'élaboration, l'approbation et la mise en marche du Plan National de Gestion des Risques et des Désastres.
- Le développement des instruments techniques, dans les domaines de la formation, la réponse et la prévention.

Notamment, il faut souligner l'importance des rôles et appui des institutions comme la Banque Mondiale, l'OFDA /USAID et le US South Com (Armée-US) qui ont permis de développer des actions de renforcement structurel et organisationnel, orientées vers la prévention et la réponse.

#### 5.3. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GRD

# 5.3.1. SYSTEME NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES (SNGRD)

Le Système National est mis en place durant l'année 1999, est coordonné au plus haut niveau par le comité national de gestion des risques et des désastres (CNGRD)<sup>65</sup>. Ce Comité, composé de 10 Ministères sectoriels et du Président de la Croix- Rouge Haïtienne, est présidé par le Premier Ministre. Les leviers opérationnels du SNGRD sont assurés par la direction de Protection Civile (DPC) et le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD). La loi d'urgence de 2010 mentionnant le SNGRD comme structure de référence donne force légale a l'institution. Les orientations du Système National mettent l'emphase sur la préparation et la réponse à travers la décentralisation et le renforcement des capacités locales : Le réseau de comités de gestion de risques et désastres compte 10 comités départementaux, soit un par département, plus de 125 comites communaux sur165 communes et des dizaines de comités locaux. Le Système entretient des liens fonctionnels avec deux mécanismes : i) le Groupe d'appui de la Société civile (à l'état embryonnaire<sup>66</sup>) et le ii) Groupe d'appui de la Communauté internationale (GACI).

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup>Plan National de gestion des risques de désastres, 2001

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Le CNGRD, ou Comité National est la plus haute instance du SNGRD, présidé par le Premier Ministre ou le Ministre de l'Intérieur par délégation.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> AGERCA est la plateforme des entreprises privées du pays qui constitue l'unique entité de la société civile organisée (secteur prive des affaires) au sein du SNGRD de manière systémique.

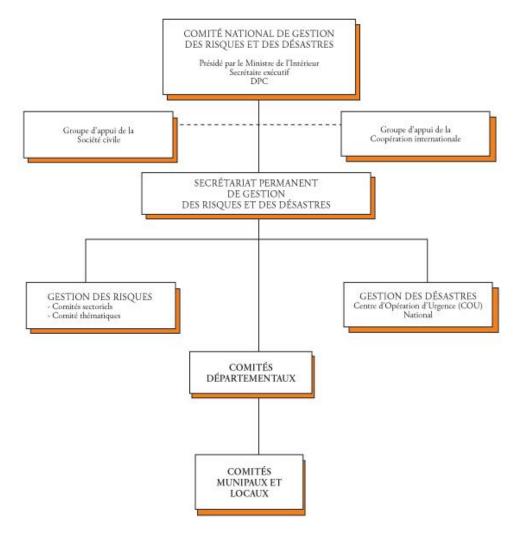


Figure 10: Organigramme du SNGRD

# 5.3.1. LA DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (DPC)

La **Direction de la Protection Civile** (DPC) a pour mandat de remplir les fonctions essentielles de secrétariat, de coordination, de renforcement et de mobilisation du Système National de GRD. Les fonctions listées incluent également, la gestion des connaissances, le renforcement des capacités (dont la gestion des programmes) et des fonctions d'appui technique.

# 5.3.1.1. L'ABSENCE D'AUTONOMIE DE LA DPC

En tant que simple « Direction » technique, la DPC n'a pas un caractère juridique en dehors du ministère de l'Intérieur et ne possède aucune autonomie administrative ou fonctionnelle ni de budget affecté à son fonctionnement, même au sein du MICT. Ce qui freine son aptitude à exécuter ses fonctions et à mobiliser et coordonner avec d'autres directions autonomes ou des ministères. Ses pouvoirs de convocation sont strictement techniques et donc insuffisants pour mobiliser le CNGRD (niveau stratégique). La DPC arrive à maintenir l'équilibre du Système National en dépit de cette difficile réalité avec beaucoup de dextérité, mais son manque d'autonomie le rend vulnérable au changement institutionnel, et inapte à intervenir de manière structurante.

# 5.3.1.2. SA FONCTION DE SECRETARIAT PERMANENT DU SNGRD

La DPC agit en tant que bureau du secrétaire exécutif à la fois pour le CNGRD et pour le SPGRD. La DPC joue le rôle de catalyseur des opérations en GRD et est le principal « moteur » du système actuel et dynamise ses activités. Il joue ce rôle malgré le faible statut qui lui est conféré ainsi que le faible rôle des secteurs.

## 5.3.1.3. NECESSITE D'AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA DPC

Pour pouvoir jouer son rôle efficacement, plusieurs propositions de révision du statut et de l'ingénierie institutionnelle de la DPC sont préconisées, afin de permettre aussi aux secteurs de jouer leurs rôles au sein du Système National. En voici quelques recommandations qui ont été produites par des Cadres du Système<sup>67</sup>:

- Changer le statut de la DPC pour en faire au moins une direction générale autonome, disposant des ressources indispensables à la conduite de ses activités, en tant que Direction générale de la protection civile (DGPC),
- Que la DGPC fasse la promotion du SPGRD auprès des organismes et ministères qui y sont représentés, afin que les membres du Secrétariat puissent avoir une véritable délégation de pouvoir, leur permettant de représenter efficacement leurs institutions respectives,
- Que les organismes et ministères présents au SPGRD acceptent d'assumer pleinement leur rôle en tant qu'acteur du Système National et de donner à leur représentant les moyens nécessaires à cet effet.

Ces ajustements s'appliqueront à quel que soit l'institution qui aurait à jouer le rôle de coordination au sein du SNGRD, de manière indépendante, et vont au-delà du statut de la DPC.

*In fine*, cette autonomie permettrait néanmoins de résoudre l'imbroglio institutionnel du mandat de la DPC qui le circonscrit, dans la réalité, dans le rôle de gestionnaire du désastre.

# 5.3.2. LE COMITE NATIONAL DE GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES (CNGRD)

Le **Comité national de gestion des risques et des désastres** (CNGRD) est l'organe central du système national de la GRD et comprend les Ministres d'État et le président de la Croix-Rouge Haïtienne. Sa mission est de:

- i. Définir la politique gouvernementale globale de GRD;
- ii. Guider, coordonner et évaluer la mise en œuvre des programmes exécutés dans le cadre du Plan national;
- iii. Promouvoir l'intégration régionale des questions de GRD.

Ce comité fonctionne actuellement de manière plutôt réactive et se réunit environ deux fois par an. En situation de crise, selon l'ampleur de la catastrophe, le Comité peut être dirigé par le Premier ministre (PM) ou même le Président auquel cas les ministres doivent être présents. Dans le cas

 $<sup>^{67}</sup>$  Une étude sur la révision de la DPC a été conduite à l'interne suivie d'une proposition de loi organique existent.

d'événements moins dévastateurs, il est présidé par le ministre de l'Intérieur ou par le Directeur général du MICT en présence de hauts fonctionnaires.

Le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres (SPGRD) est responsable de la coordination technique et comprend les représentants de la plupart des ministères de tutelle. Ses responsabilités principales incluent la responsabilité de:

- i. Transmettre les orientations et décisions premières du CNGRD;
- ii. Coordonner et mettre en œuvre le Plan national de GRD.

Selon le Plan national de GRD, le SPGRD est présidé par le Directeur Général du MICT. Dans la pratique, le Directeur de la Protection Civile et un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Sociales et du Travail remplissent cette fonction et président/co-président les réunions hebdomadaires. Le SPGRD joue un rôle important dans la coordination des programmes et des activités de GRD. Cependant, les fonctionnaires présents n'ont pas de mandat ou de pouvoir de décisions clairement définis et ne rendent pas toujours compte aux décideurs, ce qui affecte l'efficacité du conseil.

# 5.3.3. LES COMITES SPECIALISES

Comité consultatif de la société civile (CCSC): Ce groupe devrait représenter à la fois la communauté des affaires et les groupes de la société civile. Jusqu'à présent, un groupe réunissant environ 1.000 entreprises privées, nommé l'Alliance pour la Gestion des risques et la continuité des activités commerciales (AGERCA), a été créé.

Le groupe fait circuler des informations sur la sécurité et la résilience des affaires parmi les chefs et directeurs d'opération des grandes, moyennes et petites entreprises. Les efforts visant à organiser les autres groupes de la société civile en un réseau similaire n'ont pas encore été finalisés.

Le Groupe d'Appui à la Coopération Internationale (GACI) comprend un certain nombre d'agences et d'ONG internationales opérant en Haïti. Sa mission est d'encadrer le SNGRD. Il est également représenté aux réunions du SPGRD. Lors des catastrophes majeures, le Ministère du Plan, le PNUD et OCHA organisent les réunions du GACI afin de produire les mises à jour de la situation et mobiliser l'assistance internationale. En fonction de l'ampleur de l'événement, ces réunions peuvent être co-présidées par le PM et le Coordonnateur-résident des Nations Unies.

Les **Comités thématiques :** Les représentants des différentes agences et organisations peuvent former des comités interinstitutionnels pour travailler sur certains axes thématiques. En 2015, plusieurs possédaient une dynamique active, tels que : L'Education et la Formation, la Coordination Scientifique et Technique sur les risques naturels qui veille particulièrement sur les Codes de Construction et l'Alerte précoce aux inondations. Le système manque actuellement d'un organe ou comité qui aurait un rôle de supervision et suivi sur : a) les progrès en termes de renforcement de capacités en GRD et b) les opérations de réponse.

Le Centre d'Opération d'Urgence National (COUN) est une entité représentative activée en cas de catastrophe imminente. Il comprend des représentants de tous les ministères concernés et de la

Croix-Rouge haïtienne. Son objectif global est de promouvoir, de planifier, de coordonner et de mener les opérations d'intervention en cas de catastrophe à tous les niveaux. Lors des catastrophes majeures récentes et en fonction de l'ampleur de l'événement, le Premier ministre, ou même le Président de la République, ont parfois dirigé des réunions du COUN, facilitant la rapidité des prises de décision.

Les **cellules de crise internes** (souvent appelées « cellules de crise ») existent plus ou moins dans chaque ministère/organisme clé. Cependant la majorité de ces cellules n'ont pas des termes de référence clairs, et sont essentiellement réactives.

Niveau institutionnel et sectoriel: Selon le plan de la GRD de 2001, chaque institution gouvernementale ou ministère concerné est tenu d'élaborer son plan de GRD spécifique à son secteur d'activités et de constituer son propre comité. La plupart des ministères n'ont pas encore créé des comités de coordination du secteur GRD. Cependant, plusieurs ministères ont rapporté qu'ils travaillaient activement sur les termes de référence de ces structures ou espéraient que ces comités seraient créés dans un avenir proche. En même temps, les tables de coordination sectorielles qui avaient été dissoutes après le séisme de 2010 ont été ou sont en train d'être reconstituées. La relation entre les comités potentiels de coordination du secteur GRD et les tables de concertation sectorielles nécessiteraient des éclaircissements.

La Société de la Croix-Rouge Nationale Haïtienne (CRH) est officiellement reconnue par le Gouvernement de la République d'Haïti comme un auxiliaire des pouvoirs publics, en particulier dans le domaine des services de santé. Une partie de sa mission est de « préparer et d'organiser les services de secours d'urgence aux victimes des catastrophes de toute nature ». La CRH est membre du CNGRD et du SPGRD et est représenté au COU. A l'échelle départementale, la CRH dispose de 13 bureaux régionaux et de 120 bureaux locaux couvrant tout le territoire. Grâce à un réseau de nombreuses sociétés sœurs dans le monde incluant la Fédération internationale et le CICR et leurs efforts de collectes de fonds, la CRH peut puiser dans les ressources alternatives en cas de catastrophe (c. à. d. des ressources généralement disponibles pour des organisations gouvernementales ou intergouvernementales).

5.3.4. SYSTEMES DEPARTEMENTAUX, COMMUNAUX ET LOCAUX Les comités départementaux de gestion des risques et des désastres (CDGRD)

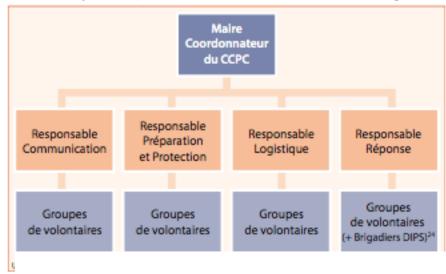
# Niveau départemental, communal et local

Les multiples efforts de mise en œuvre du Plan national de GRD 2001 se sont traduits par la création de comités de GRD déconcentrés dans tous les départements (10/10) et dans une majorité de communes (130/142 selon les données de 2013). Des efforts sont en cours pour créer des comités similaires dans les « sections communales » (174/574 selon les données de 2013). Opérant aux niveaux départemental, communal et local, l'objectif de ces structures est la mise en œuvre d'actions de prévention et d'intervention.

Suivant le principe de la subsidiarité, les comités de GRD des communes et des sections communales (CCPC and CLPC) sont pratiquement opérationnels et sont tenus de mobiliser la première réponse. Ils comptent 25 personnes qui sont pour la plupart des volontaires dirigés par le maire ou le CASEC.

Ces volontaires ont des formations dans des domaines variés et ont un sentiment fort d'affiliation à la Protection Civile (mais une compréhension limitée du Système National <sup>68</sup>). Les comités départementaux (CDGRD) sont chargés d'apporter l'appui nécessaire dans la coordination au niveau des comités communaux et d'aider à mobiliser l'aide supplémentaire externe destinée aux populations touchées, si besoin est. Les comités départementaux sont constitués d'unités décentralisées des ministères de tutelle ainsi que d'organisations communautaires et de la société civile et sont coordonnés par le Délégué départemental. Il a été noté que les CDGRD agissant entre les niveaux national et local comprennent bien leur rôle au sein d'un système plus large et ont un fort sentiment d'appartenance au SNGRD.

Actuellement seuls quelques agences déconcentrées et fournisseurs de services ont une présence stable au niveau communal. Ceci inclut la Police, les ministères de la Santé Publique et de l'Education. Des structures permanentes de travailleurs communautaires (tel que les « officiers sanitaires ou agents de santé », du Ministère de la Santé Publique ou des agents auxiliaires du Ministère de l'Agriculture) existent mais en nombre insuffisant. La capacité de l'Etat à intervenir à



travers ces fonctionnaires au niveau local est donc très limitée.

L'Etat haïtien sur le plan administratif et institutionnel en situation de crise, a identifié le niveau de « district » ou d'« arrondissements » (42 entités administratives couvrant 3 à 5 communes sous l'autorité politique d'un « vice-délégué ») à un niveau stratégique pour promouvoir la déconcentration des institutions de l'Etat. La capacité réelle à ce niveau est pour l'instant faible. A titre d'exemple, la loi d'urgence de 2010 donne l'autorité dans la gestion des désastres aux vice-délégués dans les arrondissements, avec non seulement le pouvoir de déclarer l'état d'urgence (en remplaçant le délégué), mais aussi certains pouvoirs opérationnels. Les plans et les structures GRD existants ne couvrent pas le niveau du district et les vice-délégués ne sont pas intégrés dans le système.

5.3.5. LES DIFFERENTS MECANISMES DE COORDINATION EN SITUATION DE CRISE SONT LES SUIVANTS :

-

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup>Source: PNGRD

En situation de crise, selon les procédures établies dans les manuels de fonctionnement des COU, les structures du SNGRD se transforment en centres de crise échelonnées en fonction des structures administratives dont :

- -Les centres d'opérations d'urgence départementaux (COUD)
- -Les centres d'opérations d'urgence communale (COUC)
- -Les comités locaux de gestion des risques et des désastres
- -Les centres d'opérations d'urgence locale (COUL)
- -Les corps de volontaires, brigadiers, EIC, au niveau local.

La question des corps de volontaires est volontairement occultée au moment de l'écriture du Document Pays. Ceci s'explique du fait que le gouvernement et ses partenaires sont en phase d'élaborer un document de cadrage afin de définir le volontariat en Haïti ainsi que son

# VI. ÉTAT DE LA REDUCTION DU -RISQUE DE DESASTRES DUS AUX MENACES NATURELLES Pourquoi le risque de désastre est aussi présent dans le contexte haïtien ?

Scientifiquement, les risques naturels sont la résultante de la confrontation, dans le temps et dans l'espace, de phénomènes naturels moyens ou dangereux (aléas) avec des éléments fragiles ou vulnérables (les enjeux à savoir, populations, structures, infrastructures, etc.). On parle de catastrophe lorsque la manifestation d'un phénomène naturel cause des pertes humaines, économiques et/ou environnementales telles que la zone sinistrée ne peut à elle seule surmonter ce désastre<sup>69</sup>. De fait, l'impact de la catastrophe est inextricablement lié aux vulnérabilités (enjeux, exposition), la capacité et les mesures de préparation de la société.

L'évaluation du risque doit être étroitement liée à l'évaluation de la capacité de la société à faire face au phénomène dangereux, tout en gardant à l'esprit que le « risque zéro » n'existe pas.

Néanmoins, le niveau du risque « acceptable » en Haïti est compromis en raison de multiples facteurs de vulnérabilité. L'élément majeur à considérer, plutôt d'ordre institutionnel, consiste en la faible gouvernance du pays, qui empêche aux institutions à tous les niveaux de bien remplir les tâches que requièrent leurs statuts dans la réduction du risque. L'absence de vision globale en lien avec des politiques publiques adaptées pour la GRD fait aussi cruellement défaut.

En partant du concept global de vulnérabilité, la politique nationale établit que chaque acteur, chaque institution du développement est concernée par la vulnérabilité, que ses activités soient affectées par une vulnérabilité intrinsèque, ou qu'elles l'aient créé ou amplifiée. La structure du Plan National reflète cette approche car elle assigne des responsabilités directes à tous les acteurs étatiques. Même s'il existe une vision de responsabilités partagées, l'implication systématique des secteurs n'est pas encore évidente. Les institutions et les secteurs n'arrivent pas encore à aborder la gestion du risque avec l'approche transversale et la vision multirisques et multi acteurs qu'elle requiert<sup>70</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Avec l'autorisation du CIAT : Atlas des menaces naturelles en Haïti, 2016

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup>Livre Blanc, Gestion intégrale du risque, Bureau de l'Ordonnateur national des fonds européens, Haïti

Les conditions élevées de risque qu'a connu le pays au cours des dernières années ont amené l'État à revoir ses stratégies d'action par rapport aux désastres : c'est après le passage de l'ouragan Georges en 1998 que le Gouvernement a élaboré un plan national pour la gestion du risque et des désastres.

En Janvier 2010, suite à la catastrophe causée par le séisme, force a été de constater que l'augmentation ininterrompue de la vulnérabilité arrivait à des niveaux critiques. En guise d'avancées, le Système National de Gestion de Risque et des Désastres et la Direction de la Protection Civil, en tant que principales institutions d'exécution et de coordination, entreprennent des actions de consolidation : : Les capacités locales et nationales ont été renforcées à partir d'une série de programmes et projets, en particulier au niveau des structures de la Direction de Protection Civile (DPC) qui avait la responsabilité fondamentale d'améliorer la capacité d'offrir la formation nécessaire et de superviser les différentes interventions. Plus de 155 comités communaux et locaux ont été créés et ont reçu une formation. Au niveau central, les actions les plus importantes ont été la reconnaissance tacite du SNGRD, mentionnée dans la loi d'urgence de 2010ainsi que le renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds en matière de GRD<sup>71</sup>.

Cependant, si nous procédons à la corrélation entre l'aggravation de l'ensemble des paramètres d'ordre socioéconomiques, démographiques, de dégradation environnementale, de pauvreté chronique et de faible gouvernance, il y a lieu de reconnaitre qu'une réorientation de la gestion des risques et la préparation aux désastres doivent dépasser la vision existante qui souffre d'une désarticulation entre les différentes entités et structures d'organisation de la l'Etat pour la GRD, et orienter les politiques publiques dans une autre dynamique plus intégrée et plus locale.

# 6.1. HISTORIQUE DES DESASTRES EN HAÏTI

Haïti est exposé à un large spectre de menaces naturelles d'origine hydrométéorologique et géodynamiques de par sa position géographique et par son relief accidenté. D'où l'occurrence de ces catastrophes découlant des inondations, glissement de terrain et éboulement, séismes (incluant tsunamis) ayant frappé le pays tout le long de son existence. A ces menaces, il faut ajouter la probabilité d'autres types d'événements tels que les accidents de la route ainsi que des épidémies pouvant aussi occasionner pas mal de dégâts au sein des familles haïtiennes.

De 1900 à2016 Haïti a été victime de plus d'une centaine de catastrophes provoqués par l'impact de phénomènes géomorphologiques et climatiques dont :

- Un séisme majeur de magnitude (Mw) 7.0 dont l'épicentre a été localisé à Léogâne à moins de 30 km de Port-au-Prince et un séisme de magnitude 8.0 en 1904 frappant particulièrement les villes du Cap Haïtien et Port de Paix<sup>72</sup>;
- Près de 40 cyclones et tempêtes tropicales ;
- Plus de cinquante inondations majeurs et glissements de terrain
- Sept périodes de sécheresses ;

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Mise en place du CAED (Cadre de coordination de l'aide externe au développement-MPCE), création de la Table Sectorielle GRD

- Une épidémie de choléra faisant plus de neuf mille morts et cinq cent mille personnes officiellement atteintes.
- Deux épidémies infectieuses et parasitaires

Cumulées, ces catastrophes ont fait plus de 250,000 pertes en vies humaines, plus de 13 millions de sinistrées et ont causé des pertes économiques et des dommages de l'ordre de plusieurs billions de dollars US dans une situation économique déjà précaire.

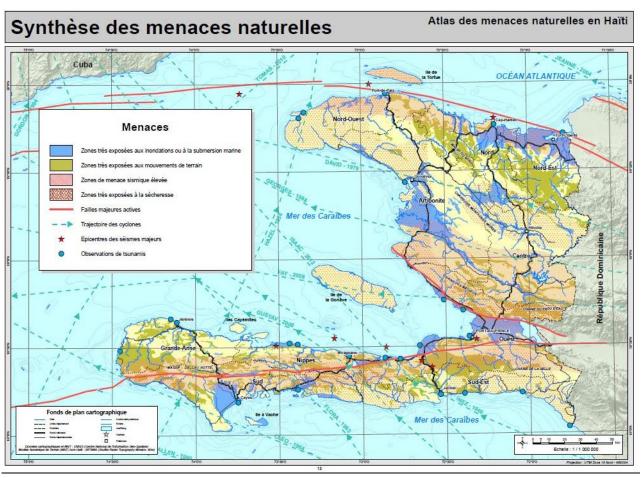
Table 2: Récapitulatif des catastrophes enregistrées en Haïti de 1900-2013

Menace	Spécificités	Nombre d'évènements	Personnes tuées	Personnes affectées	Pertes et dommages (millier US\$)
Sécheresse	Sécheresse	7	-	2 305 217	1000
Séisme	Séisme	2	222.576	1. 500.000	7. 804.000
Epidémie Maladies infectieuses bactériennes *données 2016		1	9,155	455,293	-
	Maladies infectieuses parasitaires	1	-	2.724	-
	Maladies infectieuses virales	1	40	200	-
Inondation	Non spécifiée	21	828	180.434	959
	Inondation soudaine	5	70	70.717	1.000
	Inondation générale	20	3.023	410.718	-
	Vague de tempête/inondati on côtière	1	-	4.690	-
Mouvement	Glissement de	2	262	1.060	-
de terrain	terrain				
Tempête	Non spécifiée	3	1.188	1.587.270	50.000
	Tempête locale	1	6	73.122	-
	Cyclone tropical	36	15.136	3.386.386	982.906
TOTAL	-	101	250.037	12.236.535	

En 2008, les situations de désastres en saison cyclonique ont causé des dommages évalués à près

d'un milliard de dollars US, ce qui équivalait à 15% du PIB. Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7,2 a fauché les vies de 220.000 personnes, en a blessé 300.000, déplacé 1,5 million et balayé l'infrastructure de la capitale politique et économique du pays, son économie et son tissu social. Le séisme a aussi causé des dommages d'une valeur estimée à 7,804 milliards de dollars US, occasionnant une perte de 120% du PIB<sup>73</sup>.

# 6.2. LES RISQUES MAJEURS EN HAÏTI



#### 6.2.1. RISQUES DUS AUX MENACES NATURELLES

## L'inventaire des menaces naturelles en Haïti

Les menaces naturelles en Haïti peuvent être désagrégées selon qu'elles soient géodynamiques ou hydro-climatiques.

# Géodynamique : d'origine sismique (y inclus le risque de tsunami)

L'île d'Haïti est située sur la frontière entre la plaque Caraïbes et la plaque Amérique du Nord. La plaque Caraïbes se déplace suivant la direction Nord-Ouest par rapport à la plaque Nord-américaine à une vitesse de 2 cm/an. Ce mouvement se traduit par une subduction frontale entre les deux plaques

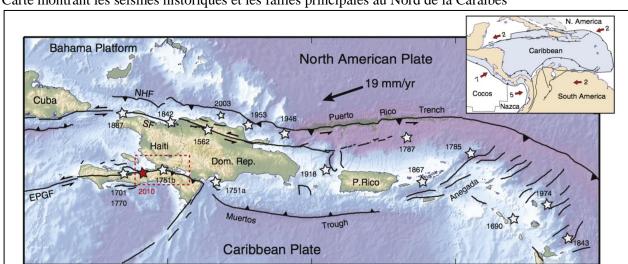
<sup>&</sup>lt;sup>73</sup>Diagnostic systématique Pays 2015, Banque Mondiale

au niveau des Petites Antilles. Cette subduction devient de plus en plus oblique au niveau de Porto-Rico. Au Nord de l'île d'Haïti, on observe plutôt un mouvement décrochant entre les deux plaques. Ce mouvement décrochant se traduit au niveau de l'île d'Haïti par la présence de deux failles majeures verticales traversant toute la partie Nord de la Caraïbes : la faille Enriquillo (EPGF) et la faille Septentrionale (SF). La faille Enriquillo (EPGF) commence à l'Ouest de la Jamaïque, puis traverse presque toute la Presqu'île du Sud. La faille Septentrionale part en mer au nord de la côte Haïtienne. Elle passe en mer au sud de l'île de la Tortue pour continuer son cours dans la Vallée du Cibao en République Dominicaine.

La faille Enriquillo est très active. Elle accumule en moyenne 7 mm de déformation chaque année. Elle a été le foyer d'un ensemble d'une série de séismes qui a ravagé plusieurs villes de la Presqu'île du Sud entre 1700 et 1770. Le récent tremblement de terre du 12 Janvier 2010 dont l'épicentre a été localisé dans la ville de Léogâne (25 km de Port-au-Prince) a été produit par une autre faille adjacente à une section de la faille Enriquillo. Cette faille est très étudiée. Des études ont montré que les contraintes aux niveaux des différentes sections de cette faille n'ont pas considérablement changé après le tremblement de terre du 12 Janvier 2010. La faille Enriquillo est donc capable de produire des séismes de magnitudes supérieures à 7 dans le futur.

La faille Septentrionale (SF) a aussi été la cause d'une série de séismes majeurs qui ont secoué à maintes reprises la partie Nord du pays. La ville du Cap a été détruite en 1842 par un tremblement de terre de magnitude 8. En 1562, un séisme de magnitude 7.7 détruisit la ville de Santiago qui a dû être déplacé. Des mesures géodésiques ont montré que cette faille accumule plus de 9 mm/an de déformation. Cette faille est potentiellement capable de produire des séismes de magnitudes supérieures à 7.5.

D'autres failles accumulent elles aussi de la déformation élastique qui peutêtre libérée à tout moment. C'est le cas pour une série de failles localisée dans la plaine du Cul-de-Sac sous le massif de la Selle. Ces failles avec un pendage très faible accumulent une importante composante de compression<sup>74</sup> Des risques de tsunamis pèsent aussi sur la partie Nord du pays. En effet, toute rupture sur la portion de la faille Septentrionale (SF) se trouvant en mer est susceptible de provoquer des vagues de tsunamis capables d'inonder des villes côtières de la partie Nord du pays (Cap-Haitien, Fort-Liberté ...). Aussi la présence de la subduction Est de la plaque Caraïbes (NHF) plus au Nord renforce aussi ces risques de tsunamis.



Carte montrant les séismes historiques et les failles principales au Nord de la Caraïbes

<sup>74[</sup>Symithe et al. 2016].

# Les menaces hydro-climatiques

Certains phénomènes naturels reviennent de manière périodique ou encore saisonnières. C'est le cas pour des phénomènes tels que : les cyclones, les ouragans, la sècheresse etc.

La période cyclonique en Haïti débute au mois de Septembre pour terminer au début du mois de Novembre. C'est une période difficile pour la population haïtienne qui tout au long de son histoire a vu, a plusieurs reprises, certaines de ses villes totalement dévastées par des cyclones ou ouragans. Par exemple, le cyclone Hazel en 1954 a fait plus de 400 morts et 250.000 sinistrés et a ravagé les départements du Sud, de la Grand-Anse et de l'Ouest. En 1963, l'ouragan Flora a provoqué encore beaucoup de dégâts dans le Sud et le Sud-est laissant plus de 5000 morts après son passage. L'ouragan Gordon a lui aussi été dévastateur, il a touché toutes les régions du pays laissant un bilan de plus de 1122 morts<sup>75</sup>. L'exemple le plus récent est l'ouragan Matthew qui a détruit toutes les récoltes de la presqu'ile du Sud, a emporté un nombre considérable de toitures et de maisons dans sa course. On a recensé près de 546 morts, 128 disparus et plus de 2.1 millions de familles affectées par cet ouragan de catégorie 4 selon le rapport final du gouvernement haïtien. Cependant, d'autres organismes internationaux ont fait état de plus d'un millier de morts. Plus de 175 500 personnes hébergées dans des abris provisoires selon l'agence Reuters. Le département de la Grande-Anse a été la zone la plus touchée avec 198 morts, 97 blessés et 99400 personnes dans des abris provisoires.

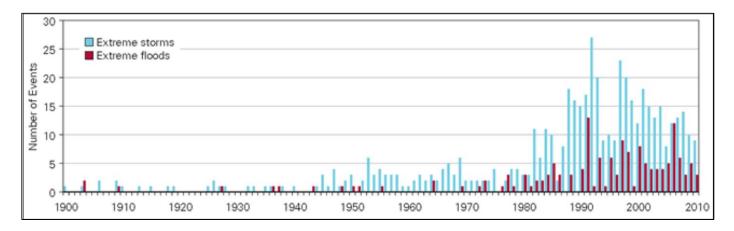
Ces phénomènes quoiqu'assez prévisibles, sont assez dévastateurs et peuvent affecter des secteurs entiers de l'économie haïtienne.



<sup>&</sup>lt;sup>75</sup>Vulnérabilité Environnementale en Haïti: Conclusions et recommandations, USAID, Décembre 2006

Figure 11: Inondation a Hinche, Plateau Central. Crédit photo : MINUSTAH





Dans un contexte de réchauffement climatique global, ces phénomènes devraient augmenter en fréquence

et en sévérité. En fait, pendant les 100 dernières années selon les sources de la « International Disaster Database », les fréquences des tempêtes violentes et inondations ont augmenté de façon dramatique. Il faut s'attendre à beaucoup plus d'ouragans d'au moins même niveau que le récent ouragan Matthew à frapper la région dans les années à venir.

Date	Noms	Zones Frappées	Vitesse (km/h)	Mortalité	Victimes	Pertes (US \$ 1000)
12/08/1915	-	Sud	76	1600	-	-
1935	-	Sud, Sud-est, Grande-Anse	-	2150	-	-
12/10/1954	Hazel	Sud, Grande- Anse, Port-au- Prince	-	410	250 000	-
03/10/1963	Flora	Sud, Sud-est	240	5000	-	180 000
24/08/1964	Cléo	Cayes, Camp- Perrin, Arniquet	150	100	80 000	10 000
29/09/1966	Inez	Sud, Port-au- Prince, de Marigot à Grand- Goâve	120-190	480	67 000	20 000
13/11/1994	Gordon	Tout Haïti	-	1122	-	-
22/09/1998	Georges	Tout Haïti	-	242	385 000	80 000 - 180 000
23/05/2004	Tropical Storm	Sud-est	-	3000	6 000	-
18/09/2004	Jeanne	Nord-Ouest	-	1800	300 000	- 76
01/09/2008	Hanna	Artibonite, Nord- Est	185	78	-	-
24/10/2012	Sandy	Sud, Ouest, Grande-Anse	150	51	200 000	-
04/10/2016	Matthew	Sud, Les Nippes, Grande-Anse	230	546	1400000	1 700 000 – 2 000 000

Figure 13: Dégâts occasionnés par les cyclones et inondations de 1951-2004

Hormis les menaces dites naturelles, d'autres sont de nature anthropique. Les menaces anthropiques résultent de dérivations diverses ou de la réalisation sans contrôle ou inadéquate d'activités qui engendrent des dangers.

Table 3: Classification des risques en Haïti

Catégorie	Ordre	
Les risques de menaces naturelles	Risques quotidien s	Comme les accidents de la route, les attroupements ou autres mouvements de masse, violences armées, etc
Les risques anthropogéniques	Risques extensifs	Ceux associés aux événements de basse intensité et de haute et moyenne fréquence. (Les petits désastres comme les inondations très locales, glissements de terrain, causant des pertes constantes et importantes)
Les risques biologiques	Risque s intensif s	Comme les séismes, tsunamis, ouragans majeurs, etc causant des dégâts importants et catastrophes.

## 6.2.2. RISQUES ACCIDENTELS (INCENDIES, RISQUES INDUSTRIELS POUR LA SANTE HUMAINE, ANIMALE ET VEGETALE, ETC.)

Les risques d'incendie et autres accidents industriels sont bien réels en Haïti. Les récents événements survenus a Hinche (Plateau Central), le démontre. Par analogie nous pouvons anticiper ce qui adviendrait sui une incendie de cette dimension se déclarait en plein de cœur de Pétion ville ou de Delmas. Selon le professeur Evens Emmanuel vice recteurà la recherche à l'Université Quiskeya, specialiste des questions environnementales, depuis 1987, il n'y a pas assez d'eau dans la zone métropolitaine pour que les sapeurs pompiers s'en servent en cas de besoin. Les bouches d'incendie-destinées à raccorder les tuyaux de ces derniers –ont depuis belle lurette, disparu du paysage. Or, ils doivent impérativement être visibles et accessibles en toute circonstance. Les camions de pompiers, quand ils existent, sont souvent mal équipes et les employés mal rémunérés. C'est un thème qui nécessite des considérations particulières dans le cadre de la prévention, pour éviter le pire en situation d'incendies ou d'accidents industriels.

## 6.2.3. RISQUES ANTHROPOGENIQUES (ATTROUPEMENTS ET AUTRES DESORDRES DANS LES LIEUX PUBLICS, VIOLENCE ARMEE, ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ETC.)

L'instabilité politique et les crises socioéconomiques occasionnent de fréquents manifestations populaires et émeutes violents dans le pays. Cependant, il n'existe pas de base de données disponible sur les dégâts matériels et financiers cumulés. L'impact de ces manifestations découlant sur des casses de véhicules et de vitres de magasins, le ralentissement des activités économiques comme le petit commerce en particulier, mériterait d'être évalué afin de mesurer les pertes et dommages sur l'économie du pays.

## 6.2.4. RISQUES BIOLOGIQUES POUR LA SANTE (MALADIES CONTAGIEUSES ET EPIDEMIQUES, COUVERTURE SANITAIRE)

Les données disponibles au niveau du MSPP montrent que le VIH-Sida, la Tuberculose et la Malaria sont encore présents dans tous les départements et affectent tous les groupes d'âge de la population. La fréquence des cas de choléra a augmenté par rapport à l'année précédente. Des poussées de cette maladie ont été enregistrées dans plusieurs endroits du pays. Deux nouvelles épidémies de fièvre telles que le Chikungunia et le Zika, d'apparition récente en Haïti ont touché en 2015et 2016 la population de plusieurs départements géographiques du pays.

Les agressions par animal suspecté de rage représentent 85% des maladies à déclaration immédiate, hormis le choléra qui bénéficie d'une surveillance spéciale, suivi de la méningite suspecte. Il faut mentionner une résurgence des cas de diphtérie surtout dans les départements de l'Artibonite, de l'Ouest et des Nippes. Un grand nombre de cas de méningite ont été suspectés dans le Centre et l'Ouest.

Des cas de tétanos néonatal et de diphtérie ont été également enregistrés en 2015, pathologies qui étaient considérées, il y a quelques années, comme étant en voie d'élimination. La fréquence de certaines maladies chroniques telles l'hypertension artérielle, les tumeurs malignes et le diabète n'est pas non plus négligeable. Les pathologies de l'appareil circulatoire et les maladies infectieuses et parasitaires représentent également les principales causes de décès hospitaliers. Les maladies hypertensives et cérébraux-vasculaires sont les causes les plus fréquentes de pathologie de l'appareil circulatoire. Le VIH, certaines maladies bactériennes dont le tétanos, la diphtérie, la tuberculose et certaines maladies infectieuses y compris le choléra occupent le premier rang dans le tableau des maladies infectieuses et parasitaires.

#### 6.2.4.1. UTILISATION DES SERVICES

#### Accès aux services

Dans son Plan directeur 2012-2022, le MSPP s'est, entre autres, donné pour objectif l'amélioration de l'accessibilité et de la couverture des prestations de soins et services de santé. Au *cours de 2015*, on note que 31.0% de la population avaient recours aux services. Une proportion relativement importante des départements du Nord-est (53.7%) et du Centre (47.8%) avaient utilisé les services de santé en 2015<sup>77</sup>. Par ailleurs, trois départements, l'Artibonite (31.3%), l'Ouest (31.2%) et le Nord (29%) présentent des taux de fréquentation se rapprochant de celui observé dans la population générale.

Les établissements sanitaires ont vu un total de 268 182 cas d'urgences. Les départements du Centre et de l'Ouest en ont rapporté le plus grand nombre de cas. Les accidents de la route (13.9%) et les accidents domestiques (8%) constituent les principales causes d'urgences. Les accidents de la route se produisaient surtout dans le Sud-est (23.2%) et le Sud (19.1%) tandis que les accidents domestiques survenaient davantage dans le Nord-Ouest (16.4%) et ceux du travail dans la Grand-Anse (10.4%) et le Sud-est également (9.6%). Vu le fort pourcentage des autres urgences (71.7%),

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup>Date des dernières données recueillies

une ventilation des causes d'urgences s'avère nécessaire afin de mieux appréhender les motifs ayant justifié la demande de services.

#### a) Infrastructures sanitaires

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) fournit les services de santé à la population à travers 1 048 structures sanitaires, réparties, en regard de la pyramide sanitaire, en trois catégories : 434 dispensaires, 343 centres de santé sans lit (CSL) et 149 centres de santé avec lits ainsi que 122 hôpitaux publics et privés. De façon synthétique, on peut noter que :

- i. 40% de la population sont dépourvus ou n'ont pas accès aux services de sante de base ;
- ii. <sup>3</sup>/<sub>4</sub> de la base de la pyramide sanitaire constituée de dispensaires ;
- iii. Services du second échelon à travers les HCR sont insuffisants ou inappropriés ;
- iv. Réseautage en balbutiement (système référence/contre-référence);
- v. Accessibilité géographique difficile.

#### 6.2.5. RISQUES SOUS-JACENTS

Les risques sous-jacents regroupent diverses catégories de risques résiduels, qu'ils soient extensifs ou intensifs, qui restent non gérés, même si l'efficacité des mesures de réduction des risques de catastrophe est en place, et qui sont prépondérants a des facteurs externes aux menaces naturelles, comme les problèmes socioéconomiques, culturels, anthropologiques, variabilités climatiques, etc. Les risques sous-jacents nécessitent des capacités efficaces de réduction de vulnérabilités, des mesures de préparations, d'intervention, de récupération, ainsi que des politiques socioéconomiques tels que les filets de sécurité sociale et les mécanismes de transfert de risque. Les causes sous-jacentes peuvent être à la fois d'ordre structurel et/ou conjoncturel. Voilà quelques caractéristiques :

- Fortes expositions des enjeux aux aléas. Il faut noter que plusieurs autres pays de la région Caraïbes sont soumis aux mêmes menaces mais toutefois affichent des taux moindres de mortalités et de dégâts. Alors qu'en Haïti près de 98% de la population est estimée exposée a au moins deux (2) risques majeurs;
- Ils dérivent directement des conditions de vulnérabilité physiques, sociales et économique qui font d'Haïti un des pays les plus vulnérables au monde.

#### Quelques exemples de facteurs sous-jacents applicables au contexte haïtien pour illustrer :

- i. Les vulnérabilités découlant de la précarité économique ;
- ii. L'explosion démographique et ses dérivants tels que les conflits pour les ressources naturelles amenuisées, ressource en eau, accès aux services et aux biens, les conflits terriens<sup>78</sup>, dont l'indivision etc....
- iii. L'absence d'un plan d'urbanisation;
- iv. La faiblesse de gouvernance du risque;

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup>Les conflits terriens ont toujours constitué une source d'instabilité sociale et économique dans le pays depuis l'indépendance. La nature et *l'ampleur* de tels conflits ont des niveaux d'incidence variés en fonction des départements et de leur configuration spatiale.

 Les migrations internes, l'urbanisation non contrôlée et la ruralisation des zones urbaines.
 Les migrations internes causent de fortes concentrations dans les zones urbaines et une bidonvilisation accélérée (ruralisation des zones urbaines).

Les conflits terriens, entre autre, ne devraient pas être abordés à la légère, tenant compte de l'ampleur du phénomène et son incidence sur la planification de l'espace, les moyens de production, la protection de l'environnement, etc... L'OXFAM a réalisé une étude sur les risques en Haïti en 2000, et classifié les incidences des conflits terriens par rapport à chaque département. Le tableau récapitulatif est à l'annexe du document.

#### 6.2.5.1. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le GIEC définit le changement climatique comme : « un changement dans l'état du climat, qui peut être identifié (par exemple en utilisant des tests statistiques) par des changements dans la moyenne et / ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une période prolongée, généralement pendant des décennies, voire plus. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes, ou à des changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres ». Les changements climatiques constituent un des principaux facteurs de risque de catastrophe. Dans le respect du mandat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il est prévu toute une série de stratégies pour réduire véritablement les risques de catastrophe, de manière cohérente dans tous les mécanismes intergouvernementaux interdépendants<sup>79</sup>.

L'Atlas des menaces naturelles en Haïti, rapporte que l'impact du changement climatique en Haïti devrait se traduire, à terme, par une réduction de plus de 50% des précipitations et une augmentation des températures moyennes de près de 4°C à l'horizon 2080-2099<sup>80</sup>.

La diminution drastique de la pluviométrie et l'augmentation substantielle de la chaleur auront comme conséquences : une moindre productivité agricole, un accès plus difficile à l'eau potable, une augmentation des maladies climato-sensibles (dengue, paludisme, fièvre typhoïde, etc.) et une perte de la biodiversité. Par ailleurs, les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse, pluies diluviennes) devraient être exacerbés. Il est néanmoins difficile pour l'instant de quantifier l'impact du changement climatique sur l'occurrence de ces évènements naturels.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup>Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1771, no 30822

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Atlas des menaces naturelles en Haïti, CIAT 2015

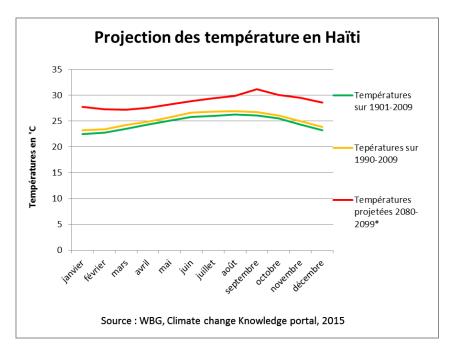


Figure 14: Données tirées de l'Atlas du CIAT 2015, page 14

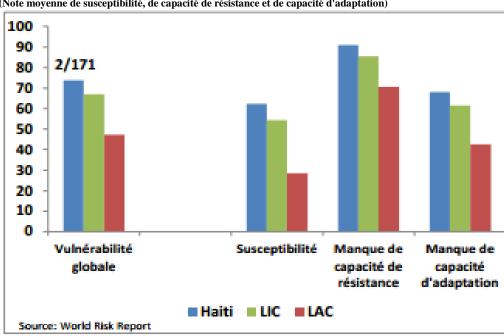
6.2.5.2. L'EXPLOITATION DES MINES L'exploitation des mines a cessé depuis près de deux (2) décennies en Haïti. mais les excavations laissées par l'exploitation bauxite à Miragoâne par la Reynolds Cie, de même qu'à Lafiteau par la Cimenterie d'Haïti et du cuivre aux Gonaïves par la SEDREN n'ont

jamais connu d'aménagement ni de réhabilitation. Les mines constituent un danger pour les populations et les écosystèmes avoisinants vu qu'elles sont sujettes à l'érosion et à des facteurs de désertification. Actuellement, seuls le sable, les roches et pierres de taille font l'objet d'exploitation à grande échelle pour la construction et les travaux publics. Dans le département de l'Ouest, 70 % des granulats des montagnes calcaires sont exploités. Les matériaux sont prélevés à flanc de montagne et aux bordures des routes perchées sans respect d'aucune norme ou au milieu de parcelles agricoles (cas dans le Sud-est81). Dans la plupart des carrières (Morne à Cabrit, Boutilliers/Laboule, Collines du Cap), le forage des galeries est réalisé de facon fortuite (sans armature de soutien), les mineurs pénètrent parfois à plus de 10 m sous terre et des pertes en vies humaines, bien que peu courantes, s'ensuivent. Dans le reste du pays, le même phénomène se développe en raison de l'extension des villes et des bourgs. Les lits de rivière sont également exploités tandis que dans les îles satellites et certaines villes côtières (Cayes, Bainet, par exemple), le sable de construction est collecté sur les plages. Les bancs de coraux sont aussi exploités pour la construction. Ce type d'exploitation provoque la dégradation des structures construites, la déstabilisation des montagnes, des talus routiers, des structures de conservation de sols et des réseaux de haute tension (cas du Morne à Cabrit). Les répercussions sur les ressources naturelles sont graves : dégradation de paysages, accélération de l'érosion de bassins versants, éboulements, effondrements et glissements de terrain. Les vies des ouvriers travaillant dans les carrières, des riverains, des habitants des régions montagneuses sont exposées. L'exploitation localisée dans les lits de rivières, provoque l'affouillement des berges en période de crue, la perturbation du régime des eaux d'étiage et de crues, et la pollution des cours d'eau et de la mer.

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup>Cartographies et étude des risques, vulnérabilités et capacités de réponse en Haïti, Oxfam 2000

#### 6.3. LES VULNERABILITES

Pour aborder les vulnérabilités, on se réfère préalablement aux aléas multiples auxquels le pays fait face. L'UNISDR définit les vulnérabilités comme « les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui le rendent susceptible de subir les effets d'une menace ». De fait, la réduction de la vulnérabilité devrait résulter bien plus des actions de développement étalée sur le moyen et long termes.



Indice de vulnérabilité, 2013 (Note moyenne de susceptibilité, de capacité de résistance et de capacité d'adaptation)

#### 6.3.1. LES COMPOSANTES DE LA VULNERABILITE

Les composantes de la vulnérabilité selon l'étude de l'ONPES peuvent être énumérées comme suit :

- **Démographique** (Composition démographique des ménages, Présence d'enfants de moins de 5 ans) ;
- Santé (Présence de handicapés ou de blessés permanents, Malades chroniques à la maison) ;
- **Éducation** (analphabétisme, Absence d'au moins l'école de base, Non-fréquentation scolaire, Retard de l'école ;
- Conditions de travail (Inactivité, Chômage, Travail des enfants ;
- **Sécurité alimentaire** (La faim, alimentation non diversifiée, consommation alimentaire pauvre, Absence de nourriture, Consommation restreinte d'aliments);
- **Structure physique de la maison et effectif** (Nature précaire des planchers, des plafonds et des murs de la maison, Surpeuplement;
- Accès aux services dans le logement (Accès à l'éclairage privé, Accès privé à l'eau propre Mauvaises conditions d'hygiène et non existence de toilette).

#### 6.3.2. APPROCHE POUR L'ANALYSE ET METHODE DE TRAVAIL

Une étude réalisée par l'ONPES en 2014 sur la pauvreté multidimensionnelle relate que la majorité des haïtiens vivent dans un environnement caractérisé par un ensemble de chocs qui les rendent vulnérables à une série de facteurs. Cet environnement, ou contexte de vulnérabilité peut être décrit en fonction des tendances critiques (par exemple croissance démographique, augmentation du chômage, baisse de revenus), des cycles saisonniers (cycles de production, fluctuations des prix sur les marchés) et des chocs naturels et d'origine humaine.

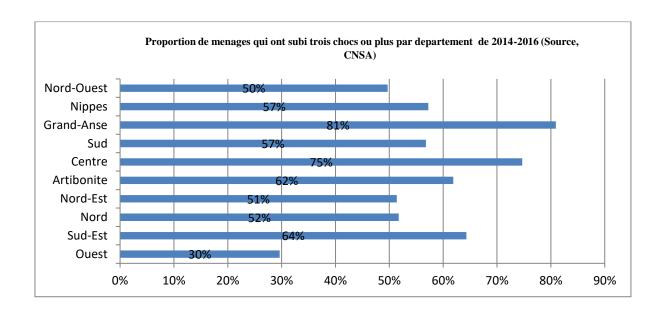
Les différents secteurs de la vie économique et sociale du pays sont fréquemment perturbés par des catastrophes naturelles. Des exemples récents incluent le passage successif des cyclones Gustav, Hanna et Ike en 2008 et de l'ouragan Thomas en 2010, ainsi qu'une sécheresse et les ouragans Isaac et Sandy de 2012. Mais plus près de nous, une sécheresse prolongée s'étendant de la fin de 2014 et toute l'année 2015 et l'ouragan dévastateur Matthew d'octobre 2016. La dégradation environnementale rend le secteur agricole très vulnérable aux cyclones et aux inondations, réduisant la fertilité des sols et les superficies cultivables. Le manque de résilience et de préparation aux chocs expose une grande partie de la population haïtienne à des risques divers notamment sur leurs moyens d'existence et leurs conditions de vie après ces chocs.

#### 6.3.2. APPROCHE ANALYTIQUE DE LA VULNERABILITE SELON L'ONPES

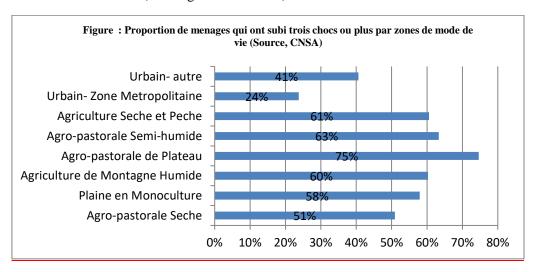
Les pauvres en Haïti sont particulièrement vulnérables aux chocs et sont plus susceptibles de recourir à des stratégies d'adaptation ayant un effet négatif sur l'accumulation de capital humain et physique. Le ménage haïtien type est confronté à de multiples chocs chaque année et près de 75% des ménages ont été économiquement touchés par au moins un choc en 2012. Les ménages en situation de pauvreté sont plus vulnérables, en particulier ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté. Parmi les ménages pauvres, 95% subissent au moins un choc par an qui leur porte préjudice sur le plan économique. Dans la plupart des cas, les ménages font face grâce à une aide pécuniaire reçue d'autrui (27%) ou en modifiant leur apport alimentaire (16%).57 Toutefois, les personnes en situation d'extrême pauvreté reçoivent relativement moins de soutien financier (17% contre 37% pour les ménages résilients) et modifient plus souvent leurs habitudes de consommation alimentaire (22 contre 10%). Si le choc frappe l'ensemble de la communauté, une énorme proportion de 56% des ménages en situation d'extrême pauvreté modifie son comportement alimentaire, contre 37% des ménages résilients. Les personnes en situation d'extrême pauvreté sont également plus susceptibles de retirer leurs enfants de l'école à la suite d'un choc, en particulier si la composition du ménage change (avec la naissance ou le décès d'un membre du ménage) ou à la suite d'une baisse du soutien financier provenant de l'extérieur du ménage, qui est souvent utilisé pour couvrir les frais de scolarité<sup>82</sup>.

L'analyse du cumul des chocs (trois chocs ou plus) par département géographique indique que les ménages résidents dans la Grand 'Anse, le Centre, le Sud-est et l'Artibonite sont plus vulnérables aux chocs : Ils atteignent les proportions respectives de 81%, de 75%, de 64% et de 62%. (Voir figure ci-dessous)

<sup>82</sup> Etude de pauvreté, ONPES/BM 2014

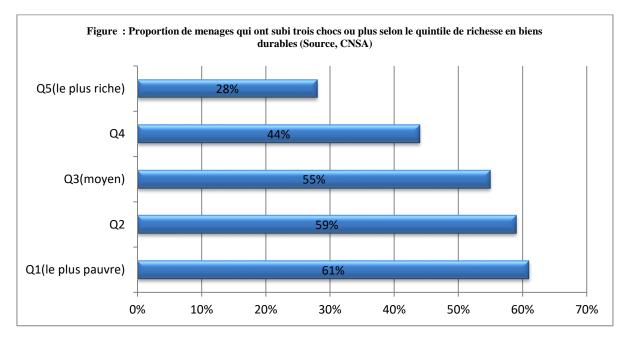


L'analyse par zone de mode de vie est toute aussi révélatrice : les zones urbaines se montrent moins vulnérables aux chocs : seulement 24% des ménages dans l'Aire Métropolitaine déclarent avoir subi trois chocs ou plus, contre 41% dans les autres milieux urbains. Par contre, quelle que soit la zone de mode de vie considérée, les zones rurales se révèlent très vulnérables aux chocs. Au moins 50% des ménages ont subi trois chocs ou plus, même si la proportion de ménages est particulièrement élevée dans la zone agro-pastorale de Plateau (75%) et la zone agro-pastorale semi-humide (63%). La vulnérabilité accrue des zones rurales aux chocs pourrait s'expliquer par le fait que l'occurrence de certains chocs concerne surtout ce milieu de résidence où l'agriculture est l'activité prédominante. Il s'agit des chocs comme les cyclones et les inondations, les pluies irrégulières, la sécheresse, la maladie des animaux. (Voir figure ci-dessous.)

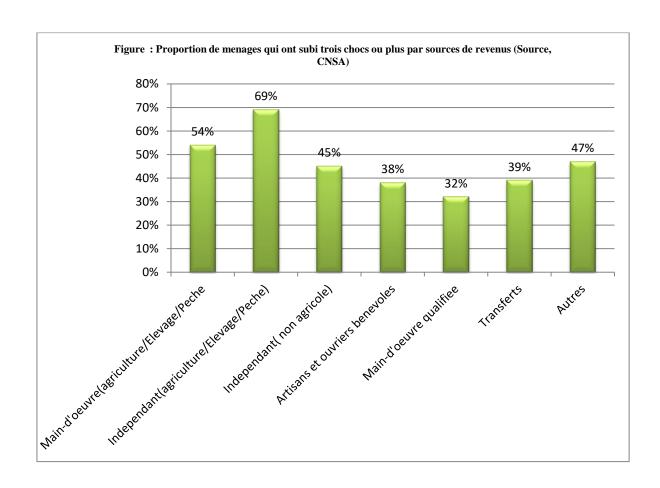


Cependant d'autres facteurs semblent expliquer la vulnérabilité des zones ou des ménages aux chocs. Il s'agit de l'indice de richesse en biens durables et sources de revenus. Plus sa dotation en richesse en biens durables est élevée moins le ménage est vulnérable aux chocs qui affectent sa capacité à produire ou à avoir accès aux services de base et aux aliments. Par exemple, les ménages appartenant

aux deux premiers quintiles de l'indice de richesse en biens durables, c'est-à-dire les plus pauvres, sont les plus vulnérables aux chocs. Les ménages les plus riches se montrent moins vulnérables.



Quant au croisement par sources de revenus, il montre que les ménages ayant la vente de leur force de travail dans l'agriculture/élevage et pêche, le travail indépendant agricole, et le travail indépendant non agricole comme sources de revenu principal, sont plus vulnérables aux chocs que ceux dépendants du transfert, du travail qualifié et de l'artisanat(voir Figure ci-après)



Partant du postulat que le phénomène de pauvreté multidimensionnelle est, pour une large part, la base de la vulnérabilité aux chocs divers, on pourrait partir des considérations suivantes pour les appréhender dans une démarche de réduction des risques :

- i. Les pauvres en Haïti se heurtent à des obstacles importants à l'accumulation, à l'exploitation, au rendement et à la protection de leurs actifs ;
- ii. Dans les zones urbaines, les pauvres luttent pour trouver un emploi et dépendent fortement des transferts privés;
  - Dans les zones rurales, les pauvres sont fortement tributaires de l'agriculture de subsistance où la productivité est durement affectée par les catastrophes naturelles fréquentes et où l'insécurité alimentaire est importante.

La présente analyse concerne les chocs habituellement subis par les différentes catégories de la population haïtienne ou groupes de richesse et leurs impacts sur les moyens d'existence (la capacité à produire, a se procurer des aliments et des revenus ou sur leur épargne et a accéder aux services sociaux de base). Pour les chocs particulièrement plus fréquents parmi ceux subis par les différentes couches de la population, on peut citer : la maladie/accident grave d'un membre de ménages, les pluies irrégulières, la sécheresse, la maladie des animaux, les cyclones et les inondations, la hausse des prix. Si les pluies irrégulières, la sécheresse, la maladie des animaux affectent surtout les

ménages les plus pauvres en biens durables, la maladie/accident grave d'un membre de ménage, les cyclones et les inondations ont un effet significatif sur tous les groupes de richesse.

Les trois quarts des Haïtiens et 95% des pauvres souffrent d'au moins un choc préjudiciable sur le plan économique par an. L'accumulation de capital humain pour saisir les meilleures opportunités et assurer la protection contre les chocs de façon à réduire les pertes et dégâts, ainsi que le recours à des stratégies de survie tant avant (ex-ante) qu'après (ex-post) les chocs, constituent des axes d'intervention prioritaires pour réduire la pauvreté chronique et promouvoir une prospérité partagée.

Ainsi, Les politiques doivent intégrer des moyens de renforcer la capacité de génération de revenus des populations pauvres et de protéger plus efficacement leurs biens contre les chocs, tandis qu'une croissance économique globale reste un préalable à toute réduction de la pauvreté, donc nécessairement une réduction des niveaux de vulnérabilité et d'avancer dans le sens d'une certaine résilience

En résumé, les données de vulnérabilité analysées font ressortir la prédominance des facteurs de pauvreté sur le niveau de résilience et la capacité à résister à l'impact des chocs des communautés. Des considérations analogues sur les groupes, selon qu'ils vivent en milieu urbain ou en milieu rural, sont tout aussi intéressantes à analyser, si elles sont juxtaposées avec d'autres paramètres en lien avec la répartition des investissements publics et privés, et les pôles économiques existants dans un contexte de décroissance économique. Dans l'ensemble, les groupes les plus vulnérables aux catastrophes et autres chocs semblent être prédéterminés en fonction de leur localisation géographique et leur niveau de vie.

Des données cartographiques plus complètes de pauvreté (à venir) pourront donner aux opérateurs plus d'indices dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et projets de réduction de risque et de désastre.

#### 6.4. LES CAPACITES EN LIEN AVEC LA GRD

#### APERÇU DES AVANCEES SIGNIFICATIVES EN TERMES DE REDUCTION DU RISQUE

Depuis le début de l'année 2010 qui a vu un séisme dévaster la capitale du pays et certaines villes avoisinantes, des avancées intéressantes ont été réalisées en vue d'une réduction de la vulnérabilité de la population Haïtienne par rapport aux risques sismiques auxquels fait face le pays. Sur les recommandations d'un ensemble operateurs du Système National et d'experts étrangers dans le domaine, un ensemble de travaux importants ont été mis en place.

Une attention particulière a été donnée au thème de la compréhension du risque. Pour cela, la mise en place d'un réseau de surveillance sismique avec un protocole approprié pour la réalisation et la distribution d'information liées à la sismicité locale a été proposée. En effet, l'Unité Technique en Sismologie (UTS) du Bureau des Mines et de l'Energie (BME) entretient depuis la fin de l'année de 2010 un réseau de surveillance sismique comprenant un ensemble de sismomètres installés dans différentes régions du pays.

L'UTS utilise ces différentes stations pour localiser les séismes ressentis sur l'île d'Haïti et dresser un rapport sur les caractéristiques de ces séismes qui est distribué auprès des organes de presse nationale et sur le site internet du BME. Cette unité dispose aussi d'un ensemble de récepteurs GPS qui permettent de mesurer la déformation crustale sur toute l'étendue du territoire. De ce fait, une campagne de mesure GPS est réalisée de manière périodique, ce qui permet une étude de l'activité des failles régionales.

Le 11 mars 2010 le Ministère des Travaux Publics, Transports et Télécommunications ont entrepris des travaux d'évaluation du niveau des dégâts causés par le séisme du 12 janvier au niveau des bâtiments et des infrastructures dans les zones affectées. Une campagne d'évaluation rapide a permis d'établir le niveau de risque de près de 400 000 bâtiments. Cette campagne d'évaluation aussi permis la formation de plus de 500 ingénieurs dans l'évaluation et la réparation des bâtiments endommagés.

En vue de la réduction du facteur de risque, un code de construction national prenant en compte les sollicitations sismiques appropriée a été commandité par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) pour le Ministère des Travaux Publics. Le Code National du Bâtiment d'Haïti (CNBH) comporte des recommandations qui s'appliquent à la construction, la rénovation, la réhabilitation et à l'agrandissement des bâtiments résidentiels conventionnels et à d'autres types de bâtiments nécessitant un plus grand niveau d'expertise. Des exigences en termes de qualité des matériaux utilisés dans la construction a été aussi faite.

De 2011 à 2013, une collaboration entre un ensemble d'institutions nationales et internationales œuvrant dans le domaine de la Réduction des Risques Sismiques a permis la réalisation des cartes de micro zonages sismiques de Port-au-Prince. Cette collaboration incluant : le LNBTP, le BME, le BRGM, le CNIGS et l'Université d'Etat d'Haïti a durée 10 mois. Les travaux ont couvert 5 zones prioritaires : le Centre-ville, le Fort National, Bourdon/ Canapé-Vert, Carrefour-Feuille. Ces travaux sont non seulement un outil d'aide à la prise en compte du paramètre risque sismique dans l'aménagement du territoire mais ils ont servi aussi à renforcer la capacité des différentes institutions concernées. En fait, d'autres cartes de microzonages sont prévues pour des villes telles que : Fort-

Liberté, Ouanaminthe, Cap-Haitien et Port de Paix. Celles-là seront réalisées par des techniciens locaux venant des institutions nationales.

Au sein de l'Université, un ensemble de jeunes chercheurs en géosciences ont produit des travaux de recherche importants qui ont permis une meilleure compréhension de la tectonique régionale et locale. Deux anciens étudiants de la Faculté Des Sciences ont décroché chacun un diplôme de Master en géophysiques à l'Université Purdue dans l'Etat d'Indiana aux Etats-Unis. Ils ont ensuite continué des études doctorales qu'ils ont pu boucler en Mai 2016. L'un d'entre eux, depuis lors travaille avec différentes institutions nationales. Leurs travaux de recherche ont permis d'élucider beaucoup de zones d'ombre concernant le séisme du 12 Janvier 2010. Deux autres chercheurs ont aussi reçu des formations au niveau doctoral dans le domaine des sciences de la terre en France. Eux, aussi ont travaillé sur des sujets liés au risque sismique en Haïti.

La Faculté Des Sciences de l'Université d'Etat d'Haïti, s'appuient sur l'ensemble de ces chercheurs pour construire un laboratoire de recherche en Géosciences (URGéo). L'Unité de Recherche en Géosciences de la FDS comporte aussi des chercheurs en géotechnique pouvant réaliser des analyses sur les couches de terrain en vue d'améliorer notre connaissance de la capacité portante des sols.

Un programme de Master en Géosciences débutera le mois de Mars 2017 en vue de la formation d'un ensemble de professionnels dans le domaine des géo-risques.

#### 6.4.1. COMPOSANTES DE L'ANALYSE DES CAPACITES

La capacité, selon l'UNISDR, représente une combinaison de toutes les forces et de tous les moyens disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisés pour atteindre des objectifs fixés.

L'exercice visant à présenter les capacités du pays pour faire face aux désastres et réduire les risques contrastera peut être avec tous les indicateurs globaux de développement comme l'IDH, le coefficient de GINI, qui sont au rouge dans les derniers rapports existants. Il est vrai que le séisme de 2010 avait fortement impacté les capacités du pays tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel, cependant, avec l'arrivée massive de l'aide internationale, et la perception générale de l'imminence des risques majeurs pouvant affecter le pays, beaucoup de projets et programmes en GRD ont été financés par les partenaires de la communauté internationale ces dernières années. Le rapport de l'étude de l'Analyse des capacités du SNGRD conduite par le PNUD de 2012-2014, nous servira de ligne de base pour évaluer et comprendre l'état des capacités, en particulier d'ordre institutionnel pour la GRD.

Les composantes retenues pour mener cette analyse seront basés sur trois études importantes qui touchent tous les aspects, institutionnels, légaux, infrastructurels ainsi que les mécanismes opérationnels existants pour la GRD.

Entre 2012-2014, une étude substantielle sur les capacités de préparation et réponse aux urgences a été conduite par le Système National GRD avec l'appui du Système des Nations Unies<sup>83</sup>. Cette étude

<sup>83</sup> Analyse des capacités de Préparation et Réponse du Système National de Gestion de risques et Désastres, Rapport d'analyse 2014

a permis de mettre en relief les forces et faiblesses des capacités du SNGRD notamment sur les aspects suivants, dans le cadre de la préparation et la réponse :

- a) Les capacités opérationnelles
- b) Les aspects d'Education, de sensibilisation du Public
- c) La Gouvernance, le Leadership et la Coordination du SNGRD
- d) Les aspects légaux et institutionnels du Système National.

L'autre source consultée est le document de l'Analyse des mécanismes et des acteurs existants en matière de gestion des risques naturels en milieu urbain<sup>84</sup>. L'objectif de cette étude fut dans un premier temps de dresser un état des lieux des mécanismes et acteurs qui interviennent dans le domaine de gestion des risques naturels en milieu urbain. L'étude permet de relever qui fait quoi, avec quels moyens, et avec quelles compétences.

Finalement, pour pouvoir mesurer objectivement ces capacités nous proposons aussi de considérer de travail réalisé par la BID, transmis dans le rapport de l'iGOPP<sup>85</sup> 2015, qui a analysé en profondeur les vulnérabilités institutionnelles du pays a tous les niveaux pour cause d'absence ou de gouvernance inadéquate.

Globalement, cette compréhension des capacités du pays pour la GRD se basera sur trois (3) niveaux d'analyse stratégique :

- Institutionnel
- Fonctionnel (coordination sectorielle et intersectorielle)
- Organisationnel

#### 6.4.2. MAPPAGE INSTITUTIONNEL DES ACTEURS

#### Le niveau stratégique

Au niveau stratégique, plusieurs plateformes et mécanismes existent, pour adresser la GRD. Il s'agit notamment du CNGRD, SPGRD, Tables sectorielles, TT-GRD, CAED<sup>86</sup>.

#### Le niveau fonctionnel

Les rôles et responsabilités de chaque ministère sont définis par le plan national, dépendamment des « fonctions » à remplir. Le tableau ci-dessous reprend de manière détaillé cette approche :

Fonction	Ministère
Information et Planification	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités
	(MICT/DPC)
Travaux publics transports et communication	Ministère des travaux publics transports et communication
Protection de l'Environnement	Ministère de l'Environnement

<sup>84</sup> Etude réalisée pour le PNUD par ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT Modélisation Hydraulique et Logiciels, 2014

<sup>86</sup> Voir chapitre 5

\_

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Banque interaméricaine de développement (Mars 2015). Indice de gouvernance et de politiques publiques de gestion des risques et des désastres (iGOPP), rapport national, Haïti.

Dons et Services bénévoles	Ministère des Affaires Etrangères
Sécurité, Recherches et sauvetage, évacuation	Justice et sécurité publique
et lutte contre les incendies	
Services aux populations	Ministère des Affaires sociales
Services de Sante	Ministère de la Sante publique
Reconstruction et réhabilitation	Ministère de la Planification
Appui logistique	Ministère de l'Intérieur

Figure 15: Les ministères et rôles sectoriels en GRD

#### Niveau organisationnel

#### 6.4.3. COORDINATION ET PLATEFORMES

Au niveau organisationnel, plusieurs comités et mécanismes de coordination en temps de « paix » et en temps de crise permettent l'opérationnalité du Système National. Le chapitre V les a développés plus tôt et les relatent dans les détails. Il faut quand même souligner que le SNGRD a pour bras opérationnels les corps des « Brigadiers » et autres corps de « Volontaires », dont la Croix Rouge Haïtienne.

#### 6.4.4. MAPPAGE DES PLANS, PROGRAMMES ET AUTRES INITIATIVES DE REDUCTION DU RISQUE

Instrument	Organisation responsable		
Plans sectoriels de GRD et continuité des services	Ministères de l'Intérieur et la Planification		
Plan National de Réponse (PNI)	Ministère de l'intérieur/SPGRD		
Centres d'Opérations d'Urgence	Ministère de l'Intérieur		
Système national d'information et alerte précoce multi menace	Ministères de l'Intérieur, Agriculture, Travaux publics		
Stratégie de protection financière incluant des incitations publiques et privées et mobilisation des ressources	Ministère de l'Economie et des finances		
Programme de développement de capacités, éducation et formation.	Primature/OMRH, Ministère de l'Intérieur		
Programme de résilience communautaire	Ministères Affaires Sociales, Sante, Education, Intérieur		
Programme de volontariat	Ministère de l'Intérieur		
Système de suivi, exercices, et évaluation	Ministères de l'Intérieur /SPGRD et la Planification		

#### 6.4.5. LES RESSOURCES HUMAINES, INFRASTRUCTURELLES

Il existe une large panoplie d'organisations locales, de base (OCB), les groupes confessionnels comme les Eglises, Associations caritatives, la Diaspora, (sans oublier les volontaires, brigadiers, Pompiers, CRH, etc.) qui constituent l'ensemble des groupements de la société civile organisée qui interviennent systématiquement en situation de crise.

Le défis majeur demeure à intégrer ces entités et organisations de la société civile de manière structurelle dans les mécanismes, structures en charge de la réduction des risques, la préparation et réponse aux urgences.

Au cours de l'atelier de consultation nationale organisé en décembre 2016, plusieurs représentants de « Caucus » des Haïtiens vivant à l'étranger ainsi que le représentant national de la Plateforme Mondiale GRD ont participé de manière active aux débats, et proposés des solutions temporelles, à commencer par l'intégration de cette frange de la société civile dans certains mécanismes de coordination de la DPC (CTESP, groupe Abris et mitigation) et le SNGRD (SPGRD, les CDGRD, etc.).

Il est fondamental de poursuivre le débat sur voies et moyens, mécanismes, termes de référence pour concrétiser cette intégration systémique de la société civile dans les mécanismes de GRD du pays. Cela constituera une forte valeur ajoutée pour une optimisation stratégique et opérationnelle des ressources avant et après les chocs.

#### **Ressources infrastructurelles**

Depuis 2010, grâce au support de l'USAID/OFDA, l'Union Européenne et la Banque Mondiale, tous les départements sont dotés de bâtiments résistants aux séismes, forts vents et cyclones constituant leurs Centres d'Operations d'Urgences (COU). Ces structures sont d'une importance capitale et facilite la coordination des multiples acteurs en situation d'urgence. Le Système National est aussi doté 'autres bâtiments analogues pour les corps de Pompiers et de dépôts périphériques pour le pré positionnement des stocks d'urgence.

Il existe quelques embryons de petits Systèmes Alerte précoce au niveau de quelques communes, cependant le concept global est en pleine révision pour une meilleure organisation de ces mécanismes.

Il existe aussi le Centre d'Ambulancier National (CAN) qui offre des services ambulanciers, qui fonctionne surtout dans la région métropolitaine de Port au Prince.

Le Système National possède aussi un réseau de communication radio interdépartemental qui mérite d'être renforce. Au cours du passage de l'ouragan Matthew, les départements les plus touchées ont été littéralement « coupées » du reste du monde sans aucun moyen de communication pendant plusieurs jours. Certaines localités éloignées ont pour leur part été rayées du reste du monde pendant des semaines.

#### 6.4.6. Inventaire des outils

Il existe une trousse de communication de plus de 480 outils reconstitués par l'Oxfam pour le compte du CTESP<sup>87</sup>. L'un des outils majeurs constituant cette trousse est le Plan d'Urgence Familial (PUF), qui est un outil complet de sensibilisation, d'information et de communication qui informe et forme les individus et les familles sur les mesures de préparation et de réduction de risque basiques par rapport aux aléas majeurs. D'autres outils très pratiques pour les utilisateurs étatiques sont entre

<sup>87</sup> Voir annexe pour les différents outils

autres le SIRV-TAB<sup>88</sup> qui est une plateforme dynamique qui regroupe les capacités en ressources matérielles de la commune de Tabarre.

#### 6.5. REDUCTION DES FACTEURS BASIQUES (VISIBLES ET SOUS-JACENTS) DE RISQUE

Pour réduire les facteurs basiques et sous-jacents du risque en Haïti, il faudrait un véritable « Plan Marshall » et des politiques publiques innovantes et pragmatiques en GRD tant les paramètres à considérer sont variables et complexes.

En attendant que des orientations stratégiques répondant aux besoins rationnellement identifiées, nous considérerons à cette phase les données déjà existantes venant des différentes recommandations issues des trois études mentionnées au seuil de cette analyse. Toutefois, à la fin de cette étude nous présenterons quelques pistes d'orientation pour des actions concrètes et réalistes pour le court et moyen termes.

Dans le cadre de l'analyse de capacités de réponse du SNGRD, une feuille de route a été élaborée dans le but de renforcer des axes spécifiquement liées aux faiblesses identifiées.

L'encadré ci-dessous reprend toutes les recommandations issues de l'étude des capacités du SNGRD.

Les recommandations pour le renforcement du SNGRD (2014-2019) issues de l'Analyse des capacités (PNUD)
Axe renforcement des capacités opérationnelles du SNGRD  Cet axe vise le renforcement du système pour gérer les urgences de manière plus efficace en mobilisant et renforçant les ressources disponibles au niveau local et communal :  Alerte précoce, évacuation et abris provisoires  Recherche et sauvetage  Service de santé en cas d'urgence  Eau potable et assainissement  Agriculture et nutrition  Travaux publics et réparation d'urgence  Capacités des CCPC/CLPC  Capacités d'appui des départements
Axe Education et sensibilisation du public Pour renforcer les connaissances et compétences de gestion d'urgence à tous les niveaux du système, des actions de sensibilisation et de formation du public pour connaître et faire face aux aléas à travers les actions/programmes suivants :    Formation   Sensibilisation du public   Ecoles et éducation
mobilisant et renforçant les ressources disponibles au niveau local et communal :  Alerte précoce, évacuation et abris provisoires  Recherche et sauvetage Service de santé en cas d'urgence Eau potable et assainissement Agriculture et nutrition Travaux publics et réparation d'urgence Capacités des CCPC/CLPC Capacités d'appui des départements  Axe Education et sensibilisation du public Pour renforcer les connaissances et compétences de gestion d'urgence à tous les niveaux du système, des actions de sensibilisation et de formation du public pour connaitre et faire face aux aléas à travers les actions/programmes suivants :  Formation Sensibilisation du public

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Le SIRV-TAB est un outil très pratique développé par COOPI pour la commune de Tabarre (Ouest, Haïti) qui fait partie de la trousse de communication du CTESP/DPC.

L'Axe Gouvernance vise à créer des outils d'information et renforcer les mécanismes de coordination pour pouvoir appuyer les communautés vulnérables d'une manière plus ciblée et pertinente par rapport aux besoins.
☐ Suivi et évaluation des risques et désastres
☐ Gestion de l'information
☐ Planification en cas de désastres
☐ Directives, normes et standards techniques
☐ Coordination de la préparation et réponse
Axe Cadre légal et institutionnel de GRD  Dans le but de créer un cadre légal et institutionnel qui permet au système de développer
Dans le but de créer un cadre légal et institutionnel qui permet au système de développer
Dans le but de créer un cadre légal et institutionnel qui permet au système de développer des capacités stables et résilientes, les axes d'activités suivantes ont été proposés :
Dans le but de créer un cadre légal et institutionnel qui permet au système de développer des capacités stables et résilientes, les axes d'activités suivantes ont été proposés :  □ Définir des politiques publiques en GRD

#### Recommandations de l'iGOPP

L'iGOPP89 constitue l'une des sources qui présente à l'aide d'indicateurs GRD spécifiques l'état de la gouvernance du risque en Haïti, nous permettant de pousser les réflexions avec la juxtaposition d'autres variables pour des analyses croisées. En effet, l'étude de l'iGOPP présente un dossier complet des risques accrus et des désastres récurrents en Haïti et leur corrélation avec les défis de gouvernance. Dans le cadre de cette étude, parmi les 11 pays participants, Haïti s'est situé au bas de l'échelle, en accomplissant un score de 7,35% sur l'ensemble des indicateurs. L'élément le plus important issu de cette étude révèle notamment que l'absence du cadre normatif pour l'identification des risques dans le pays compromet considérablement la vision harmonisée pour des autres actions intersectorielles concrètes de réduction de risque et de préparation aux urgences. A titre d'exemple, seul le Ministère de l'Agriculture, dans la loi de Finance 2013-2014 avait alloué des ressources pour l'analyse des risques dans son secteur. On peut noter tout de même certains avancements au niveau sectoriel et intersectoriel ainsi qu'une « dynamique » GRD depuis le passage du séisme de 2010 dans les secteurs comme l'Agriculture, la Sante et les Travaux publics/Energie. Mais ces avancées ne se basent nullement sur les normes sectorielles GRD. Néanmoins, les recommandations issues cette étude offrent une bonne base pour adresser les questions de la gouvernance du risque dans le pays<sup>90</sup>.

En résumé, la révision du Plan National GRD (en cours), offre une occasion unique pour la prise en compte de ces défis structurels majeurs que le Document Pays ne pourrait pas adresser dans son champ d'action. Le chapitre suivant traitera des scenarii du risque et les mesures temporelles pour leur mitigation et une préparation optimales.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup>Banque interaméricaine de développement (Mars 2015). Indice de gouvernance et de politiques publiques de gestion des risques et des désastres (iGOPP), rapport national, Haïti.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup>Voir rapport iGOPP en annexe

#### VII. CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT

Depuis son indépendance, Haïti a manqué plusieurs grands rendez-vous historiques potentiels et gaspillé pas mal des ressources naturelles au fil des ans. Des facteurs internes comme les luttes intestines, l'absence d'une vision politique cohérentebasée sur un consensus national autour des grands chantiers de développement, sont entre autres, des éléments de blocage couplés avec d'autres facteurs externes pas toujours favorables.

En 2010, le gouvernement Haïtien a défini un nouveau plan stratégique pour le développement(PSDH) pour en faire d'Haïti un pays émergent en 2030. La vision à long terme de ce plan cible essentiellement sur la refondation de la nation haïtienne, profitant du contexte du 12 Janvier 2010 axe sur quatre (4) grands chantiers :

- 1. La refondation territoriale
- 2. La refondation économique
- 3. La refondation sociale
- 4. La refondation institutionnelle

#### 7.1. OBJECTIFS NATIONAUX DU DEVELOPPEMENT ORIENTES VERS LA GRD

La gestion de l'environnement incluant la protection des zones hydrographiques et forestières occupe une part importante qui est transversale aux différents piliers. En 2014, le MPCE a initié un travail de développement d'indicateurs de « Résilience aux désastres » en lien le PSDH, afin de tenir compte des différents aspects des risques qui menacent les populations, les infrastructures, et des mesures pour leur mitigation et prise en compte dans un contexte de développement.

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti Pays Émergent en 2030 (PSDH) considère la gestion des risques des désastres comme une de ses cibles transversales pour toutes les activités visant à l'accomplissement des objectifs du plan. Ainsi, il préconise « ...une utilisation plus judicieuse du territoire pour protéger le patrimoine naturel et culturel du pays, améliorer les conditions d'habitat et réduire la dégradation de l'environnement<sup>91</sup>»

#### 7.2. LES ROLES DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE

La société civile haïtienne, quelque soit le cas de figure considéré constitue une mosaïque de groupes d'intérêts divergents a tous les niveaux. C'est une société éclatée. En situation de crise, une forte proportion des groupes représentant des associations et structures confessionnelles (églises) et caritatives de la société civile organisée se mobilise. En général, la réponse qui s'ensuive est spontanée mais désorganisée, sans pour autant remettre en question les milliers de vies sauvées grâce à cette grande solidarité humaine et la résilience de la population haïtienne, universellement reconnue et étudiée par des universités prestigieuses<sup>92</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Avant-propos.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup>Rapport de l'anthropologue américain-Mark Shuller- suite au séisme de 2010

Néanmoins, le cas de bonne pratique que constitue l'AGERCA en termes de coordination et de liaison entre le secteur public et le secteur privé peut orienter d'autres réflexions pour la création de mécanismes en appui au Système National.

L'une des importantes leçons apprises suite au séisme par le secteur privé et la société civile, a été ce hiatus observé dans la non articulation des différents corps de « bénévoles » issus d'organisations locales, et du secteur privé des affaires en particulier, qui ne disposait de plan de continuité d'activités, de réassurance, et d'une bonne gestion financière du risque sismique en particulier. Plusieurs petites et moyennes entreprises ont dû fermer boutique suite au séisme, ce qui a aussi occasionné une fuite massive de socio professionnels qui ne pouvaient pas concurrencer avec les ONG internationales disposant de moyens et ressources importants, et qui fournissaient l'aide gratuitement.

Des mécanismes, comme la création de cartographies d'institutions prestataires de services et d'entreprises privées seraient intéressants à mettre en place en liaison. Ce qui permettrait aussi de renforcer leurs capacités en temps de paix, pour préparer la résilience des communautés.

#### 7.2.1. ESSAI SUR UN MODELE DES DIMENSIONS DE LA RESILIENCE

#### Bref résumé de sept (7) critères pertinents de résilience

Des programmes de recherches concernant la résilience face à l'insécurité alimentaire ont récemment produit une grille de lecture et une approche qui sont mieux adaptées à l'examen de la résilience des communautés en Haïti face aux sinistres. De plus, Alinovi, Mane et Romano ont formulé des critères de résilience en exploitant des données qui reflètent la situation des ménages. Celles-ci incluaient l'accès aux services, la protection sociale, le capital et les pratiques agricoles, le capital non-agricole, la stabilité, la capacité d'adaptation, le niveau de revenu et l'accès aux denrées alimentaires (2009 ; 2010)<sup>93</sup>.

- Niveau de ressources: Le capital financier et physique, les dépenses courantes, et la sécurité/consommation alimentaires sont le reflet d'un premier critère, à savoir le niveau de ressources.
- 2. Endettement et emprunts: Ce critère inclut entre autres les informations collectées concernant le recours au crédit pour acquérir des denrées alimentaires et autres produits nécessaires à la survie. Bien que l'accès au crédit puisse être perçu comme un adjuvant de la résilience, le recours à l'emprunt (l'accumulation de dettes) visant à la simple survie est un signe de vulnérabilité.
- 3. Comportements en temps de crise : Ce critère reflète les comportements des populations face à une déstabilisation récente, ainsi que les comportements que les ménages sont susceptibles d'adopter dans l'hypothèse où leur situation devait s'aggraver. A ce niveau, il ne s'agit pas de regarder la capacité d'adaptation des ménages, mais plutôt les comportements négatifs qui peuvent conduire les ménages à épuiser leurs ressources en temps de crise.

\_

<sup>93</sup>Source: CNSA

- 4. Capital humain: Le capital humain rassemble les savoir-faire et compétences qui permettent aux ménages/individus de produire des revenus, et d'avoir accès aux denrées alimentaires et autres biens et services. Bien que de multiples indicateurs du capital humain existent, il faut surtout le mesurer sous l'angle des niveaux d'éducation et de compétence professionnelle au sein des ménages.
- 5. **Protection et sécurité**: Il est question de mesurer les niveaux de protection et de sécurité sur la foi de témoignages personnels, en recueillant les impressions et les opinions de membres de ménages concernant leur sentiment de sécurité ou d'insécurité, et leur expérience directe des crimes contre la personne ou la propriété.
- 6. **Réseaux communautaires**: Le concept de réseaux communautaires reflète la densité des liens tissés par les ménages envers des groupes plus larges, et leur participation dans la prise de décision des communautés (ce qui s'apparente à la notion de capital social). Cette catégorie permet de mesurer à quel point les ménages sont conscients des dynamiques de groupe, et y prennent part en particulier s'agissant de groupes relatifs au monde du travail, aux revenus, ou à la prise de décision au sein d'une communauté.
- 7. Santé psychosociale : La santé psychosociale en Haïti fait rarement l'objet d'enquêtes ou de mesures. Pourtant la santé psychosociale et le bien- être des membres des ménages constitue un critère de résilience qui se trouve souvent déstabilisé à court terme, voire plus durablement et qui dépend en partie de la nature et de l'efficacité des appuis et secours.

#### Recommandation spécifique

Au regard des différents critères ci-dessus, le renforcement de la résilience des communautés en Haïti ne peut passer que par l'accroissement des investissements non seulement dans les zones touchées par un choc quelconque, mais aussi au sein des communautés rurales et urbaines qui souffrent d'une pauvreté chronique et d'une vulnérabilité historiquement tenaces. Si l'on veut minimiser l'impact des sinistres et prévenir l'émergence d'une nouvelle génération non sujette à la pauvreté chronique, il est impératif que la croissance des niveaux de vie et des activités de développement économique soit traitée comme une priorité dans l'ensemble du pays. A chaque étape dans la mise en place et le développement de ces dynamiques de croissance, il faudra s'assurer que les acteurs locaux aient voix au chapitre, afin que les choix politiques et les initiatives soient élaborés et mis en œuvre de façon judicieuse. Une telle approche inclusive, ainsi que des mécanismes adéquats facilitant l'évaluation continue des initiatives, permettront un développement durable et stable en Haïti et affermiront par conséquent la résilience du pays.

## VIII. APPROCHE D'ANALYSE DU RISQUE DE DESASTRE EN HAÏTI -TRAVAUX D'ATELIERS

#### 8.1. DEFINITION DES CRITERES D'ANALYSE ET DE LA METHODE DE TRAVAIL

En lien avec la méthodologie de l'élaboration du Document Pays, un ensemble de consultations à la fois sectorielle et intersectorielle ont été conduites durant tout le processus. Cet ensemble de discussions et d'échanges ont été cristallisés au cours de l'atelier national de consultations tenu au cours du mois de décembre 2016.

#### 8.2. DEFINITION DE DESASTRE OU CATASTROPHE

L'UNISDR définit le désastre/catastrophe comme une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à n'importe quel niveau par suite d'événements dangereux, dont les répercussions dépendent des conditions d'exposition, de la vulnérabilité et des capacités de la communauté ou de la société concernée, et qui peuvent provoquer des pertes humaines ou matérielles ou avoir des conséquences sur les plans économique ou environnemental.

Les risques de catastrophe du a des aléas naturels majeurs sont importants. Cependant, les risques extensifs et leurs impacts mériteraient une attention particulière et analysés avec circonspection tenant compte qu'ils affectent très localement les populations et ne se sont pas pris en compte par les opérateurs compte tenu de leur « moindre importance » en termes d'impact. Une attention particulière devra être accordée pour mesurer les pertes et dommages dues à ces risques extensifs dans le pays.

#### 8.4. LIGNES DE LA STRATEGIE POUR LA REDUCTION DU RISQUE DANS LE PAYS

Au cours de l'atelier de consultation national, les différents représentants des secteurs étatiques, la société civile organisée et les partenaires techniques et financiers, ont discuté des tendances géographiques des risques spécifiques, formulée au final un cadre axiomatique alignée avec les priorités de Sendai qui reflète quatre (4) grandes focalisations pour des actions concrètes de réduction de risque dans le pays.

Basé sur les éléments du Plan National, les priorités de Sendai, les ODD et Cadre pour le changement climatique, le cadre ci-dessous a été proposé par les parties prenantes au cours de l'atelier de consultation national, pour adresser des actions à court et moyen termes en GRD, et validée pour définir les actions prioritaires. Mais le plus important sera l'identification et la mise en œuvre des leviers à mettre en place pour traduire les connaissances, plans et les rendre accessibles aux utilisateurs, populations, de manière dynamique.

# Quatre (4) grandes focalisations pour les 3 prochaines années avec leurs cadres programmatiques

Ces propositions sont basées sur les évidences des vulnérabilités multidimensionnelles des personnes et institutions face au risque de désastres. Il faudra aussi noter qu'elles seront complémentaires aux travaux multiples et d'études déjà réalisés au cours de cette dernière décade pour le compte de la GRD.

Axe Prioritaire   Sendai	Articulation locale, nationale, binationale, internationale Gestion du risque en agissant sur les bassins versants, les systèmes côtiers et les paramètres géo dynamiques	Scenarii pour développer les priorités
Analyse, compréhension du risque		Sècheresse
Investir dans la réduction du risque	Financement, transfert du risque (PPP) -Transversal	Séisme
Renforcer la gouvernance, cadre légal et normatif	Gestion intégrée du risque aux niveaux stratégique et opérationnel en renforçant le cadre institutionnel	Risque hydro
Renforcer la préparation et le relèvement	Mise en place systématique de Systèmes d'alerte précoce multi aléas au niveau local, territorial	Risque sanitaire
Implication, rôles et participation de la Société civile dans tout le processus	Transversal	Tous les scénarii

Figure 16: Cadre axiomatique pour la RRC et priorités temporelles

8.5. Les scenarii de risque et les cadres programmatiques associes (voir annexe)

#### IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

# Vers des politiques différenciées pour la réduction des risques de désastre et pour la gestion des désastres

Haïti a été l'un des pionniers dans la région à mettre en place un Système National pour la gestion des risques et des désastres, au tout début du 21° siècle. Tandis qu'à l'époque la préparation et la gestion des désastres étaient une cible mondiale, le PNGRD d'Haïti avait anticipé la tendance mondiale en devenant l'un des précurseurs en matière de gestion des risques et réduction des vulnérabilités au niveau national et local.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le « Système » a-t-il pu évoluer vers les sphères institutionnelles capables de garantir une dynamique sectorielle et intégrée que nécessite la GRD ? Quelles seraient les secteurs ou axes d'action à prioriser qui pourraient avoir des effets « boules de neige » pouvant simultanément réduire les risques et les vulnérabilités des populations sont exposées ? Comment faire face aux défis institutionnels, socio-économiques et politiques qui freinent les efforts visant la réduction des risques dans le pays ?

Il est clair que compte tenu le contexte environnemental mondial ainsi que les paramètres de vulnérabilités multidimensionnelles, de dégradation environnementale et de changement climatique, les intervenants dans la réduction des risques et de désastres doivent impérativement reformuler certaines orientations. Reconnaissant la pertinence du PNGRD en cours de révision durant la même période, qui cadrera ses axes d'action sur les priorités de Sendai, ce contexte offre une opportunité unique de repenser le Système avec cette vision intégrée et multidimensionnelle que requiert la GRD. Les instruments comme le cadre légal, un budget découlant de politiques publiques définies par l'exécutif, entériné par le législatif avec des mécanismes de suivi, évaluation et de contrôle sont les éléments essentiels pour y arriver. La superposition des données recueillies dans le cadre de ce travail convergent toutes vers un l'axe de la gouvernance dans le sens le plus global du terme.

En termes d'avancées, le Système National pour la gestion du désastre coordonné par la DPC a fait un long cheminement en gérant au fil des ans des catastrophes à ampleur variable et contribué substantiellement à réduire les pertes en vies humaines, en dépit de l'augmentation de la fréquence des risques et du niveau des vulnérabilités. Les progrès en termes de sensibilisation et d'information du public constituent aussi des signaux prometteurs vers une réduction des vulnérabilités. Des progrès évidents au niveau de certains secteurs pour la prise en compte de la GRD comme les TPTC, l'Agriculture sont à signaler. Cependant, le statut de la DPC comme simple direction technique mérite d'être reconsidéré pour permettre à l'institution à bien remplir son mandat avec autonomie.

#### Penser globalement. Agir localement.

Penser la gestion du risque et du désastre requiert une vision holistique de chaque acteur : décideurs, operateurs non étatiques, société civile, simple citoyen. L'interdépendance des paramètres qui conditionnent les vulnérabilités, l'aggravation des phénomènes climatiques, entre autres, requiert des connaissances plus approfondies de tous les facteurs de risque, des mécanismes interopérables à tous les niveaux.

Quand on considère les structures de l'état en Haïti, souffrant d'une absence de vision intégrée de la gestion du risque; une société autorégulée ayant comme base d'organisation les familles étendues et des systèmes fonciers ancrés sur la possession ancestrale et avec des modèles de gestion des terres à caractère coutumière dans les zones rurales, la bidonvilisation systématique et l'absence d'aménagement du territoire dans les zones urbaines, les pratiques de prévention des risques formelles sont loin d'être les priorités de la population. Quelles formules devrions-nous appliquer pour arrimer des actions concrètes aux politiques existantes pour la GRD en dépit des contraintes politico institutionnelles ?

Les priorités temporelles définies dans le chapitre précédent ne sauraient constituer des réponses exhaustives à ces problématiques d'ordre structurel.

Néanmoins, nos recommandations finales feront aussi l'objet de considérations à la fois d'ordre structurel et temporel, afin de soutenir les efforts sectoriels qui nécessitent des mesures « urgentes » tout en considérant les besoins structurantnécessaires pour la réduction de risque réel dans le pays.

#### RECOMMANDATIONS

Tout en considérant que le pays dispose d'un ensemble de documents de référence pour la prise en compte de la GRD, particulièrement le PNGRD qui donne des orientations et directives générales, et duquel découle d'autres plans opérationnels, Néanmoins, il sera judicieux que certaines dispositions et outils additionnels puissent suppléer impérativement aux lacunes structurelles du Système National et répondre à des besoins urgents pour mitiger les risques imminents afin de protéger les vies et biens des populations. Ces recommandations résument les discussions issues des focus groupes/caucus menées durant le processus de consultation avec les parties prenantes :

- Constituer une masse critique pour développer un plaidoyer national pour la gouvernance du risque à tous les niveaux et mobiliser les acteurs pour doter le pays d'un cadre légal capable de normaliser des politiques publiques intégrées pour la GRD et des instruments légaux et financiers accessoires.
- 2. Développer des stratégies pour la réduction des vulnérabilités des populations les plus à risques en particulier dans les zones rurales et périurbaines à forte concentration de population en tenant compte de l'approche basée sur le genre, en se basant sur des stratégies et des activités intégrées pour la prise en compte de la protection des bassins versants et les écosystèmes marins dans la GRD (approche GRD basée sur les écosystèmes), en tenant compte des paramètres liées au changement climatique. Les spécificités liées à la répartition géographique des risques en fonction des départements devraient aussi constituer une priorité d'action grâce a des critères définis, au cours des interventions.
- 3. Mettre en place des mécanismes pour l'intégration de la société civile organisée (églises, groupes confessionnels, organisations locales) dans les structures du Système National, en incluant les Haïtiens vivant à l'étranger, dans des structures et mécanismes adaptés fonctionnant en temps de paix et en temps de crise.
- 4. Promouvoir le partenariat public privé pour la GRD et identifier pour leur mise en place des mécanismes nationaux pour le financement du risque (en amont), incluant l'assurance et la réassurance à tous les niveaux et dans tous les secteurs ainsi que des outils pour mesurer les

- pertes et dommages des catastrophes a petites, moyenne et grande échelles de manière systématique afin de faire des projections et développer des scenarii basées sur des évidences.
- 5. Renforcer les connaissances du risque à différents niveaux pour tous les acteurs tout en intégrant des mécanismes pour le suivi et l'évaluation des programmes et projets afin de mesurer les avancées et les besoins à tous les niveaux.

#### LIMITATION DANS LA METHODOLOGIE

La méthodologie appliquée a été limitée compte tenu de plusieurs contraintes a la fois institutionnelles et budgétaires.

Si nous nous basons sur le scenario idéal, les Comites sectoriels GRD découlant du SNGRD devraient organiser les focus groupes sectoriels et définir les critères pour décider des priorités sectorielles a différentes échelles. Ensuite, les priorités nationales discutées au cours de l'atelier national de consultation permettraient d'élaborer les priorités intersectorielles sur une base consensuelle et temporelle.

Il est vrai qu'un large éventail de représentants des différents secteurs avait participé tout le long du processus, mais un suivi systématique n'est pas encore envisageable dans le court terme.

Il faut aussi souligner que le niveau local n'a pas participé directement discussions à cette phase pour cause de contraintes budgétaires particulièrement.

#### LIMITATION AU NIVEAU DES ANALYSES

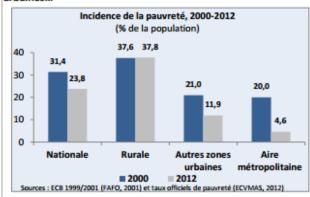
Les analyses sont très limitées ou inexistantes sur la plupart des thèmes en raison de la complexité que nécessite cette démarche. Au moment d'écrire la première version du document, les secteurs ne sont pas encore bien organisés avec des stratégies définies pouvant faciliter ces réflexions. Un déficit de sources de données fiable pour réaliser certaines analyses doit aussi être signalé.

A la révision de cette version du Document Pays, il est fortement conseillé d'intégrer la définition des critères d'analyses sectorielles GRD dans la méthodologie.

#### **ANNEXES**

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LES DONNEES DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE :

La pauvreté extrême a reculé, en particulier dans les zones urbaines...



... mais de fortes disparités régionales persistent.

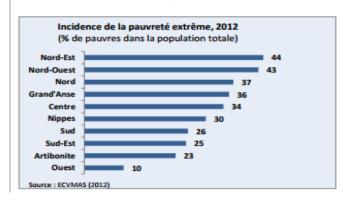


Table 4: Niveau d'incidence des conflits terriens par département 94

Département	Caractéristiques des conflits principaux	Classe
Artibonite	Terres ayant pris rapidement de la vale d'un système d'irrigation	I
Ouest	Pression importante de l'immobilier sur	II
Nord	Pression importante de l'immobilier sur	II
Nord-Ouest	Mainmise de deux à trois familles nant politique et des militaires sur les meille	
Sud, Sud-est, Grand-Anse	Exploitations paysannes qui contrôler grande majorité des terres; elles son pressions de la part d'auxiliaires de la ju	
Centre, Nord-est	Espace encore disponible pour l'expan région, nécessité cependant de veiller à adéquate des terres (meilleure rentabilit	

 $<sup>^{94}\</sup>mbox{Rapport}$  de l'Etude sur les risques en Haïti, Oxfam, 2000

SCENARIO 1: RISQUE SISMIQUE ET TSUNAMI

Focalisation: Financement du risque

Considérant les risques sismiques et tsunami ques existant sur les côtes Nord du pays et en considérant les différentes mesures de réduction des risques, élaborer les différentes phases : Prévention (avant-catastrophe/Préparation), gestion de la catastrophe (les réponses d'urgence) et post-catastrophe (Réhabilitation et Reconstruction) pour la ville du Cap-Haitien.

Tenant compte du niveau de risque associé aux failles traversant le Nord du Pays (la faille Septentrionale peut provoquer un séisme de magnitude supérieur à magnitude 7 dans le futur, les segments de la portion de la subduction Nord-est de la plaque Caraïbes ont été le lieu de séismes majeurs dans le temps), considérant le niveau de vulnérabilité de la population et des bâtiments dans cette partie du pays, il est logique de s'attendre à un ensemble de dégâts provoqués par des évènements de ce type.

- Pertes en vies humaines: la concentration de la population dans les grandes villes, le nonrespect des normes de construction, les mauvaises pratiques dans la construction des bâtis conduisent à un nombre élevé de pertes en vies humaines et de blessés pendant un séisme majeur.
- Destruction de bâtiments publics: Les bâtiments pendant un séisme se comportent comme une pendule pesant. Ils subissent de fortes sollicitations qui leur sont transmises de la part du sous-sol par le biais des fondations. Le non-respect des normes et les mauvaises pratiques de construction rendent encore plus vulnérables les bâtiments. Les sols non-consolidés ont tendance à amplifier les ondes sismiques. De ce fait, la prise en compte des séismes dans le cadre de l'aménagement du territoire doit passer nécessairement par un choix judicieux de l'emplacement des bâtiments publics.
- Obstruction des infrastructures routières: La destruction partielle ou totale des bâtiments longeant les rues ou les infrastructures routières peut conduire à l'obstruction de la voie routière dans certains cas. La destruction d'ouvrages d'art peut aussi conduire à l'obstruction de ces voies.
- Mouvements gravitaires: Les séismes peuvent dans certains cas provoquer des glissements de terrain/éboulements ou autres. Ces mouvements de terrain peuvent causer beaucoup de dommages dans les zones à forte concentration de population.
- Tsunami: Dans le cas d'un séisme provoqué par une portion de subduction (Par exemple faille de Nord Hispaniola), le fond marin peut subir un changement brusque d'élévation tout en déplaçant avec lui une grande quantité d'eau. Cette eau sera acheminée par des vagues quelques minutes plus tard vers les côtes pour provoquer des inondations et autres dommages importants. Les Tsunamis peuvent être catastrophiques dans le cas où la population habitant les cotes n'est pas éduquée pour savoir comment réagir face à cette menace.

#### **Enjeux**

Les éléments exposés à un phénomène créateur de dommage sont des enjeux. Ils sont à la fois de nature humaine et matérielle : la population, les biens individuels (bâtiment, biens matériels), collectifs (bâtiments publics, voirie), les moyens de production (commerces, véhicule, fabriques), le

patrimoine culturel (monuments, savoir, savoir-faire) et environnemental (paysage, biodiversité). Chaque élément est caractérisé par une vulnérabilité par rapport à un aléa et à un coût en cas d'endommagement.

a) Scénario considéré: Un séisme de Magnitude (Mw) 8.1 sur une section de la faille Nord Hispaniola a 7:00 PM. 25 % des bâtiments de la ville du Cap-Haitien n'ont pas résistés aux secousses dues au séisme.



Figure 17: Image de la ville du Cap Haïtien. La ligne rouge montre l'étendue de la pénétration des eaux pendant le tsunami provoqué par un séisme de magnitude (Mw) 8.1 sur une section de la faille Nord Hispaniola; Source Gailler A. et al, 2015.

Gailler, Audrey, E. Calais, H. Hébert, C. Roy, and E. Okal. "Tsunami scenarios and hazard assessment along the northern coast of Haiti." Geophysical Journal International 203, no. 3 (2015): 2287-2302. Un Tsunami généré sur la faille arrive en 10 minutes depuis le moment du séisme générateur et présente une hauteur de 6 à 8m en arrivant sur la région de Cap Haïtien (voir Fig.24). Il s'amplifie localement à l'approche immédiate de la côte de manière variée en fonction de la bathymétrie (relief du fond marin). La vague atteint alors entre 9 et 12m au-dessus du niveau de la mer à l'approche de la côte.

Ensuite, La ville reçoit des vagues de hauteurs entre 1 et 2m toutes les 6 minutes pendant les 30 autres minutes qui suivent.

Les résultats en termes de pénétrations d'eau dans les terres sont présentés sur la figure (Fig.24). La pénétration dans les terres s'étend jusqu'au Haut-du-Cap. Les eaux apportées par le tsunami mettront finalement une semaine avant de se retirer totalement de la ville.

#### b) Les priorités temporelles d'action de réduction du risque sismique

#### Cadre d'actions de prévention, réponse d'urgence et post catastrophe

Phase d'intervention	Action prioritaire	Groupe(s) cible(s)	Intervenants	Remarque(s)
Prévention	Education Sensibilisation Vulgarisation des précautions à prendre et des réactions à avoir en cas de séismes/tsunamis majeurs	Leaders communautaires Professeurs d'école Leaders religieux (pasteurs, hougans)	Ministère de l'Education Nationale Responsables locaux	Les curriculums scolaires doivent intégrer la GRD dans les manuels
	Formation des leaders politiques	Candidats aux élections	Conseil Électoral Provisoire	La loi électorale peut exiger aux candidats

			une formation sur la GRD
Engagement de la population (toutes catégories) dans les exercices de simulation	Jeunes, écoliers, scouts.	DPC/ partenaires d'appui /Ecoles	Réalisation d'exercices de simulation de manières régulières
Développement de manuels didactiques a tous les niveaux	Toutes les couches de la population	DPC/Ministère de l'Education Nationale/Les Mairies	Réaliser des pamphlets/pancartes accessibles à tous et des messages radiophoniques
Identifier des bâtiments pouvant servir d'abris Construction de structures d'accueil pouvant servir de refuges couplés à d'autres activités (génératrices de revenus) en temps normal		Ministère des Travaux Publics des Transports et Communications / Ministère de la Planification	La construction de parking publics peut servir de refuge pendant les tsunamis
Améliorer les études techniques de cartographie des risques sismiques, les rendant plus accessibles aux autorités locales	Les responsables locaux	Les universités / Les Groupes de Recherches en Géosciences / CNIGS / BME / LNBTP	Les cartes de risques sismiques et d'inondation en cas de tsunamis doivent être réalisées à l'échelle du pays
Appui aux collectivités territoriales pour renforcer les proscrits, normes découlant des études de risques	Les responsables locaux	Ministère des Travaux Publics des Transports et Communications / Les universités	Fournir aux mairies des appuis techniques en vue de renforcer leurs capacités à exploiter les informations mises à leur disposition
Sensibilisation des populations à l'entreaide	Toutes les couches de la population	DPC / Ministère de l'Education Nationale	Véhiculer des messages poussant à l'entre-aide pendant les catastrophes naturelles
Fournir des formations techniques aux jeunes de façon à	Jeunes / Ecoliers / Scouts	DPC / Ministère de la Santé	Former les jeunes de façon à ce qu'ils puissent intervenir

	venir en aide aux blessées durant les catastrophes			rapidement pendant les catastrophes
	Renforcement des évaluations des bâtiments critiques/ à forts enjeux	Hôpitaux / Ecoles / Banques / Bâtiments publiques	Ministère des Travaux Publics des Transports et Communications / Ministère de la Planification et des Mairies	Il est inadmissible que certains bâtiments soient endommagés pendant un séisme. Les bâtiments critiques doivent être renforcés et dans le cas nécessaire les déplacer.
	Pré-positionnement des stocks d'urgences au niveau territorial		Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	Constituer des stocks de nourritures et de médicaments à distribuer a la population en cas de désastres
	Renforcement de l'application des normes de construction/ Repenser la problématique du logement dans le pays; organiser des modèles pour la planification urbaine	Bureaux d'Etudes / Entreprises de construction / Les ménages	Ministère des Travaux Publics des Transports et Communications / Ministère de la Planification et de l'Intérieur / Mairies	Amélioration des normes existantes. Prise en compte du logement des foyers à faibles revenus par l'Etat.
Phase de réponse d'urgence	Action prioritaire	Groupe cible (s)	Intervenants	Remarque (s)
	Mobilisation et constitution d'équipes d'urgences locales pour l'organisation de la réponse immédiate	Jeunes / Société civile / scouts / Organisations de quartier	DPC / Mairies	L'existence de structure d'urgence locale peut faciliter la tâche pendant les catastrophes aux responsables étatiques.
	Support de la société civile organisée (Equipes d'urgences locales) aux	Jeunes / Société civile / scouts / Organisations de quartier	DPC / Mairies	Coordinations entre les équipes d'urgences locales et des responsables territoriales

	responsables			
Phase post	étatiques territoriales Action prioritaire	Groupe cible (s)	Intervenants	Remarque (s)
catastrophe	Application de mesures drastiques d'urbanisation au niveau des zones urbaines affectées Eradication des bidonvilles par la relocalisation, profitant de la catastrophe	Bureaux d'Etudes / Entreprises de construction / Les ménages	Ministère des Travaux Publics des Transports et Communications / Mairies	Il faut profiter de la catastrophe pour repenser en améliorant l'urbanisation
			Intervenants Ministère de l'Education Nationale	Remarque (s) Les curriculums scolaires doivent intégrer la GRD dans les manuels
			DPC/ partenaires d'appui	
	- Sensibilisation des populations à l'entre-aide Former les intervenants de manière technique et professionnelles pour des interventions efficaces au niveau très local Renforcement des évaluations des			

bâtiments critiques/ a
forts enjeux
Pré positionnement
des stocks d'urgences
au niveau territorial

#### SCENARIO 2: SITUATION DE SECHERESSE

**Focalisation :** Gestion du risque en agissant sur les bassins versants, les zones montagneuses et les systèmes côtiers, y compris les paramètres géo dynamiques

Approche méthodologique pour les interventions prioritaires au niveau des BV et Montagne semihumide (maraichage annuellement)

Zones d'interventions	Actions prioritaires	Exemples
Montagne sèches et érodées : Zones de montagnes forestières humides /foret des pins, doivent développer des adaptations à la sécheresse, telles que des cultures antiérosives plus adaptées à la sécheresse.	Mise en place d'infrastructures prioritaires	Installation de CITERNES : améliorer leur capacité de stockage et de disponibilité de l'eau toute l'année et aussi des techniques de rétention d'eau.
	Prendre les dispositions urgentes pour protéger toutes les sources d'eau	
	Responsabiliser les autorités locales face à cette problématique majeure pour la résilience	
	Les relocaliser dans d'autres endroits à travers la construction de villages sociaux (Ex. de cas. Haut-Damier-Cabaret/Ouest)	
	Traitement de l'eau pour la consommation humaine.	

Gestion de la période de soudure : « renforcer les capacités de stockage des ménages et des organisations locales

Crédit à l'achat de grains et période de récolte et formation sur les techniques de stockage.

Stockage en bon état des semences

Renforcer d'autres moyens de subsistance tels que : autres petites entreprises, les filets de protections sociales les plus vulnérables, cash, coupon ou autres » Ex.: Registres d'Agriculteur-trice (s) du Sud et transfert de cash à 3.200 agriculteur-trice(s) du P/RESEPAG-II/MARNDR

### Zone côtières prioritaires (**Pestel, Anse-Rouge, Anse-** d'Hainaut, des Gonaïves vers Grande-Saline, les Iles adjacentes)

Les autorités locales s'associent aux partenaires tant étatiques que non-gouvernementaux pour mener des campagnes de sensibilisation sur la problématique sécheresse

Renforcer les actions des structures de gestion de l'eau (OREPA)

Doter les structures locales d'intervention du MARNDR de moyens d'actions par rapport à l'irrigation des terres, des travaux de réhabilitation des PPI existant (petit périmètres irrigués)

Les autorités locales et les partenaires doivent réglementer

**Remarque :** A partir des impluviums, construire de petite station hydro pour la production d'électricités couplée à l'énergie solaire).

les activités de pêche (les capacités de captures journalières, la protection des mangroves, la sensibilisation et la formation sur les espèces et la dimension des poissons, leur donner les techniques adaptes pour la pêche.

Investir dans la pêche (améliorer les équipements, les infrastructures post-capture, extension du marché, (chaine de froid et conservation)

Renforcer le réseau d'alerte du MARNDR (pour un bon mécanisme de communication avec les communautés)

Comprendre les indicateurs formels et non formels ; Puis les transformer en informations (messages)

Renforcer les actions des structures de gestion de l'eau (OREPA)

Doter les structures locales d'intervention du MARNDR de moyens d'actions par rapport à l'irrigation des terres, des travaux de réhabilitation des PPI existant (petit périmètres irrigués)

Les autorités locales et les partenaires doivent réglementer les activités de pêche (les capacités de captures journalières, la protection des mangroves, la sensibilisation et la formation sur les espèces et la dimension des poissons, leur donner les techniques adaptes pour la pêche.

Investir dans la pêche (améliorer les équipements, les infrastructures post-capture, extension du marché, (chaine de froid et conservation)

Renforcer le réseau d'alerte du MARNDR (pour un bon mécanisme de communication avec les communautés)

Comprendre les indicateurs formels et non formels ; Puis les transformer en informations (messages)

### Scenario 3 : Risque sanitaire – epidemie de Cholera

Focalisation: Mise en place systématique de Systèmes d'alerte précoce multi risque/aléas

3 phases : Préparation, réponse, relèvement CHOLERA		
Institution   Secteur	Phase (s) de la	Actions prioritaires
	réponse	
MSPP (Ministère	Prévention	- Assurer le leadership des actions de prévention
Sante Publique et	Objectif: Eradication	contre le Cholera
Sante Publique et de la population)	Objectif: Eradication du cholera	
		sont respectés Assurer un système de chloration résiduel de l'eau
		par la DINEPA en permanence.
	Préparation	<ul> <li>Un atelier de travail avec toutes les instances concernées pour définir les rôles de chaque institution sous le leadership du MSPP.</li> <li>Impliquer les instances à vocation médicale de la Diaspora (AMHE, HANA et autres) dans le processus de définition de politiques de réponse au Cholera.</li> <li>Elaborer des plans de contingence sectoriels qui complémentent un plan de contingence global.</li> <li>Systématiser et gérer la banque de données nationale du Choléra</li> </ul>

	<ul> <li>Créer une banque de données des ressources potentielles de prévention et de réponse au Choléra ou le rôle des agents communautaires est défini.</li> <li>Actualiser et vulgariser la cartographie nationale des centres de traitement du choléra incluant les ressources humaines préparées en conséquence.</li> <li>Campagne d'éducation, de formation continue et de sensibilisation.</li> <li>Assurer en permanence la supervision des structures et l'évaluation des ressources disponibles au niveau communautaire.</li> </ul>
Réponse immédiate& réponse d'urgence	<ul> <li>S'assurer de l'existence de « Sant tretmandyareegi » bien structurés dans les 140 communes.</li> <li>Collaboration étroite avec les médias, les écoles, les instances ecclésiastiques (églises, temples, péristyles etc.) Au niveau communautaire pour alerter la population et intensifier les campagnes de sensibilisation.</li> <li>Produire des messages visuels sur des supports de communication adaptés à la réalité des communautés qui dirigent les familles sur les questions de choléra (Calendrier, etc)</li> </ul>
Relèvement	<ul> <li>Compilation de témoignages pour diffusion dans les espaces socioculturels</li> <li>Maintenir des interventions de la sensibilisation de proximité</li> <li>Développer, gérer un système de collecte et de traitement de données sur les sources des contaminations</li> <li>L'assainissement du territoire est obligatoire : nettoyage des bassins versants et des canaux d'irrigation.</li> <li>Renforcer les politiques d'assainissement.</li> </ul>
COMMENTAIRES RECUS	<ul> <li>Intégration du traitement du Cholera dans chaque centre de services de santé Coût ? Pas de prix pour la santé publique !!!</li> <li>Identifier les priorités.</li> <li>Réponse : Couts des soins de santé ne doit pas être un détractant.</li> <li>Attaquer le cholera comme si on allait à la guerre</li> <li>Réponse : Eradication veut dire allons voir, faire tous les efforts vers l'éradication</li> </ul>

### $\underline{\text{SCENARIO 4}}: \text{PHENOMENE HYDRO-METEO}$

 ${f FOCALISATION}$ : Gestion integree du risque aux niveaux strategique et operationnel (local, departemental, national, binational, international)

3 phases : Préparation, réponse, relèvement		
Institution  Secteur	Phase (s) de la réponse	Actions prioritaires
	Prévention	<ul> <li>Mécanisme de coordination entre les structures locales et communales</li> <li>Décomposer les actions pour bien établir les rôles et responsabilités de chacun. Ce qui va permettre d'établir la chaine de commande</li> <li>Avoir des procédures qui soient connues de tous</li> <li>Interconnexion et interdépendance entre les différents niveaux</li> <li>Promouvoir la communication et les actions horizontales</li> <li>Attribution au service de Génie municipal des mairies la fonction de Protection de l'Environnement jointe à celle de GRD</li> <li>Renforcer la gouvernance, cadre institutionnel de la GRD</li> </ul>
	Préparation	<ul> <li>Participation et implication de la société civile</li> <li>Identification et développement des actions communes par la promotion du volontariat parmi les haïtiens vivant à l'étranger</li> <li>Mise à disposition des procédures pour les volontaires haïtiens vivant à l'étranger à travers les ambassades et les consulats sous le leadership du MAE et du MHAVE</li> <li>Regroupement des associations de volontaires en Haïti et à l'étranger pour la préparation et la réponse aux catastrophes et la réalisation de projets de réduction de risque de façon conjointe</li> <li>Mobilisation des volontaires doit faire partie du Plan d'Action du SPGRD</li> <li>Implication effective et assignation réelle de la société civile</li> </ul>
		- Mise en place d'entrepôts, formation des agents consulaires en procédures douanières pour accompagner les organisations.

	Réponse immédiate	-Gestion de déchets / Capitalisation
	Relèvement	<ul> <li>-Introduction de la formation en GRD dans les curricula scolaires avec des projets de sortie sur le traitement des bassins versants, le reboisement</li> <li>- Information à la citoyenneté à travers les églises et les groupements religieux par le Ministère de cultes (avec la possibilité de toucher plus de 50 pour cent de la population une fois par mois) / Campagne de sensibilisation à la protection de l'environnement</li> <li>- Renforcer les suivis hydro météo, la connaissance du territoire / identification des zones inondables / codes de construction appropries</li> <li>- Analyse et compréhension du risque</li> <li>- Investir dans la réduction du risque</li> </ul>

### Direction de la Protection Civile (DPC)

20, Rue Garoute, Pacot Port-au-Prince Haiti Tel. 509 3170-1192

With the support of:



